

Open Archive TOULOUSE Archive Ouverte (OATAO)

OATAO is an open access repository that collects the work of Toulouse researchers and makes it freely available over the web where possible.

This is an author-deposited version published in : http://oatao.univ-toulouse.fr/ Eprints ID : 4477

To cite this version:

ABDESSELAM, Marion. *Histoire de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse dans ses relations avec l'urbanisme toulousain*. Thèse d'exercice, Médecine vétérinaire, Toulouse 3, 2011, 197 p.

Any correspondance concerning this service should be sent to the repository administrator: staff-oatao@inp-toulouse.fr.



ANNEE 2011 THESE: 2011 - TOU 3 - 4007

HISTOIRE DE L'ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE DANS SES RELATIONS AVEC L'URBANISME TOULOUSAIN

THESE pour obtenir le grade de DOCTEUR VETERINAIRE

DIPLOME D'ETAT

présentée et soutenue publiquement en 2011 devant l'Université Paul-Sabatier de Toulouse

par

ABDESSELAM Marion

Née, le 7 mai 1983 à PARIS (75)

Directeur de thèse : Mr. le Professeur Roland DARRE

JURY

PRESIDENT:

M. Henri DABERNAT

Professeur à l'Université Paul-Sabatier de TOULOUSE

ASSESSEUR:

M. Roland DARRE

M. Pierre SANS

Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE









Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

Directeur:

M. A. MILON

Directeurs honoraires

M. G. VAN HAVERBEKE.

M. DORCHIES

M. P. DESNOYERS

Professeurs honoraires :

M. L. FALIU M. C. LABIE

M. J. CHANTAL M. JF. GUELFI M. BODIN ROZAT DE MENDRES NEGRE

M. C. PAVAUX

M. EECKHOUTTE

M. F. LESCURE

M. D.GRIESS

M. A. RICO M. A. CAZIEUX M. CABANIE M. DARRE

Mme V. BURGAT

M. HENROTEAUX

PROFESSEURS CLASSE EXCEPTIONNELLE

- M. BRAUN Jean-Pierre, Physique et Chimie biologiques et médicales
- M. EUZEBY Jean, Pathologie générale, Microbiologie, Immunologie
- M. FRANC Michel, Parasitologie et Maladies parasitaires
- M. PETIT Claude, Pharmacie et Toxicologie
- M. TOUTAIN Pierre-Louis, Physiologie et Thérapeutique

PROFESSEURS 1° CLASSE

- M. AUTEFAGE André, Pathologie chirurgicale
- Mme CLAUW Martine, Pharmacie-Toxicologie
- M. CONCORDET Didier, Mathématiques, Statistiques, Modélisation
- M. CORPET Denis, Science de l'Aliment et Technologies dans les Industries agro-alimentaires
- M DELVERDIER Maxence, Anatomie Pathologique
- M. ENJALBERT Francis, Alimentation
- M. MARTINEAU Guy, Pathologie médicale du Bétail et des Animaux de Basse-cour
- M. REGNIER Alain, Physiopathologie oculaire
- M. SAUTET Jean, Anatomie
- M. SCHELCHER François, Pathologie médicale du Bétail et des Animaux de Basse-cour

PROFESSEURS 2° CLASSE

- Mme BENARD Geneviève, Hygiène et Industrie des Denrées alimentaires d'Origine animale
- M. BERTHELOT Xavier, Pathologie de la Reproduction
- M. BOUSQUET-MELOU Alain, Physiologie et Thérapeutique
- Mme CHASTANT-MAILLARD Sylvie, Pathologie de la Reproduction
- M. DUCOS Alain, Zootechnie
- M. DUCOS DE LAHITTE Jacques, Parasitologie et Maladies parasitaires
- M. FOUCRAS Gilles, Pathologie des ruminants
- Mme GAYRARD-TROY Véronique, Physiologie de la Reproduction, Endocrinologie
- M. GUERRE Philippe, Pharmacie et Toxicologie
- Mme HAGEN-PICARD Nicole, Pathologie de la Reproduction
- M. JACQUIET Philippe, Parasitologie et Maladies Parasitaires
- M. LEFEBVRE Hervé, Physiologie et Thérapeutique
- M. LIGNEREUX Yves, Anatomie
- M. PICAVET Dominique, Pathologie infectieuse
- M. SANS Pierre, Productions animales

PROFESSEURS CERTIFIES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Mme MICHAUD Françoise, Professeur d'Anglais M SEVERAC Benoît, Professeur d'Anglais

MAITRES DE CONFERENCES HORS CLASSE

Mme BOURGES-ABELLA Nathalle, Histologie, Anatomie pathologique

M JOUGLAR Jean-Yves, Pathologie médicale du Bétail et des Animaux de Basse-cour

MAITRES DE CONFERENCES (classe normale)

M. ASIMUS Erik. Pathologie chirurgicale

M. BAILLY Jean-Denis, Hygiène et Industrie des Denrées alimentaires d'Origine animale

Mme BENNIS-BRET Lydie, Physique et Chimie biologiques et médicales

M. BERGONIER Dominique, Pathologie de la Reproduction

M. BERTAGNOLI Stephane Pathologie infectieuse

Mie BIBBAL Delphine, Hygiène et Industrie des Denrées alimentaires d'Origine animale

Mme BOUCLAINVILLE-CAMUS Christelle, Biologie cellulaire et moléculaire

Mie BOULLIER Séverine, Immunologie générale et médicale

M. BRUGERE Hubert, Hygiène et Industrie des Denrées alimentaires d'Origine animale

Mle CADIERGUES Marie-Christine Dermatologie

M. CONCHOU Fabrice, Imagene médicale

M. CORBIERE Fabien, Pathologie des ruminants

Mle DIQUELOU Armelle, Pathologie médicale des Equidés et des Carnivores

M. DOSSIN Olivier, Pathologie médicale des Equidés et des Carnivores

Mlle FERRAN Aude, Physiologie

M. GUERIN Jean-Luc, Elevage et Santé avicoles et cunicoles

M. JAEG Jean-Philippe, Pharmacie et Toxicologie

Mle LACROUX Caroline, Anatomie Pathologique des animaux de rente

Mme LETRON-RAYMOND Isabelle, Anatomie pathologique

M. LIENARD Emmanuel, Parasitologie et maladies parasitaires

M. LYAZRHI Faouzi, Statistiques biologiques et Mathématiques

M. MAILLARD Renaud, Pathologie des Ruminants

M. MAGNE Laurent, Urgences soins-intensifs

M. MATHON Didier, Pathologie chirurgicale

M MEYER Gilles, Pathologie des ruminants.

Mme MEYNAUD-COLLARD Patricia, Pathologie Chirurgicale

M. MOGICATO Giovanni, Anatomie, Imagerie médicale

Mie PALIERNE Sophie, Chirurgie des animaux de compagnie

Mme PRIYMENKO Nathalie, Alimentation

Mme TROEGELER-MEYNADIER Annabelle, Alimentation

M. VOLMER Romain, Microbiologie et Infectiologie (disponibilité à opt du 01/09/10)

M. VERWAERDE Patrick, Anesthésie, Réanimation

MAITRES DE CONFERENCES et AGENTS CONTRACTUELS

M. IRUBETAGOYENA Iban, Chirurgie des animaux de compagnie

M. SOUBIES Sébastien, Microbiologie et infectiologie

ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE CONTRACTUELS

M. DOUET Jean-Yves, Ophtalmologie

Mile LAVOUE Rachel, Médecine Interne

M. NOUVEL Laurent, Pathologie de la reproduction

Mile PASTOR Mélanie, Médecine Interne

A. RABOISSON Didier, Productions animales

Mile TREVENNEC Karen, Epidémiologie, gestion de la santé des élevages avicoles et porcins

M VERSET Michael, Chirurgie des animaux de compagnie

REMERCIEMENTS

A notre président de thèse,

Monsieur le Professeur Henry DABERNAT

Professeur des Universités

Praticien hospitalier

Bactériologie - Hygiène

Qui nous fait l'honneur d'accepter la présidence de notre jury.

Hommages respectueux.

Aux membres de notre jury de thèse,

Monsieur le Professeur Roland DARRE

Professeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Zootechnie

Qui nous a confié ce travail.

Qu'il trouve ici l'expression de notre vive gratitude et de notre profond respect.

Monsieur le Professeur Pierre SANS

Professeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Productions animales

Qui a aimablement accepté de participer à notre jury,

Sincères remerciements.

DEDICACES

A mes parents,

qui m'ont soutenu tout au long de mes études, qu'ils soient ici remerciés de leur dévouement.

A mon frère,

sans qui le Docteur ne ferait pas partie de mon monde, pour tous ses bons moments passés et à venir.

A ma famille,

Et notamment Laurent et Martine qui ont assisté à mes premières expériences dans le monde de la pratique vétérinaire.

A Mathieu,

Pour son soutien, son amour et ses conseils.

A mes amis toulousains:

Christelle, Marina, Mathilde, Julien, Vincent B, Vincent R.

INTRODUCTION	14
Partie 1 : Historique de l'Ecole Vétérinaire de Toulouse	14
Rappel historique : la fondation des écoles vétérinaires en France	14
I-1/ Tentatives de la ville de Toulouse et du Conseil Général de l	la Haute
Garonne de se doter d'une école vétérinaire	16
I-1-a/ « un vœu pieux »	16
I-1-b/ « une école fantôme »	16
I-1-c/ Un nouvel élan	17
I-1-d/ L'intervention salutaire de la Société d'Agriculture : les pren	niers cours
vétérinaires à Toulouse	18
I-1-e/ Nouveaux échecs d'établissement d'une école	19
I-1-f/ La tentative de transfert à Toulouse de l'école des Arts et Mét	tiers de
Châlons aboutit à l'obtention de l'école vétérinaire de Toulouse	21
I-2/ Implantation de l'école, rayonnement et réputation : 1825-1	89922
I-2-a/ création effective de l'école et financement	22
I-2-b/ Le provisoire	23
I-2-c/ Installation à Matabiau	23
I-2-d/ Améliorations apportées après l'installation	25
I-3/ Période d'attente : 1899-1964	26
I-3-a/ Nouveaux emplacements envisagés : terrains de l'avenue Cra	mpel, terrain
de l'Observatoire, terrain de la Juncasse	26
I-3-a-1/ Une présence remise en question	26
I-3-a-2/ Le terrain de l'avenue Crampel	27
I-3-a-3/ Le terrain de l'Observatoire	29
I-3-a-4/ Suppression envisagée de l'école	31
I-3-a-5/ Le terrain de la Juncasse	32
I-3-h/ Occupation de l'école vétérinaire de la Juncasse par l'Aérona	outique 32

I-3-c/ Une école inutilisable après guerre	34
I-3-c-1/ Le constat de la commission le 19 juin 1947	34
I-3-c-2/ Le déplacement de l'école de nouveau envisagé	35
I-3-d/ Nouveaux emplacements envisagés pour l'école vétérinaire apr	rès la fin du
conflit	39
I-3-e/ Suppression envisagée de l'école vétérinaire à Toulouse	39
I-3-f/ Arguments en faveur de la nouvelle école vétérinaire	40
I-3-g/ Achat d'un nouveau terrain par la ville de Toulouse et cession	de la vieille
école à la ville	41
I-3-h/ Le terrain Chouvel, construction de l'école, pose de la premièr	e pierre41
[-4/ L'après 1964	42

Partie 2 : Ecoles vétérinaires de Toulouse et urbanisme toulousain43
II-1/ Une école au service d'un projet d'urbanisme affirmant l'ambition
d'une métropole régionale:
monumentalisme, perspective, néo-classicisme43
II-1-a/ Une école située au sein d'un quartier qui se réorganise43
II-1-a-1/ Le quartier Marengo et son évolution générale4
II-1-a-2/ Des étapes majeures dans l'évolution du quartier et qui
participent dans un premier temps à mettre en valeur l'école4
II-1-a-2.1/ Le redressement du canal47
II-1-a-2.2/ L'arrivée du chemin de fer à Toulouse conditionne la
morphologie du quartier et crée un élan économique5
II-1-b/ L'école de Matabiau : un modèle néoclassique au sein d'une métropole
régionale dynamique52
II-1-b-1/ Une situation privilégiée52
II-1-b-2/ L'école vétérinaire de Matabiau : un modèle d'architecture
publique néoclassique53
II-1-b-2.1/ L'architecte de l'école de Matabiau : Jean-Pierre Laffon53
II-1-b-2.2/ Présentation des plans dans un ouvrage majeur54
II-1-b-2.3/ Un plan conforme aux modèles prônés60
II-1-b-3/ L'organisation de l'école62
II-1-b-3.1/ Les idées directrices62
II-1-b-3.2/ L'organisation des bâtiments
II-1-b-3.3/ Des ressources importantes malgré le confinement74
II-1-c/ Comparaison de l'école de Matabiau avec celles de Lyon et d'Alfort79
II-1-c-1/ Architecture des bâtiments79
II-1-c-2/ Adaptation des bâtiments aux besoins de la recherche : de
l'importance de la collaboration entre architecte et chercheur79
II-1-c-2.1/ Un exemple à Lyon : adaptation du bâtiment d'anatomie de
l'école de Vaise79
II-1-c-2.2/ Un contre-exemple à Alfort: le bâtiment des 6 services, une
construction inadaptée fondée sur la concentration des services en un
bâtiment80

II-2/ Une école victime de la transformation de ce projet :
haussmannisme et néo-haussmannisme,
pénétrantes ouvertes à l'automobile et victimes collatérales82
II-2-a/ Les abords de l'école et leurs remaniements successifs : l'influence
majeure du chemin de fer, de la gare et de son développement82
II-2-a-1/ La statue de Riquet, objet de polémiques82
II-2-a-2/ L'accès à l'école par des ponts qui se succèdent au gré de
l'évolution du trafic ferroviaire84
II-2-b/ Les Allées Jean-Jaurès90
II-2-b-1/ Origines et évolution90
II-2-b-2/ Le projet de prolongement des allées Jean-Jaurès91
II-2-b-2.1/ Un projet d'urbanisme au long cours91
II-2-b-2.2/ Les origines du projet et les tentatives ayant précédé le plan
Jaussely92
II-2-b-3/ L'opinion publique et l'opposition face à ces projets95
II-2-b-4/ Le plan d'urbanisme de Léon Jaussely et ses conséquences pour
les allées Jean-Jaurès96
II-2-b-4.1/ Le plan d'urbanisme de Jaussely : un plan ambitieux96
II-2-b-4.2/ Application envisagée de ce plan aux allées Jean Jaurès, un
projet présenté comme nécessaire : gain de perspective et de
communication avec le centre ville, élargissement da la gare99
II-2-b-4.3/ La reprise du vieux projet et l'intervention de la SITEV100
II-2-b-5/ Un projet qui conditionne le transfert de l'école vétérinaire100
II-2-b-6/ Un projet ambitieux présenté à la population110
II-2-b-7/ Un dernier projet avant la seconde guerre mondiale115
II-2-c/ Impact des projets d'urbanisme de la Ville de Toulouse sur l'Ecole
Vétérinaire et les allées Jean-Jaurès après la seconde guerre mondiale118
II-2-c-1/ Les plans Nicod
II-2-c-2/ Le schéma Badani119
II-2-d/ Les écoles vétérinaires face aux projets d'urbanisme12
II-2-d-1/ L'école de Lyon bénéficie des modifications d'urbanisme121
II-2-d-2/ L'école d'Alfort est peu touchée par les modifications
d'urbanisme122

11-3/ Une école inadaptée à la modernisation du projet d'enseignement
supérieur (campus à l'américaine, Rangueil, Mirail, SUPAERO)123
II-3-a/ Des insuffisances d'organisation originelles et persistantes123
II-3-a-1/ Des logements d'emblée saturés à Matabiau123
II-3-a-2/ Des services très vite à l'étroit126
II-3-b/ Origine de la notion de campus à l'américaine et mise en œuvre en Franc
dans les années 1960129
II-3-b-1/ Le modèle traditionnel quadrangle de collège enclos129
II-3-b-2/ Transition entre école traditionnelle et campus en France131
II-3-c/ Création des nouveaux établissements d'enseignement supérieur à partir
de 1968 à Toulouse132
II-3-c-1/ Le campus de Rangueil133
II-3-c-2/ Le campus du Mirail
II-3-c-3/ SUPAERO et ENAC
II-4/ Une école victime de l'ignorance culturelle ou du mépris pour un style
jugé médiocre (19 ^{ème}) jusqu'à l'avènement de l'art nouveau135
II-4-a/ Une autre œuvre architecturale majeure victime de ce mépris à la même
époque : les halles de Baltard136
II-4-b/ Les halles de Victor Hugo et des Carmes, œuvres majeures victimes de ce
mépris et d'une nouvelle vision de la modernité13
II-4-c/ Un contre-exemple : les abattoirs de Toulouse, une reconversion réussie
grâce à l'inscription à l'inventaire des bâtiments historiques140
II-4-d/ L'école de la Juncasse : première tentative d'école moderne au style Art
Déco141
II-4-d-1/ Des plans dessinés par un architecte renommé, rapidement
étudiés et approuvés142
II-4-d-2/ Le style de l'école de la Juncasse : minimalisme, géométrie et
fonctionnalité14:
II-4-d-3/ L'organisation de la nouvelle école vétérinaire152
II-4-d-3.1/ Description
II-4-d-3.2/ Innovations notables

Partie 3 : Une école transférée marquée par l'excellence et en phase avec	<u>:</u>
son temps	156
III-1/ L'espace imparti conditionne la possibilité de certains enseigneme	nts
et la réalisation de cités scolaires	.156
III-1-a/ Le cas de l'école d'Alfort	156
III-1-b/ Le cas de l'école de Lyon	157
III-2/ L'école nationale vétérinaire de Toulouse-Purpan : une école	
spacieuse permettant l'essor de la recherche et la création d'un vrai lieu	de
vie1	58
III-2-a/ Installation et situation	158
III-2-b/ Une école moderne et un nouveau style	158
III-2-b-1/ Les architectes de l'école : Noël Lemaresquier et Paul De Noyer	S
	158
III-2-b-2/ Description de l'école	159
III-2-b-3/ Innovations notables	163
III-2-c/ Adaptation aux besoins	165
III-2-c-1/ Une école qui répond aux exigences premières	165
III-2-c-2/ Une école qui doit encore être terminée et adaptée	.166
III-2-c-3/ Une école transférée prise en compte dans les projets d'urbanisn	1e
	.167
III-2-c-3.1/ SDAU et POS	167
III-2-c-3.2/ « Projet d'Agglomération »	168
III-2-c-4/ Etat des lieux en 2010.	.169
III-2-d/ Les monuments de l'école de Matabiau et leur devenir aux Capelles:	
marques d'une continuité	.169
III-2-d-1/ Les statues d'Olivier de Serres et de Bourgelat	.170
III-2-d-2/ Le cheval blessé de Frémiet	.171
III-2-d-3/ Le monument de Laulanié	175
III-2-e/ Un nouveau contexte pour l'enseignement supérieur en France et pou	ır
PENVT	179

III-2-e-1/ L'enseignement supérieur français confronté à l'internationalisation
doit se réformer179
III-2-e-1.1/ Une nouvelle donnée : l'internationalisation de l'enseignement
supérieur179
III-2-e-1.2/ La réforme de l'enseignement supérieur français : une
nécessité afin de rentrer en concurrence avec les autres pays179
III-2-e-2/ Une architecture virtuelle : l'intégration de l'ENVT au sein de RIO
181
III-2-e-2.1/ Stratégies de partenariat mises en place : état des lieux181
III-2-e-2.2/ Le constat de l'AERES en avril 2010182
CONCLUSION184
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES186
TABLE DES ILLUSTRATIONS192
PHOTOS192
FIGURES195

INTRODUCTION

L'histoire de l'école vétérinaire de Toulouse a été étudiée par certains de ses élèves et professeurs, mais la destruction de ses archives suite à un incendie survenu en 1899 et son transfert en 1964 vers le chemin des Capelles ont quelque peu mis à mal sa pérennité. C'est ainsi que s'est fait jour la nécessité d'établir un état des lieux quant aux ressources dont dispose l'institution et la ville à son sujet. Nous chercherons tout d'abord à établir un historique le plus précis possible, puis nous nous intéresserons à l'influence des projets d'urbanisme de Toulouse sur le devenir de cette institution, et enfin nous nous attacherons à étudier l'école transférée et ses perspectives d'évolution.

Partie 1 : Historique de l'Ecole Vétérinaire de Toulouse

Rappel historique : la fondation des écoles vétérinaires en France [1]

Claude Bourgelat est né à Lyon en 1712. Après avoir pris ses grades à l'Ecole de droit de Toulouse, il s'inscrit au barreau de Grenoble. Il a le malheur, un jour, de perdre une bonne cause, puis d'en gagner une mauvaise. Irrité de ces résultats, il quitte la robe pour les armes en entrant chez les mousquetaires, où se développe son goût marqué pour le cheval. En 1740, Claude Bourgelat prend le titre d'Ecuyer du Roi et la tête de son Académie d'équitation, établissement où « les jeunes gens apprenaient en même temps que les mathématiques, l'art de monter à cheval, voltiger, faire des armes, jouer du luth et tous autres vertueux exercices qui peuvent rendre l'honnête jeunesse recommandable ». Il y acquiert une réputation unique et universelle.

Il publie alors de nombreux ouvrages et articles sur l'équitation tels que « Le Nouveau Newcastle » et les « Eléments d'hippiatrique ». Il est convaincu du peu de cohésion et de solidité des doctrines qui ont cours dans la médecine des animaux. Il veut en poser les règles et se met à l'œuvre, aidé de Poutaut et de Charmeton, célèbres chirurgiens lyonnais, et encouragé par de nombreux amis dont Bertin.

Ecuyer, hippiatre, Bourgelat entretient des relations avec Malesherbes, Bertin (qui est alors intendant du Lyonnais) et d'Alembert, ce qui lui vaut de collaborer à l'Encyclopédie.

En 1757, Bourgelat est nommé commissaire-inspecteur des Haras du lyonnais et Inspecteur de la librairie de Lyon en 1760. Il s'attire la protection de Bertin, nommé Contrôleur Général des Finances en 1759.

Bourgelat, après avoir tenté sans succès d'imposer l'enseignement de l'hippiatrique à l'Académie, décide de se tourner vers ses protecteurs pour leur soumettre ses idées sur un enseignement vétérinaire dont il a fait le projet. Par l'intermédiaire de Bertin, il propose donc au roi Louis XV la création d'une école où serait enseignée la pathologie équine. En effet, Bourgelat ne pense alors qu'au Cheval et c'est Bertin qui introduira la décision de s'intéresser aussi aux autres animaux, Bovins et Ovins qui sont victimes d'épizooties tragiques pour l'économie nationale.

Louis XV accepte le projet et le 4 août 1761, son Conseil d'Etat officialise la création à Lyon de la première Ecole au monde « où l'on enseignerait publiquement les principes et la méthode de guérir les maladies des bestiaux ».

Les élèves de l'école naissante sont envoyés pour combattre les épizooties et dans l'Est, notamment, ils ont le bonheur de voir le mal cesser. En récompense, le Roi prend l'école sous sa protection et l'autorise à porter le titre d'Ecole royale vétérinaire. Bourgelat est nommé en même temps « Directeur et Inspecteur général des Ecoles vétérinaires établies ou à établir dans le Royaume ». Peu après, Bourgelat est appelé à organiser une seconde Ecole sur le plan de celle de Lyon. Le château d'Alfort, près de Paris, acheté dans ce but, le 27 décembre 1765, est rapidement aménagé, et l'Ecole s'ouvre le 1^{er} octobre 1766.

En 1790, on envisage d'annexer les deux écoles aux Ecoles de médecine, mais cela n'est pas réalisé. Le décret de 1813 modifie leur régime et crée une prépondérance en faveur de l'école d'Alfort. Le décret est abrogé par l'ordonnance de 1825, qui réorganise les deux écoles, rétablit leur égalité première, et institue une troisième école, celle de Toulouse.

Nous allons maintenant nous intéresser à l'histoire de l'école vétérinaire de Toulouse. On peut distinguer quatre périodes.

Les trois premières périodes sont décrites par R. Lautié dans son histoire de l'école nationale vétérinaire de Toulouse parue dans la revue de médecine vétérinaire en 1981 [2].

Nous verrons tout d'abord la période allant de 1761 à 1825 et qui est marquée par les tentatives de la ville de Toulouse et du Conseil général de la Haute-Garonne de se doter d'une

école vétérinaire, puis la période allant de 1825 à 1899 et qui voit l'implantation de l'école à Matabiau et son rayonnement [1, 2, 3, 4].

Ensuite nous nous intéresserons à la période d'attente, de 1899 à 1964 [5]. Enfin, nous distinguerons une quatrième période, de 1964 à aujourd'hui, qui débute par l'établissement de l'école au chemin des Capelles.

I-1/ Tentatives de la ville de Toulouse et du Conseil Général de la Haute Garonne de se doter d'une école vétérinaire

I-1-a/ « un vœu pieux »

Suite à la fondation par Bourgelat de l'école vétérinaire de Lyon, la première du Royaume, la ville de Toulouse adresse en octobre 1761 deux requêtes au pouvoir royal de Louis XV afin d'obtenir la création d'une école et l'autorisation de s'imposer pour une somme de 600 livres, en faveur de l'établissement projeté. Ces demandes sont transmises à Bourgelat, maître écuyer de Louis XV qui a étudié le droit à Toulouse, qui les appuie sans succès.

Les capitouls connaissent une vive désillusion lors de l'ouverture par Bourgelat de l'école vétérinaire d'Alfort en 1764.

Cependant les autorités toulousaines bénéficient d'une légère consolation : en effet, trois places gratuites sont allouées à la ville de Toulouse dans l'une ou l'autre des écoles. De nombreuses lettres de candidatures témoignent de l'intérêt porté à cette mesure. Les élèves sont alors tenus de s'installer dans la commune assignée par le préfet ; ils doivent exercer 6 ans dans leur département d'origine et payer une certaine somme pour se libérer de cette astreinte. Mais le nombre de vétérinaires formés ainsi reste insuffisant et l'éloignement de Lyon et Alfort constitue un inconvénient non négligeable. Aussi les démarches des maires et sous préfets continuent-elles à se faire pressantes.

I-1-b/ « une école fantôme »

Le 20 janvier 1793, un arrêté préfectoral est pris à la demande du Conseil Général, instituant une école vétérinaire départementale à Toulouse avec à sa tête Bullion, vétérinaire toulousain ancien chef des hôpitaux de l'école d'Alfort et breveté professeur ; par cette institution, la

municipalité et le département abandonnent leur projet de posséder une Ecole Nationale, ils se rabattent sur un Etablissement local.

La future école devait dépendre du département qui assurait l'essentiel de son financement. Par une subvention de 3273 livres, il prenait en charge : les frais d'installation et d'aménagement des locaux (1073 livres), le traitement des professeurs (1200 livres), les dépenses pour les expériences, les opérations, les instruments divers (1000 livres)

Cette école devait comprendre 36 élèves, choisis par les directoires des districts, de préférence parmi les fils de maréchaux-ferrants : 6 places pour Toulouse, 4 pour Castelsarrasin, 5 pour Grenade, 4 pour Rieux-Volvestre, 3 pour Revel, 7 pour Saint-Gaudens, 3 pour Villefranche, 4 pour Muret.

L'enseignement était gratuit et la durée des cours fixée à 4 mois : mars et avril, novembre et décembre. Bullion devait être nommé Directeur ; il acceptait d'assurer « deux instructions par jour », durant les 4 mois de scolarité. Bullion avait été répétiteur, puis maître des forges et adjoint au chef des hôpitaux, puis chef des hôpitaux à l'école d'Alfort, et, en cette dernière qualité, breveté professeur par une ordonnance de Louis XVI. La sanction des études relevait du département en raison de son effort financier.

Cependant, cet arrêté n'a jamais été mis en exécution, « faute peut-être d'encouragements ou de l'approbation de l'autorité supérieure », d'après Labat. Il semble que le département ait hésité à l'appliquer en raison du contexte agité de 1793.

I-1-c/ Un nouvel élan

A la même période, les villes de Caen, Limoges, La Roche-sur-Yon, Rodez, ont tenté d'organiser des cours locaux de médecine vétérinaire ce qui traduit l'intérêt porté à cette question. Les réclamations des départements méridionaux reprennent ; la paix de 1803 ravive les soucis d'ordre économique et fait ressentir le besoin d'une école vétérinaire dans le Sud Ouest.

Deux sortes d'arguments nourrissent ces demandes.

Les premiers, développés par la Société d'Agriculture de Toulouse et sujets à controverse, se basent sur le fait que « les deux Ecoles nationales Vétérinaires de Lyon et d'Alfort sont insuffisantes, et même rendues inutiles par leur distance et la différence des climats ».

Les seconds, nouveautés pour l'époque, mettent l'accent sur la médecine bovine et son importance dans une région ou les bovins tiennent une importance capitale dans les travaux d'agriculture et pas seulement en tant qu'animaux destinés à la consommation, ce que souligne le Directeur Prince en 1852.

En 1804, suite aux sollicitations de la ville et du département, Huzard, inspecteur général des Ecoles Vétérinaires, est délégué par l'Etat pour étudier sur place les moyens de satisfaire au vœu de la population et rechercher le lieu idéal pour l'implantation d'une troisième école vétérinaire, comme on peut le lire dans une lettre de Chaptal, ministre de l'intérieur, au préfet de la Haute Garonne, datée du 6 germinal an XII. « Cahors et Toulouse, qui avaient été désignées spécialement, furent visitées, et Huzard donna toutes ses préférences à Toulouse », comme le rapporte Labat.

I-1-d/ L'intervention salutaire de la Société d'Agriculture : les premiers cours vétérinaires à Toulouse

Le 23 décembre 1806, la Société d'Agriculture de la Haute Garonne décide d'exécuter ce qui avait été projeté par le Conseil Général 14 ans plus tôt, à savoir la création d'une Ecole Vétérinaire locale.

Dans sa séance du 20 janvier 1807, elle décide d'ouvrir deux cours de médecine vétérinaire, avec l'approbation du Préfet et les encouragements du Ministre de l'Intérieur. Le premier cours a lieu pendant l'hiver et est consacré à « l'anatomie et la physiologie du bœuf, du mouton, du cheval ; ensuite vient la description des maladies affectant ces animaux ainsi que les moyens de les prévenir et de les guérir ». Le second a lieu pendant l'été et est réservé à des « leçons pratiques » : « l'anatomie extérieure, la génétique, la chirurgie, les notions de dressage et d'élevage, un cours de pathologie ». Le dimanche, à 11h, ces cours sont réservés aux maréchaux-ferrants. Le premier cours est confié à Bullion, le second à Fauré, qui avait été répétiteur à l'Ecole de Lyon. La Société d'Agriculture possède les locaux nécessaires, à savoir le jardin botanique de la ville, ainsi que les enseignants, notamment Bullion. Les ressources nécessaires sont fournies par cette même société.

Ces résolutions, transmises au Préfet et communiquées au Ministre de l'intérieur, sont approuvées par ce dernier, qui félicite la Société « du noble emploi qu'elle fait de ses moyens ».

Les cours commencent le 4 février 1807 et se terminent le 5 avril. Ils connaissent alors un franc succès. Il en sera de même pour le cours du cycle d'été, ce qui présida à la réédition de ces cours l'année suivante. Comme le rapporte Labat :

« Le cours d'été commença le 10 mai devant un auditoire plus nombreux qu'on ne s'y attendait, beaucoup de communes, à l'instigation des maires s'étant hâtées d'envoyer des élèves. Devant un tel succès, le programme du cours fut étendu. Il eut lieu les mercredi, vendredi et dimanche de chaque semaine. Le dimanche était consacré à une démonstration pratique. Le cours dut embrasser l'extérieur des animaux domestiques, le choix de ces animaux suivant l'usage auquel on les destine, l'élevage, les opérations chirurgicales, que l'on n'avait pas eu le temps de pratiquer pendant le cours d'hiver, enfin les principales maladies, dans l'exposé desquelles il était expressément recommandé au professeur « d'éviter tout esprit de système relativement à la nature et aux causes de ces maladies » ».

I-1-e/ Nouveaux échecs d'établissement d'une école

Confrontée à l'insuffisance de cette formation, la Société d'Agriculture soumet au Conseil Général et au Conseil Municipal un projet d'organisation d'école vétérinaire, les priant de l'examiner et de l'approuver, pour le soumettre ensuite au Ministre de l'intérieur. Le 23 juin 1807, le Préfet demande au ministre l'établissement d'une Ecole Vétérinaire organisée sur le modèle de celles de Lyon et d'Alfort. Moins bien disposé qu'en 1804, le Ministre exige des garanties et ne veut statuer que si on lui fournit « des renseignements détaillés sur la nature de l'Ecole » et si on lui donne « la certitude que la ville est en état de supporter les frais de cet établissement ».

Le Conseil municipal approuve la création de l'école et accepte de contribuer pour un huitième à la dépense votée par le département pour les frais d'établissement et d'entretien de l'Ecole, puis augmente ses libéralités. Parallèlement, le Préfet quant à lui demande à la Société d'Agriculture un devis exact des dépenses relatives à l'établissement et à l'entretien de ladite école : un mémoire rédigé par Lamier est présenté par le président de la Société, le baron de Malaret, à l'empereur, lors d'un de ses passages à Toulouse.

La demande est agréée et le 27 juillet 1808, un décret impérial institue, aux frais du département et de la ville, une « école impériale » dans les dépendances du Jardin des Plantes. Tout semble réglé : des plans et des devis de construction sont dressés, un règlement est rédigé par la Société d'Agriculture sur ordre du préfet Desmousseaux de Givré.

Les frais de premier établissement sont estimés à 25000 livres, les frais d'entretien annuel quant à eux sont évalués à 17000 livres. Le corps enseignant devait se composer de Bullion, Fauré, ancien professeur de l'Ecole de Lyon, ainsi que de Ferrière, conservateur du Jardin des Plantes, promu professeur d'Agriculture.

Le règlement prévoit 60 étudiants pensionnaires, le prix de la pension étant fixé à 400 livres et payable d'avance tous les 6 mois par les Conseils municipaux de la Haute Garonne. Une pension de 500 livres est demandée aux élèves des départements limitrophes. Une scolarité de 5 ans est prévue, pendant laquelle doit être enseigné « tout ce qui est relatif aux maladies des bœufs, chevaux, brebis et porcs, ainsi que les méthodes de traitement » ; les élèves doivent cultiver eux-mêmes, dans le jardin de l'école, les plantes médicinales ; ils doivent savoir ferrer les bœufs et les chevaux et s'astreindre à une discipline stricte.

Les documents relatifs à ce règlement sont envoyés au ministre, qui ne répond pas aux lettres qui lui sont adressées durant toute l'année 1809 par le Conseil municipal et la Société d'Agriculture. Le décret reste donc lettre morte et les événements politiques provoquent l'ajournement du projet.

Le décret du 15 janvier 1813 annule le décret de 1808, et l'école vétérinaire de Toulouse disparaît avant sa naissance, remplacée par les trois écoles de Zutphen, d'Aix La Chapelle et de Turin. Ces écoles projetées ne seront pas créées.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne évoque de nouveau la question en 1814, 1815 et 1816, en réclamant périodiquement la création d'une école vétérinaire à Toulouse. Le ministre Carnot répond que les écoles d'Alfort et de Lyon suffisent pour le moment ; l'Ecole de Toulouse n'est pas d'une nécessité indispensable, car le département de la Haute-Garonne est un de ceux qui possèdent le plus de vétérinaires. Le projet est selon lui inexécutable, à causes des dépenses qu'il occasionnerait. S'il fallait plus tard établir une nouvelle Ecole Vétérinaire, on ne perdrait pas de vue les avantages qu'il y aurait à la fixer à Toulouse.

Et si, les solliciteurs ne demandaient plus qu'une école pour le département de la Haute-Garonne et les départements limitrophes, le ministre refusait à nouveau : il objectait que l'instruction serait insuffisante, qu'il serait difficile de déterminer un certain nombre de départements à coopérer aux frais d'établissement et d'entretien de la nouvelle école, lorsqu'ils jouissaient du droit d'envoyer, sans aucune dépense, des élèves à celles qui existent

déjà ; qu'il vaudrait mieux que le gouvernement se charge de l'Ecole, mais qu'il ne le pouvait pas et que force lui était d'ajourner le projet.

La Société d'Agriculture proteste contre Bordeaux qui sollicite l'attribution de l'établissement; en accord ave le Conseil municipal qui consent à allouer 2000 livres de crédit (et non plus 1200), elle réclame de façon véhémente la création de l'école. Pour cela, elle contacte tour à tour l'Empereur, le roi Louis XVIII, le ministre de l'Intérieur, le ministre du Commerce, les Conseils Généraux des départements limitrophes; c'est ainsi que du tarn, de l'Aude, de l'Ariège et du lot provient une aide financière; par contre, l'Aveyron préfère continuer à envoyer ses élèves à Lyon. Enfin, Gohier, directeur de Lyon, propose le 14 janvier 1817, d'envoyer des ouvrages scientifiques destinés à la bibliothèque de la future école.

Rien n'y fait : malgré un avis favorable du ministre de l'intérieur, le gouvernement refuse catégoriquement de revenir sur sa décision, arguant de difficultés économiques.

Mais un hasard heureux va servir la cause de Toulouse.

I-1-f/ La tentative de transfert à Toulouse de l'école des Arts et Métiers de Châlon aboutit à l'obtention de l'école vétérinaire de Toulouse [3]

En 1823, une ordonnance royale décidait le transfert à Toulouse de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlon. La ville de Toulouse accepte sans réticence et propose même de participer à l'aménagement. Par contre, la ville de Châlon élève des protestations énergiques, délègue auprès du roi des interlocuteurs nombreux et bien choisis, se refusant à accepter une décision qu'elle prend pour une punition à l'égard d'une ville qui n'a jamais démérité. Les protestations de Châlon sont telles qu'on décide de laisser à Châlon son Ecole des Arts et Métiers et d'accorder à Toulouse l'Ecole Vétérinaire réclamée depuis si longtemps. L'ordonnance royale du 6 juillet 1825 rapporte celle du 26 juin 1823, c'est-à-dire qu'elle la rend caduque.

I-2/ Implantation de l'école, rayonnement et réputation : 1825-1899

I-2-a/ Création effective de l'école et financement

Le 6 juillet 1825 voit la création d'une « école provisoire » vétérinaire par ordonnance royale de Charles X.

« Charles, par la grâce de Dieu,

Roi de France et de Navarre,

Avons ordonnance et ordonnons ce qui suit :

Article 1 : l'ordonnance du 16 juin 1823, qui transférait de Châlon à Toulouse l'Ecole Royale des Arts et métiers, est rapportée.

Article 2 : Une école vétérinaire, destinée principalement à l'étude des maladies des bêtes bovines, sera établie dans notre bonne ville de Toulouse, à la condition toutefois que le local nécessaire soit fourni et approprié, soit par ladite ville, soit par le département de la Haute-Garonne. »

La pathologie bovine est présentée comme une priorité car l'essentiel de la traction animale est assurée par les bœufs dans la région à cette époque.

Jamais établissement ne fut ouvert à titre plus onéreux : la ville de Toulouse et le département de la Haute-Garonne n'obtiennent l'école qu'à charge pour eux de supporter, seuls, tous les frais d'acquisition du terrain et de construction.

En Juillet 1825, le Conseil Municipal et le Conseil Général décident de participer à la dépense, chacun pour moitié.

Le Conseil municipal, pour parer aux premiers paiements, inscrit aux budgets de 1825 et 1826, un crédit additionnel de 100 000 francs ; le coût total de l'opération est de 800 000 francs.

Le département honore ses engagements avec une imposition extraordinaire de deux centimes additionnels aux contributions directes pendant les années 1827 et 1828, et de 4 centimes additionnels aux contributions foncières, personnelles et mobilières en 1829.

I-2-b/ Le provisoire

Le choix du terrain, l'étude des plans, leur réalisation entraînent des longueurs inévitables. Le 14 juillet 1826, une offre est alors faite au gouvernement par la mairie de Toulouse ; cette dernière met à disposition de l'Etat des bâtiments du Jardin des Plantes pour y installer provisoirement l'école. Ce choix semble judicieux car ces bâtiments avaient déjà abrité les cours de médecine organisés en 1807 par la Société d'Agriculture. Cependant, cette offre est refusée par l'Etat.

Le 28 avril 1827, Monsieur Puymaurin offre à la ville de lui louer sa propriété de Benech dans le faubourg Saint Michel au 49 de la rue des 36-Ponts: cette offre est présentée au ministre et acceptée. En mars 1828 la location de la propriété de Benech par le maire de Toulouse est effective. Le 5 avril 1828, M. Dupuy, professeur à l'école d'Alfort, est nommé directeur de l'école de Toulouse.

Grâce à la détermination des autorités toulousaines, une première école ouvre donc ses portes le premier octobre 1828 au quartier Saint Michel. Le 7 novembre 1828, elle est inaugurée officiellement par le comte de Juigné, préfet de la Haute-Garonne et le baron Montbel, maire de Toulouse. Les élèves accourent en nombre. Dès la deuxième année, pour loger les nouveaux admis, on adjoint à l'école une grande maison adjacente située rue des 36-Ponts, que venaient de quitter les l'Institution des sourds muets de l'abbé Chazotte.

Cependant, dans l'état de dénuement où se trouve l'école à son début, beaucoup d'installations étaient déficientes, notamment les locaux affectés aux divers services et le directeur Dupuy doit suppléer à force de zèle et de dévouement à tout ce qui lui manque. En 1832, Dupuy donne sa démission suite à des plaintes contre sa gestion et est remplacé par Moiroud, professeur à Alfort.

I-2-c/ Installation à Matabiau

.

La commission spéciale souligne dans un rapport les exigences auxquelles doit répondre un emplacement convenable pour la construction de l'école :

- « être situé dans un local sain et aéré qui ne puisse en aucune circonstance donner lieu à la moindre crainte pour la conservation de la santé publique »

- « être à la portée du plus grand nombre possible de communes rurales et en même temps le moins éloigné du centre de la ville »
- « avoir la quantité d'eau nécessaire aux besoins de l'école »
- « présenter le moins d'inconvénient pour la surveillance de l'octroi »
- « offrir sous le rapport de l'aspect environnemental les avantages qu'on doit toujours rechercher avec soin, surtout lorsqu'il s'agit d'une grande construction neuve, dont l'objet et d'une haute importance pour la prospérité de l'agriculture méridionale »

Les différents terrains que cette commission examine sont les suivants :

- « Le domaine de Benech situé sous le faubourg Saint Michel »
- « Le domaine du Busca très rapproché de celui du Benech »
- « Un terrain situé au faubourg Saint Cyprien au confluent de la Garonne et du canal de fuite du château d'eau »
- « L'emplacement en face de la nouvelle allée d'Angoulême sur la rive droite du canal des 2 Mers »

Différents emplacements ont ainsi été envisagés : on veut édifier l'école dans le quartier de Saint Cyprien mais ce projet est abandonnée à la demande du directeur Dupuy .

Il propose par la suite l'aménagement de bâtiments situés à Saint Roch des Minimes mais ce projet est rejeté car jugé trop onéreux.

Le terrain finalement choisi est situé en face des Allées d'Angoulême (actuellement allées Jean-Jaurès), sur la colline du Calvinet, au-delà du Canal du Midi, au pied des redoutes de 1814, au pied du coteau désert de Guillemery.

Ce terrain de 2 hectares et 84 ares est situé en périphérie de la ville, ce qui permet une augmentation de l'activité de la banlieue toulousaine et évite le paiement de l'octroi par les ruraux amenant du bétail. Il est acquis par la ville au nom de l'Etat pour 33809 francs. En possession du terrain, la ville doit encore paver l'avenue de l'Ecole, construire un pont sur le canal du Midi dont la courbe doit être rectifiée. Il lui faut aussi, « pour la perspective », aligner la rue du 10-Avril sur les allées d'Angoulême et la rue Marengo sur la façade de l'Ecole.

Le 8 février 1832 a lieu la pose de la première pierre par M. Barennes, préfet de la Haute Garonne, après étude des plans par l'architecte départemental Monsieur Laffon. L'école ouvre

ses portes le 22 aout 1834 et est occupée en octobre. L'année 1834 voit donc la fin du provisoire et l'installation de l'école dans ses locaux définitifs.

Le 22 août 1835 a lieu l'inauguration de l'école par le préfet de Haute Garonne, Barennes, qui prend possession de l'école au nom du gouvernement.

Soixante quatorze ans ont donc été nécessaires à l'édification d'une Ecole Vétérinaire à Toulouse.

I-2-d/ Améliorations apportées après l'installation

L'annexion d'une exploitation rurale, le domaine de Montredon, le 19 février 1877, permet cependant d'élargir quelque peu la formation pratique des étudiants vétérinaires.

« On lui donnait ainsi les moyens de compléter par des démonstrations pratiques l'étude de l'élevage des animaux domestiques, de l'amélioration de leurs races et de leur exploitation industrielle. » [3]

Un pavillon est construit pour les Maladies contagieuses, au fond du jardin botanique, en 1886, suite à l'allocation d'un crédit spécial de 45000F; un pavillon symétrique est construit dans le jardin botanique pour la zootechnie vers 1891.

I-3/ Période d'attente : 1899-1964 [5]

I-3-a/ Nouveaux emplacements envisagés : terrain de l'avenue Crampel, terrain de l'Observatoire, terrain de la Juncasse

I-3-a-1/ Une présence remise en question

A la fin de l'année 1899, un événement décisif se produit : il s'agit d'un incendie qui aboutit à la destruction d'une partie des bâtiments administratifs de l'école.

A partir de cette date, la présence de l'école est remise en question de toutes parts.

En effet, le maire de Toulouse écrit au ministre de l'agriculture Dupuy en demandant le transfert de l'école hors de la ville.

Séance du Conseil Municipal du 26 août 1899 :

« Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir appeler votre haute et bienveillante attention sur la question du déplacement et de l'agrandissement de l'Ecole vétérinaire, dont les bâtiments viennent d'être en partie détruits par un incendie, et qu'il s'agirait de reconstruire dans la banlieue de Toulouse, sur de vastes emplacements au milieu de champs fertiles, utilisables et nécessaires pour le service de l'Ecole.

Les conséquences du déplacement de l'Ecole vétérinaire peuvent se résumer ainsi :

Pour l'Etat:

L'Ecole vétérinaire est enclavée dans ce quartier entièrement bâti, et tout agrandissement est impossible. Une nouvelle Ecole, construite hors ville, comprendrait toutes les installations nécessitées par les progrès de la science : pâturages, champs d'expérience, jardin botanique, etc...

Pour la ville:

Il y a un intérêt de premier ordre au point de vue de l'hygiène publique, à ce qu'un établissement insalubre comme l'Ecole vétérinaire soit déplacé. De plus, son transfert permettrait de prolonger l'Allée Lafayette jusqu'à la Colonne et d'embellir la ville en faisant une avenue dont la perspective serait remarquable.

Pour la Compagnie des Chemin de Fer du Midi:

La Compagnie pourrait facilement agrandir la gare.

C'est ainsi, Monsieur Le Ministre, qu'en utilisant les indemnités d'assurances, pourraient être envisagés les travaux nécessaires.

Veuillez agréer... »

On voit ici que la question du déplacement de l'école s'est déjà posée lors de la construction des chemins de fer ; les raisons avancées étaient l'« étranglement des voies entre le canal et l'école » et l' « agrandissement indispensable de la gare différé d'année en année » De plus, la prolongation de l'allée Lafayette jusqu'à la Colonne est envisagée dans un but d'embellissement de la ville et de gain de perspective.

L'enclavement de l'école ainsi que sa petite taille sont mis en avant ; une école située hors de la ville permettrait de créer des installations, de disposer de pâturages, de champs d'expérience et d'un jardin botanique.

L'établissement est jugé insalubre et préjudiciable à l'hygiène publique.

Enfin, par une pétition datée du 4 septembre 1899, les habitants du quartier de Marengo réclament le déplacement de l'école. C'est la première pétition, qui sera suivies de nombreuses autres, certaines réclamant plus tard le maintien de l'Ecole.

Pétition:

« ... Les soussignés, basent leurs doléances sur les cas d'épidémies qui peuvent se produire à tout instant, et surtout par les fortes chaleurs, par le traitement, dans l'Ecole, de maladies infectieuses d'un certain nombre d'animaux tarés, et de l'évacuation de leurs déjections dans les égouts de notre populeux quartier (huit cent habitants) : d'où danger public à craindre.
« ... Vous prient d'obtenir à bref délai l'isolement complet de l'Ecole Vétérinaire sur un point extrême de la ville, en dehors de l'enceinte de l'octroi. »

I-3-a-2/ Le terrain de l'avenue Crampel

Dans une lettre adressée au maire par le ministre, le 9 novembre 1899 : ce dernier désire « connaître les sacrifices que la ville et la compagnie seraient disposés à s'imposer pour la construction d'une nouvelle Ecole sur un autre terrain, qui, d'ailleurs, devrait être situé aux portes même de la ville, afin d'assurer à l'Ecole le service de sa clinique ».

En mars 1900, une commission est envoyée par le Ministre de l'Agriculture, sur demande de la ville ; elle se compose de M. Chauveau, Inspecteur Général des Ecoles, Leblond, Inspecteur Général des Services Administratifs des Ecoles Vétérinaires, Laulanié, directeur de l'Ecole de Toulouse, et du Directeur du Domaine.

Une décision est prise, et parmi tous les terrains offerts par la Ville, le terrain retenu est celui situé à l'angle de l'avenue Crampel et du Canal du Midi. Il mesure 7 hectares, ce qui est jugé suffisant.

Le 16 avril 1904 le Ministre de l'Agriculture communique au Maire le programme des constructions à élever. Un avant-projet est rapidement dressé. Les bâtiments à édifier comportent les bâtiments d'administration, les bâtiments des hôpitaux et des services de clinique générale, les bâtiments des élèves, les bâtiments de la clinique de bovine, du service des maladies contagieuses, de la zootechnie et de l'histoire naturelle avec jardin botanique, les bâtiments de physique, de chimie, de pharmacie, de physiologie, le bâtiment des services de l'anatomie normale et de l'anatomie pathologique. Le coût estimé comprend les travaux de construction 2 500 000 F et l'acquisition du terrain 140 000 F et s'élève à 2 640 000 francs.

Le 28 mars 1905, le conseil municipal adopte une motion transmise au ministre le 15 mai : les avant-projets du transfert de l'école et du prolongement de l'allée Lafayette sont approuvés dans l'article premier.

« Article III

M. le Maire est invité à négocier avec l'Etat une convention en vue du transfert de de l'Ecole Vétérinaire sur les bases suivantes :

La nouvelle Ecole sera construite par les soins et au frais de la Ville sur les terrains choisis par le ministre, et mis par la Ville à disposition de l'Etat. L'Etat cèdera gratuitement à titre d'échange à la Ville l'emplacement occupé par l'Ecole actuelle et les constructions existantes sur cet emplacement.

Article IV

Il sera demandé à l'Etat de participer à la dépense.

Article V

M. le Maire est invité à négocier avec M. le Ministre des Travaux Publics et la Compagnie des Chemins de Fer du Midi, la vente à la Compagnie des terrains abandonnés par l'Etat à la Ville sur lesquels est édifiées l'Ecole Vétérinaire, et nécessaires pour l'agrandissement de la gare Matabiau.

Article VI

M. le Maire est invité à étudier le rapprochement de la gare Saint Agne de la future Ecole, et de prévoir sa transformation. »

Cependant, ce projet ne voit pas le jour.

Le 31 octobre 1907, M. Ruau, Ministre de l'Agriculture signifie au maire de Toulouse que le terrain de l'avenue Crampel est trop petit et qu'il faut en trouver un autre.

I-3-a-3/ le terrain de l'Observatoire

La ville offre alors un terrain d'environ sept hectares, situé sur le plateau de Jolimont, contigu à l'Observatoire, et propose à l'Etat une convention aux termes de laquelle :

- 1) L'Etat céderait en toute propriété à la Ville les bâtiments affectés à l'Ecole et les terrains sur lesquels ils sont édifiés.
- 2) La Ville paierait à l'Etat le prix des bâtiments à fixer à dire d'experts, et mettrait à sa disposition le terrain de l'Observatoire.
- 3) L'Etat ferait édifier sur ce terrain et à ses frais la nouvelle Ecole
- 4) En attendant, l'Etat permettrait à la Ville de prendre possession de la partie de l'Ecole nécessaire à l'agrandissement de la gare Matabiau.

En Novembre 1908, le maire ajoute une somme de 900 000 francs à payer par la ville à l'Etat et offre la prise en charge par la Ville de l'aménagement provisoire de l'école, pour permettre la prise de possession des ailes.

Le 18 juin 1909, le conseil municipal autorisait M. le maire à signer avec l'Etat la convention portant cession à la ville de Toulouse par l'Etat du sol et des bâtiments de l'Ecole vétérinaire, moyennant :

- 1° La cession d'un terrain pour la réédification de la nouvelle école ;
- 2° Le paiement par la ville d'une soulte de 1.822.975 francs ;
- 3° La création d'une voie d'accès à la nouvelle école et des chemins destinés à isoler ladite école des terrains avoisinants.

La même délibération approuvait en outre :

1° Le projet de convention passé avec la Compagnie du Midi pour la cession des terrains nécessaires à l'agrandissement de la gare ;

- 2° Les acquisitions de terrain pour l'emplacement de la nouvelle école et rétablissement des voies d'accès ;
- 3° La déclaration d'utilité publique des travaux nécessités par l'agrandissement de la gare de Toulouse ;
- 4° La couverture du canal du Midi au droit de la gare Matabiau;
- 5° Les dépenses d'aménagements provisoires (65.000 francs) pour assurer le fonctionnement des services de l'école situés dans les bâtiments dont l'emplacement est immédiatement nécessaire à la Compagnie du Midi.

Pour faire face à cet ensemble de dépenses, le maire a été autorisé à emprunter 4.900:000 francs au taux de 3,85 %, remboursable en 40 ans.

Enfin l'amortissement de cet emprunt devait être assuré au moyen de taxes.

Le 11 juillet 1909, le projet précédent est approuvé par le conseil municipal, combinaison envisageant de gager les dépenses du déplacement de l'école, sur des surtaxes locales temporaires, projet complexe associant le déplacement de l'école à la couverture du canal entre l'allée Lafayette et le pont Matabiau.

Le 22 novembre 1914, l'état de guerre est constaté ; le conseil municipal autorise le maire à transformer en contrat définitif la promesse de vente des propriétaires du terrain de la Colonne, et demande la préparation et la signature avec l'Etat de l'acte d'échange du terrain actuel de l'école contre le nouveau terrain.

En 1917, les plans du futur établissement sont approuvés : ils prévoient une école modèle dotée du maximum de confort et des installations scientifiques les plus modernes.

Dès la conclusion de la paix, l'administration municipale sollicite la décision d'un nouveau décret.

Le 11 juillet 1919, le ministre des travaux publics objecte car le coût des travaux envisagés a considérablement augmenté, et que la réalisation apparaît financièrement irréalisable.

La Compagnie du midi propose de prendre possession des deux ailes de l'école et de reconstruire le pont sur le chemin de fer mais la ville et l'administration de l'école s'oppose à cette solution partielle.

I-3-a-4/ Suppression envisagée de l'école

A la fin de l'année 1922, le conseil municipal apprend que le ministre des finances envisage de supprimer l'école vétérinaire de Toulouse.

Dans un télégramme adressé au ministre de l'agriculture le 21 octobre 1922, le maire de Toulouse proteste très énergiquement contre le projet de suppression de l'école vétérinaire et réaffirme la volonté de la municipalité de poursuivre le transfert nécessaire de l'école ; il demande à être entendu par les commissions parlementaires des finances avant toute décision et souligne la nécessité absolue de conserver l'école.

Le Congrès national des vétérinaires de France et des Colonies se tient le 27 octobre dans la « vieille école vétérinaire de Toulouse, si menacée de disparaître sous le prétexte futile d'économies à réaliser sur le chapitre du ministère de l'Agriculture » [6]. Les vétérinaires entendent l'appel du directeur, comme on peut le lire dans le Midi Socialiste en date du samedi 28 octobre 1922 :

« Dans le discours prononcé par M. Benoit, directeur de l'EV, nous avons compris combien était sincère et émouvant l'appel qu'il adressait aux congressistes pour qu'ils interviennent auprès des pouvoirs publics pour le maintien de l'Ecole Vétérinaire. »

Le syndicat des vétérinaires demande au Ministre de l'Agriculture de « plaider auprès du parlement le maintien de l'EV de Toulouse ».

Le ministre de l'agriculture répond par une lettre au maire de Toulouse le 28 octobre 1922 : Dans celle-ci, il affirme que la suppression de l'école n'est pas envisagée et réaffirme l'importance du rôle de l'école en tant que centre scientifique et pour les populations agricoles de la région. De plus, Vincent Auriol, vice président de la commission des finances de la chambre plaide contre la suppression et obtient le « rétablissement intégral des crédits affectés à notre école vétérinaire » [7].

La municipalité continue de chercher des solutions alternatives : le 10 juillet, elle demande la cession de la caserne Niel, mais elle est refusée le 6 avril 1926, dans une lettre du Département de la Guerre : l'argument avancé est l'insuffisance des installations de la garnison toulousaine.

I-3-a-5/ Le terrain de la Juncasse

Le 21 octobre 1927, le Conseil municipal décide de reprendre sur les bases du décret de 1914 l'étude du transfert de l'école. Un programme de construction d'une école moderne est établi par M. Leclainche, directeur des services vétérinaires, suivant un plan dressé par Charles Lemaresquier et comportant trois blocs de bâtiments dont un, isolé, constitue une cité scolaire. La ville propose un terrain de quinze hectares au pied et à l'est des collines de l'observatoire, au quartier de la Juncasse.

Le Ministère des finances inscrit au collectif de 1929 une première tranche de huit millions de francs pour les travaux qui doivent commencer.

Le 24 février 1930, le conseil municipal autorise le maire à acquérir les terrains destinés à l'école et le 30 mars 1931, Leclainche signe l'acte d'acquisition du terrain. Le début des travaux est hâté en raison de la multiplicité des chômeurs.

En mars 1932, les travaux débutent. Cependant, les crédits sont insuffisants et accordés avec parcimonie. De plus, des difficultés d'ordre juridique se font jour avec la Société immobilière toulousaine. En sus de cela, la présence persistante dans le sous sol de nappes d'eau difficiles à résorber pose problème.

Les travaux s'en trouvent entravés. En1939, les trois quarts des constructions prévues sont terminées. C'est alors que, en septembre 1939, la Seconde Guerre Mondiale éclate.

I-3-b/ Occupation de l'école vétérinaire de la Juncasse par l'Aéronautique (1939-1948)

A la déclaration de guerre, l'Ecole de la Juncasse est loin d'être terminée et de ce fait inutilisable pour les besoins de l'enseignement vétérinaire : la cité des élèves est à peine sortie de terre, les hôpitaux pour grands animaux et les magasins à fourrage sont à peine ébauchés. Seuls sont en voie d'achèvement les laboratoires, les locaux d'enseignement et les locaux administratifs.

C'est donc une ébauche d'école que les Services de Recherche du Ministère de l'Air occupent en septembre 1939, et qu'ils s'emploient à aménager pour leurs travaux justifiés par l'état de guerre. Certaines parties de l'Ecole sont totalement transformées : une grande et une moyenne souffleries sont édifiées, des plans inclinés et un appareillage spécial construits pour l'étude de la résistance des trains d'atterrissage.

A partir de quelle date l'occupation officielle de l'Ecole de la Juncasse par l'Aéronautique a-t-elle était reconnue ? Il n'existe aucun texte officiel à ce sujet. Pourtant, le « Journal officiel » du 5 octobre 1952 relate un débat parlementaire au cours duquel un député de la Haute Garonne demande des précisions au Ministre de l'Agriculture.

Questions

- a. Dans quelles circonstances les nouveaux bâtiments de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse ont été cédés au Ministère de l'Air ?
- b. A quelle date fut opérée cette cession?
- c. Quelles en furent les conditions?

Réponse

- 1) Le Ministère de l'Air, réfugié à Toulouse au mois de septembre 1939, s'est installé provisoirement dans les locaux de la Nouvelle Ecole Vétérinaire en cours de reconstruction et à peu près achevée.
- 2) Cette installation provisoire est devenue définitive à la suite d'un accord entre les Ministères de l'Air et de l'Agriculture en date du 15 juin 1941.
- 3) En compensation, le Ministère de l'Air s'engageait à reconstruire pour le Ministère de l'Agriculture un établissement d'importance équivalente.

Cette question au sujet de l'occupation de l'Ecole par l'Aéronautique est débattue le 18 mars 1953 au Conseil municipal de Toulouse où le Maire est amené à donner quelques précisions : « Il y a eu un papier entre un haut fonctionnaire par délégation du Ministère de l'Air et un autre haut fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture, papier dans lequel le premier s'engageait à reconstruire une école pour le second. Actuellement, la validité du papier est contestée, chaque ministère disant que celui qui a signé ce papier n'avait pas qualité pour le faire. »

En 1940, l'école encore embryonnaire est occupée par les aviateurs. Le moment où les vétérinaires quitteront leurs vieux murs n'est donc pas encore venu.

Le 9 février 1940, le Conseil municipal, par un article unique, ratifie cet état de fait : « Monsieur le Maire est autorisé à signer tous traités et prendre tous engagements relatifs à l'exécution des travaux d'adduction d'eau potable et d'évacuation des eaux fluviales, en vue de l'installation des laboratoires des services techniques de l'Aéronautique dans les locaux

de la Nouvelle Ecole Vétérinaire ; les voies et les moyens nécessaires devront être assurés par la réalisation d'un emprunt. »

L'année suivante, le 10 septembre 1941, la commission municipale adopte la proposition suivante : « A la suite d'un échange de communications et de lettres entre l'Administration de Toulouse et le Ministère de l'Agriculture, celui-ci a répondu à M. le Maire par l'entremise du Préfet régional le 25 juillet 1941, qu'il envisageait le maintien de l'ancienne Ecole dans des conditions susceptibles de ne pas nuire à l'extension et à l'embellissement de Toulouse.

M. le Ministre a indiqué au surplus qu'il était disposé à mettre à l'étude toute autre proposition qui lui serait présentée par la municipalité. Il attacherait du prix à recevoir dans un bref délai, et en tout cas avant la reprise de la prochaine année scolaire, toutes suggestions qui pourraient lui être faites. Le plan d'extension et d'embellissement de la ville de Toulouse fait actuellement l'objet d'une révision, et la commission d'études désignée à cet effet par M. le Préfet a tenu le 4 août dernier sa première réunion.

Les membres présents ont exprimé l'opinion qu'il serait souhaitable de maintenir l'Ecole à son emplacement actuel. Il conviendrait de démolir les ailes avancées encadrant la cour d'entrée pour étendre l'Ecole vers le plateau. La nouvelle avenue prendrait naissance au-delà de l'Ecole, par une double avenue entourant ce monument. Cette solution paraissant logique, je demande à la commission municipale, sous réserve d'une approbation définitive par la commission du plan et d'extension, de m'autoriser à répondre en ce sens à M. le Ministre de l'Agriculture, en lui demandant de nous aider à la prompte réalisation du projet. »

I-3-c/ Une école inutilisable après guerre

I-3-c-1/ Le constat de la commission le 19 juin 1947

Pendant l'occupation, les événements de l'heure interdisent d'envisager de grands travaux ; les urgences sont ailleurs. Mais la guerre terminée, les pourparlers s'engagent entre les services responsables du Ministère de l'Agriculture et ceux du Ministère de l'Air. Une enquête est ordonnée par le Ministre de l'Agriculture pour préciser l'état de l'Ecole de la Juncasse et ses possibilités d'utilisation. Une commission se rend sur les lieux le 19 juin 1947, constituée mi-partie par des techniciens du bâtiment, et mi-partie par des utilisateurs.

Sont présents :

- M. Calvet, Inspecteur du Génie Rural;
- M. Ruffié, Ingénieur en chef du Génie Rural;
- M. Petit, Inspecteur des Ecoles Vétérinaires;
- M. Pons, Directeur de l'Ecole Vétérinaire de Toulouse.

La commission constate alors que l'Ecole Aéronautique a doublé ses effectifs et que ses laboratoires sont en pleine activité. Elle s'est solidement implantée dans ses nouveaux locaux puisque le montant des travaux réalisés par le Ministère de l'Air s'élève à quatre cent millions. On comprend mieux ainsi son refus d'évacuer les locaux. La construction d'une nouvelle Ecole Vétérinaire est alors conseillée par la commission.

I-3-c-2/ Le déplacement de l'école de nouveau envisagé

En effet, une réinstallation des Vétérinaires à la Juncasse aurait impliqué la démolition des nouvelles installations. L'achèvement suivant les plans primitifs de l'Ecole Vétérinaire aurait entraîné une dépense importante. Enfin, il aurait fallu reconstruire ailleurs une nouvelle Ecole Aéronautique et cela faisait donc une dépense supérieure à celle nécessitée par l'édification d'un nouvel établissement vétérinaire.

Pour sa réalisation, deux problèmes majeurs restent à résoudre : celui du financement de la construction pour lequel le Ministre de l'Air a souscrit des engagements, ainsi que celui de l'emplacement le mieux approprié dans la banlieue de Toulouse.

Le 27 juillet 1948, le Conseil municipal remet à l'ordre du jour la question du déplacement de notre Ecole. Un rapporteur de la commission des finances y expose ses conclusions : « Suivant acte en date du 28 mars 1931, le Maire de Toulouse s'engageait à acquérir dans la vallée de l'Hers un terrain, et d'en faire remise à M. le Ministre de l'Agriculture. Par cette même convention, le Ministre de l'Agriculture s'obligeait de son côté à construire sur ce terrain la Nouvelle Ecole Vétérinaire, et à faire remise de l'ancienne à la ville de Toulouse.

Cette dernière a exécuté ses obligations parfois au prix d'importants sacrifices, et, par acte du 10 février 1940, les terrains achetés ont été remis par la Ville à l'autorité centrale. Par contre, après avoir reconstruit l'Ecole, le Ministre de l'Agriculture a rétrocédé les bâtiments au Ministère de l'Air, et a demandé son opinion à la Ville sur le projet d'amélioration et de modernisation de l'ancienne Ecole Vétérinaire. Le maintien de l'Ecole

modifierait complètement le projet des allées Jean-Jaurès au détriment de l'esthétique de notre ville. D'autre part, dans les deux bâtiments situés aux ailes de l'Ecole et respectés par la démolition, l'administration municipale se proposait d'installer définitivement l'Ecole d'Industrie hôtelière et le groupe scolaire Marengo. Le maintien de l'Ecole Vétérinaire actuelle détruit entièrement ce projet.

Enfin, la Ville de Toulouse a engagé d'importantes dépenses pour l'acquisition des terrains de la Juncasse et n'a obtenu de l'Etat aucune compensation. En conséquence, il y aurait lieu de considérer la délibération du 10 septembre 1941 comme nulle, par l'application de la loi du 30 juillet 1947, article dix-neuf.

Si tel est votre avis, je vous propose la délibération suivante :

Article premier: Par application des dispositions de l'article dix-neuf de la loi du 30 juillet 1947, le Conseil municipal constate la nullité de la délibération prise le 10 septembre 1941 par la commission municipale, prenant acte de la décision prise par le Ministère de l'Agriculture de rétrocéder les bâtiments de la nouvelle Ecole au Secrétariat de l'Air et de maintenir l'Ecole dans les bâtiments actuels.

Article II: La ville ayant rempli ses obligations à l'égard de l'Etat, en mettant à sa disposition les terrains sur lesquels a été construite la nouvelle Ecole Vétérinaire, demande : Que, conformément aux engagements, les bâtiments de l'ancienne Ecole lui soient remis. Que l'Etat construise sur un emplacement agréé par le Ministère de l'Agriculture et la Ville de Toulouse une nouvelle Ecole Vétérinaire.

Les conclusions du rapport sont adoptées. »

L'école de la Juncasse n'accueille donc jamais aucun élève vétérinaire. Elle est utilisée par l'ONERA et est actuellement occupée par l'ENSICA et le CEAT.



Photo 1: Portail de l'ENSICA



Photo 2: Panneau de l'ISAE et du campus ENSICA



Photo 3 : Façade de l'ENSICA en 2010



Photo 4 : Détail de la façade de l'ENSICA en 2010

I-3-d/ Nouveaux emplacements envisagés pour l'école vétérinaire après la fin du conflit

Des bâtiments militaires sont envisagés, notamment les casernes Compans ou Cafarelli, ainsi que l'Arsenal, mais les tractations avec les autorités militaires échouent.

Le 26 septembre 1947, Monsieur Petit signale au ministre de l'agriculture qu'il a sélectionné un terrain à bâtir en dehors de la ville, là où commence la zone cultivée au Sud Ouest, sur la première terrasse qui domine la vallée de la Garonne, près de l'hôpital de Purpan. Ce terrain de vingt hectares se compose d'un terrain encadré par l'avenue des Arènes et le chemin de Casselardit, d'une propriété avec ferme et construction à usage d'habitation limitée par l'avenue des Arènes et enserrée dans les limites de la Garonne et du Touch, d'une ferme de quatre hectares environ située à l'est du chemin de Casselardit et appartenant aux religieuses de La Grave.

En 1954, ce projet est abandonné suite au recours des propriétaires contre la tentative d'expropriation de la ville.

I-3-e/ Suppression envisagée de l'école vétérinaire à Toulouse

Au printemps 1948, le Ministre de l'Agriculture envisage la création de deux écoles vétérinaires : une à Rennes et une à Alger. Ce projet est écarté par l'inspecteur général vétérinaire. Une subvention au titre des investissements du plan Marshall est envisagée puis abandonnée.

En avril 1950, la « Commission d'économie » décide qu'il y a lieu de fermer l'école. Les raisons invoquées sont les suivantes : la vétusté, l'exécution du plan d'urbanisme, une dépense estimée pour la remise en état de 50 millions et dépense estimée pour la reconstruction de l'école de 800 millions à un milliard.

Le 11 mai 1950, le Conseil Général vote une motion prouvant son désir du maintien de l'EV à Toulouse ; il souligne les sacrifices financiers effectués par la ville et le département, le renom des savants issus de Toulouse, la qualité de sa recherche scientifique et de ses laboratoires diagnostic de maladies infectieuses et parasitaires, l'étude des maladies propres à la région. Le 12 juillet 1951, le Conseil Municipal proteste contre la résistance apportée par

le ministère de l'agriculture à la solution du problème des accès des quartiers Marengo et Jolimont par une légère modification des bâtiments de l'Ecole Vétérinaire.

Le 16 mai 1952, le Conseil Général appuie par un vote le maintien de l'école à Toulouse et le 26 octobre 1952, le Journal Officiel note la réponse du ministre de l'agriculture à une question d'un parlementaire toulousain : le maintien est appuyé.

En 1953, tous les secteurs officiels sont favorables au maintien de l'Ecole Vétérinaire à Toulouse.

Le problème rencontré concerne les crédits car le ministère de l'air fait la sourde oreille.

I-3-f/ Arguments en faveur de la nouvelle école vétérinaire

La capacité d'accueil de l'école est insuffisante en regard du nombre d'étudiants : en effet, 520 étudiants sont présents en 1968 et 1969 et la capacité d'accueil de l'école de Matabiau est de cent élèves. Le nombre élevé d'étudiants est lié à l'augmentation du nombre d'admis et à la présence d'étudiants étrangers. L'augmentation du nombre de chaires, liée à l'évolution de la médecine vétérinaire, est aussi mise en avant. Les services sont à l'étroit ce qui implique de mauvaises conditions de recherche.

De plus, les internes sont mal logés, les bâtiments sont vétustes et non ou mal réparés. Le contexte politique joue un rôle majeur : l'avènement de la CEE, l'accroissement de l'élevage en France et le besoin grandissant de produits d'origine carnée sont des facteurs déterminants. Le contexte professionnel est lui aussi prépondérant : on manque de vétérinaires, et ce manque est lié au concours draconien avec 200-300 admis chaque année ; les vétérinaires français demandent quant à eux d'augmenter le nombre d'admis.

Enfin, les arguments anciens sont réutilisés : le transfert souhaité par la ville depuis l'incendie de 1899, le projet de prolongement des allées Jean Jaurès et de création des Champs Elysées toulousains, l'élargissement des voies de sortie de la gare ainsi que la réfection du pont sur la voie ferrée sont mis en avant.

I-3-g/ Achat d'un nouveau terrain par la ville de Toulouse et cession de la vieille école à la ville

Le 18 mars 1953, le Conseil municipal décide d'acheter le terrain du docteur Garipuy. Le 17 décembre 1953, Noël Lemaresquier est nommé par l'Etat pour mener à bien la construction de la nouvelle EV et le 18 février 1954, au cours d'une réunion de travail, les grands traits de la future école sont ébauchés.

Le 11 mai 1954, le ministère de l'agriculture décide officiellement la reconstruction de l'EV, les plans sont acceptés.

Le 18 janvier 1955, les pourparlers relatifs à l'achat de la propriété Garipuy ayant échoué, l'acquisition d'un nouveau terrain est décidée par le Conseil municipal ; il s'agit d'un terrain d'environ 41 hectares et 29 ares situé sur le domaine du château de Marmande à Saint Martin du Touch et appartenant à M. Chouvel.

Le 10 janvier 1958, la partie de la propriété de Marmande achetée par la Ville est cédée au Ministère de l'Agriculture.

I-3-h/ Le terrain Chouvel, construction de l'école, pose de la première pierre

Cette propriété du château de Marmande, forte de ses quarante et un hectares, est rectangulaire et va jusqu'à la voie ferrée Auch Toulouse; elle est limitée à l'ouest par le Touch et à l'Est par le chemin des Capelles. Elle se compose de deux zones parallèles: d'une part, une terrasse de vingt mètres au dessus du Touch, comportant deux espaces boisés, vingt hectares de vignes, une maison de maître « Château Rouge », une ferme avec habitation et ses annexes; cette terrasse est bordée par le canal de Saint Martory; d'autre part, vingt hectares de prairies et de cultures.

En octobre 1955, le projet définitif de construction est adopté par le Ministère de l'Agriculture.

On distingue trois groupes de bâtiments : un premier groupe pour les consultations et hôpitaux, un second dévolu à l'enseignement et recherche (six bâtiments à un étage en demicercle autour d'un groupe central comprenant les amphithéâtres et la tour bibliothèque) et un troisième groupe comprenant la cité universitaire et les terrains de sport.

Le 15 avril 1961 a lieu la cérémonie de la pose de la première pierre à la nouvelle Ecole Vétérinaire. Cependant, en 1964, les travaux s'arrêtent faute de crédits. Il manque une partie des hôpitaux, deux services d'enseignement et de recherche, un centre d'élevage, un musée, un auditorium, des locaux d'habitation, un gymnase, des terrains de sport, l'aménagement de parkings, corrections de certaines réalisations, une ferme d'expérience.

En juin 1964, l'ancienne école est transférée et en octobre 1964 a lieu la première rentrée des élèves dans l'école du chemin des Capelles. Le 12 décembre 1964, le projet de démolition de l'ancienne Ecole Vétérinaire est adopté par le conseil municipal, mettant ainsi un point final à l'histoire de cette école de Matabiau.

I-4/ L'après 1964

En 1964, au moment du déménagement, le secteur des cliniques n'est pas terminé. Après 1964, les directeurs Darraspen, Florio, Lautié multiplient les démarches, la municipalité et le Conseil général interviennent eux aussi auprès des pouvoirs publics [2].

Les constructions effectuées par la suite sont les suivantes [2]:

- les services de microbiologie et de maladies contagieuses (1971);
- le lazaret (1973);
- les hôpitaux grands animaux (1976);
- les bâtiments de consultations (1980).

Les travaux les plus récents concernent des aménagements au niveau du secteur des étudiants, du restaurant universitaire, du cercle des élèves et de la cité universitaire. Plusieurs constructions d'unité de recherche ont été réalisées récemment.

Les réalisations récentes et à venir sont les suivantes :

- salle d'autopsie (2007)
- unité animale A3 (2009)
- nouveau bloc équin (2010)
- nouvelle clinique des grands animaux et ses annexes (2011-2012)
- extension de la clinique des animaux de compagnie (2011-2012)

Partie 2 : Ecoles vétérinaires de Toulouse et urbanisme toulousain

II-1/ Une école au service d'un projet d'urbanisme affirmant l'ambition d'une métropole régionale: monumentalisme, perspective, néoclassicisme

II-1-a/ Une école située au sein d'un quartier qui se réorganise

II-1-a-1/ Le quartier Marengo et son évolution générale

Le nom du quartier Matabiau vient de l'ancien marché au boeuf (Matabiau signifiant « tuer le bœuf »).

L'Auta daté de septembre 2007 nous présente une « *Petite histoire des quartiers Marengo*, *Saint Sylve, Arago, Jolimont, Observatoire, Colonne, Cimetière* », qui nous permet de mieux cerner l'évolution de ce quartier, à travers ses plans [8].

« Le premier plan précis est celui de Dupin-Triel en 1772, repris par Dezauche en 1789. Il montre la situation géographique avant l'apparition des quartiers : sur la pente, entre le canal du Midi et la ligne de crête de la colline du Calvinet, du chemin de Lavaur (actuelle rue de Périole) à celui de la Colombette (actuellement avenue de la Gloire), il n'y a que des champs, des jardins, des vergers. Le territoire est traversé par deux autres chemins qui franchissent la colline entre le canal et la vallée de l'Hers : l'un monte en zig-zags (actuelle rue Bernard Ortet) puis descend vers le château de Caumont (près de l'actuelle place de la Roseraie). Aucune maison n'est représentée, à l'exception d'un lieu dit Terre Cabade (terre creusée en carrière pour les besoins d'une tuilerie) et un autre appelé Calvinet au sommet du chemin de la Colombette, avec mention d'un « signal de Calvinet ». C'est donc la campagne, traversée par quelques chemins rayonnant vers l'est à partir du centre de Toulouse. »

« Des plans de 1814 ne nous montrent rien de plus, si ce n'est les redoutes construites sur la colline avant la bataille du 10 avril 1814. La bataille entre l'armée napoléonienne et celle des coalisés qui la poursuivaient depuis le Portugal et l'Espagne, s'est déroulée, pour l'essentiel, sur la colline du Calvinet, alors déserte. Les quartiers actuels en conservent le souvenir par la Colonne commémorative et par plusieurs noms des rues (du 10 avril 1814, des Redoutes,

des Braves, Baurot, Clauzel, Darmagnac, Drouet, Gazan, Pégot, Reille, Soult duc de Dalmatie, Taupin...) »

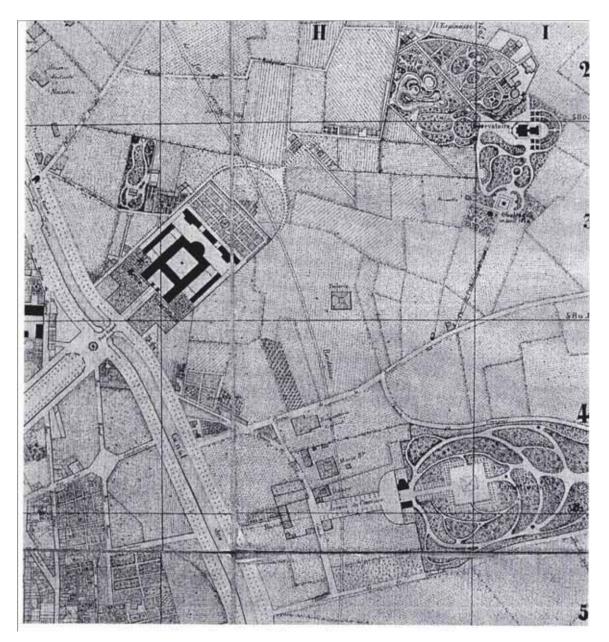


Fig. 1 : Extrait d'un plan de Toulouse de 1848 par Joseph Vitry (Musée du Vieux-Toulouse, inv 18.3.1) [8]

« En 1852, c'est encore la campagne, mais on y a implanté : en bas, l'Ecole Vétérinaire (1835) ; en haut, la Colonne ou Obélisque (1839) et l'Observatoire (1846) ; vers le Sud, le cimetière de Terre Cabade pour sa partie « romantique », la plus ancienne (1840). Ces implantations ont nécessité la réalisation de quelques rues pour y conduire et desservir les quelques maisons construites pour loger les familles du personnel qui y travaille ; on vit ainsi apparaître la rue du Dix-Avril, la rue Marengo entourant l'Ecole Vétérinaire et grimpant jusqu'à mi-pente sur la colline, quelques rues autour de l'Observatoire. Le canal a été redressé devant l'Ecole Vétérinaire et un pont a été construit en 1844, mettant l'Ecole et les premiers habitants en relation directe avec le centre (avant il fallait faire un détour par le pont de la route d'Albi ou celui de la route de Castres). »

L'accent est ensuite mis sur l'influence majeure de la gare dans l'évolution du quartier :

« A partir de1856, et jusqu'à la fin du XIXème siècle, la mise en service du chemin de fer et de la gare Matabiau puis leur développement ont généré la construction de nouveaux quartiers sur la rive droite du canal jusqu'à mi-pente de la colline du Calvinet, pour loger les cheminots et le personnel des entreprises liées au trafic ferroviaire : c'est ce que représentent bien les plans de 1885 et 1910, où apparaît le tissu actuel des rues entre la voie ferrée, en bas, et l'alignement constitué par la rue Reille et la limite inférieure du cimetière. (...) La partie haute de la colline était encore à peu près déserte. (...) C'était un lieu de promenade pour les toulousains du centre ville. C'était aussi un lieu de plaisir (...) »

« Dans le premier tiers du XXème siècle, les constructions de maisons et ouverture de rues se sont poursuivies de la mi-pente au sommet de la colline et vers le Nord jusqu'à la rue de Périole (lotissement Blaja/Dessales). »

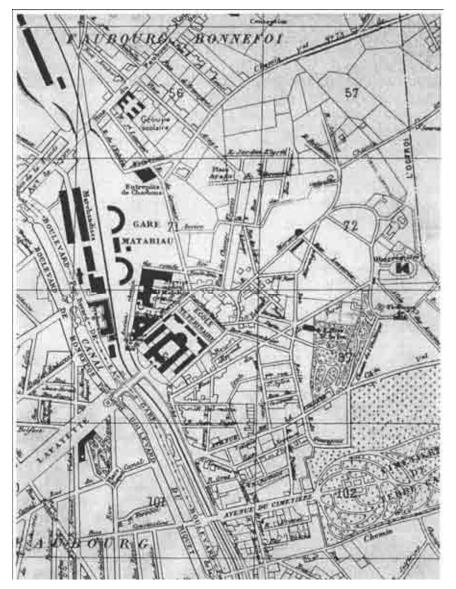


Fig. 2 : Extrait d'un plan de Toulouse de 1906 (Musée du Vieux-Toulouse, inv 81.39) [8]

« Le plan de 1930 nous montre que les quartiers étaient alors achevés sous leur forme ancienne, qui restera à peu près inchangée jusqu'aux années 1960.

Les quartiers Marengo et alentour se répartissaient alors en deux secteurs :

- la partie basse, construite dans la seconde moitié du XIXème siècle, formée de rues bordées, en général, d'alignements continus de maisons soit à deux niveaux (maisons individuelles), soit à 4 ou 5 niveaux (immeubles d'habitation en location) : c'était le faubourg populaire (...).
- la partie haute, construite pour l'essentiel au début du XXème siècle, plus aérée, avec plutôt des maisons individuelles au milieu de jardins, donc plus « bourgeoise », et avec les espaces verts autour de la villa Méricant, de l'Observatoire, de la Colonne et dans le parc Félix Lavit.(...)

Depuis le début du siècle, on parlait de prolonger les allées jusqu'à la vallée de l'Hers. Un projet précis fut établi dans les années 1930. Mais il ne fut réalisé que dans les années 1960 et 1970. »

II-1-a-2/ Des étapes majeures dans l'évolution du quartier et qui participent dans un premier temps à mettre en valeur l'école

II-1-a-2.1/ Le redressement du canal

L'Auta de mai 1999 permet de comprendre cette étape dans un article intitulé « Le redressement du Canal du Midi » [9].

L'Ecole vétérinaire est inaugurée le 22 août 1835. Pour assurer sa construction, on a rasé environ 2 hectares de terrain. Pour s'y rendre, il faut « en venant de la ville, passer, soit par le pont Matabiau qui vient d'être construit en maçonnerie pour remplacer le pont en bois contemporain du canal, soit plus lointainement encore, par le pont Guilheméry, soit... traverser le canal en barque! » Cette situation est inacceptable car « la construction de l'EV dans la perspective des allées Lafayette avait, dans l'esprit des édiles toulousains, un but assez précis d'embellissement assez grandiose pour l'époque ».

Le canal décrivait une courbe car les constructeurs, pour faire l'économie d'une tranchée trop profonde, avait suivi une courbe de niveau évitant les dernières pentes du Calvinet.

Mais l'aplanissement réalisé à la construction de l'Ecole Vétérinaire avait fait disparaître cette contre-indication. On peut dès lors envisager le redressement du canal.

Comme on peut le lire dans le registre des délibérations du conseil municipal de Toulouse en date du 8 mars 1841, un projet est dressé par M. Urbain Maguès, ingénieur du canal du midi, pour le « redressement du lit du canal en face de l'allée Lafayette ». Il prévoit aussi « l'élargissement du canal dans le partie comprise entre le pont de Guillemery et l'écluse de Bayard ». Urbain Maguès met en avant le faible coût de ce projet de redressement et d'élargissement.

Ce projet a pour but affiché de « *rapprocher le nouveau canal de l'école vétérinaire, afin de racheter la pente et de permettre d'établir plus tard un pont* ». Ce projet est en accord avec la délibération du 19 octobre 1837 sur le plan général de l'alignement de la ville.

Cet alignement doit alors permettre de créer une « ligne de boulevards extérieurs et de nouvelles promenades qui relieront admirablement le quartier Lafayette avec le faubourg Saint Etienne, et les belles allées du Grand Rond ». Le boulevard extérieur résultant du déplacement et du redressement du canal doit en effet servir la communication entre la ville, l'école vétérinaire ainsi que le cimetière de Terre Cabade.

Urbain Maguès fait part dans une lettre adressée au maire le 9 novembre 1843 du vœu du ministre de l'établissement d'un « pont provisoire assez large et assez solide pour livrer passage aux bestiaux ». On voit ici le souci affirmé de faciliter l'accès à l'école. Un tracé rectiligne est donc décidé, de l'écluse Bayard jusqu'à la hauteur de la rue de la Colombette. Ce tracé permet un gain d'une centaine de mètres pour les allées, un abord perpendiculaire au lit du canal, ainsi qu'un élargissement du lit du canal, qui passe de onze à vingt mètres.

En juillet 1844, les travaux de redressement du canal avancent ; il reste à rendre praticable les boulevards obtenus. Les travaux durent de 1842 à 1845, un pont est jeté sur le canal en 1846. Ce pont Riquet est supplanté, dans la « mythologie toulousaine », par celui qui le prolongera et prendra le nom de l'Ecole vétérinaire pour enjamber les voies de chemin de fer. Le chemin de fer se développe : on assiste à un mouvement pour promouvoir la construction d'une transversale Bordeaux-Cette.

Le 31 août 1856 a lieu l'inauguration de la première gare pour le service du tronçon Agen-Toulouse, en 1857 : Toulouse-Cette, en 1862 : Toulouse-Paris, et avant 1870, toutes les lignes ferroviaires sont achevées.

Le plan de 1848 prévoyait le passage de la voie ferrée vers Cette derrière l'Ecole vétérinaire. Mais la décision pour l'emplacement de la gare impose de « faire passer les voies entre le canal et l'Ecole et de couvrir ces voies par un pont ».

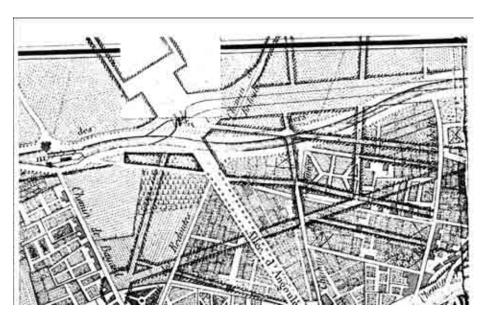


Fig. 3: Plan de Joseph Vitry daté de 1825

Sur le plan présenté en figure 3, Joseph Vitry fait figurer les projets qui vont remodeler le quartier : le tracé rectiligne du canal, l'école vétérinaire, le pont qui fait communiquer les deux rives, les futures voies (rue Riquet, rue Arnaud Vidal, rue Bachelier, rue des Sept Troubadours) [8].

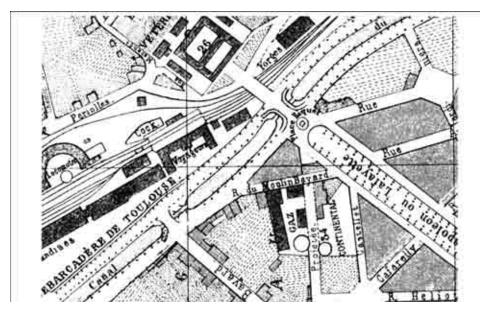


Fig. 4: Plan de Jourdan, avant 1860 (?) [8]

Sur le plan de Jourdan présenté en figure 4, le chemin de fer est en place avec son « débarcadère ». La Compagnie continentale du Gaz a établi son usine au Moulin Bayard et va assurer, avec la Société Cibiel et son usine de la Marquette, la diffusion du gaz dans la ville [8].

II-1-a-2.2/ L'arrivée du chemin de fer à Toulouse conditionne la morphologie du quartier et crée un élan économique

Durant la première moitié du XIXème siècle, le moyen le plus rapide de relier Bordeaux à Sète était de prendre la diligence de Bordeaux à Toulouse, en 18 heures, puis d'emprunter le canal du Midi pour rejoindre Sète en vingt-huit heures.

En 1852, Émile et Isaac Pereire fondent la Compagnie des Chemins de fer du Midi. C'est cette même année que la compagnie a reçu la concession de la ligne de Bordeaux à Sète, à laquelle on ajoutera rapidement les lignes Bordeaux-Bayonne et Narbonne-Perpignan.

Ils ouvrent trois ans plus tard la ligne ferroviaire d'Agen à Toulouse, qui fut bientôt complétée par une ligne de Bordeaux à Sète, en 1857. Pour éviter toute concurrence, la compagnie rachète même les droits d'exploitation du canal du Midi.

Le journal de Toulouse daté du vendredi 3 avril 1857 rapporte l'inauguration du chemin de fer de Bordeaux à Cette (Sète), cet événement majeur qui a eu lieu la veille [10].

A cette occasion, le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, souligne devant une foule nombreuse les avantages de l'édification de cette ligne :

« Si désormais, il n'y a plus de séparation entre les nations de l'Europe, il n'y a plus de distance, à dater de ce jour, entre Toulouse, Marseille et Bordeaux, et ces trois grandes cités, si bien faites pour s'entendre, n'auront plus de prétextes à certaines rivalités. Le voisinage des ports de l'Océan et de la Méditerranée fera entrer l'ancienne capitale du Languedoc dans ce vaste mouvement d'affaires industrielles et commerciales qui affluent de toutes parts vers le littoral; il y aura là une transformation complète, qui, sans rien faire perdre à la ville de Toulouse de ses avantages, lui permettra d'arriver à un nouveau degré d'aisance et de prospérité. »



Fig. 5 : Inauguration du chemin de fer du Midi (Le Monde Illustré du 9 mai 1857)

Le Monde Illustré présente l'inauguration du chemin de fer du Midi, avec un article de Fulgence Girard dans le numéro 4 daté du 9 mai 1857 [11]. La figure ci-dessus en est extraite. Le bâtiment de la gare Matabiau a été construit seulement entre 1903 et 1905, remplaçant la gare primitive : le débarcadère du chemin de fer.



Photo 5: La gare Matabiau

Le bâtiment voyageurs que nous connaissons aujourd'hui a été dessiné par l'architecte Toulonnais Marius Toudoire, et a été réalisé en pierre de Saintonge.

II-1-b/ L'école de Matabiau : un modèle néoclassique au sein d'une métropole régionale dynamique



Fig. 6 : Gravure de l'Ecole vétérinaire en 1835 [16]

II-1-b-1/ Une situation privilégiée [12]

La brochure intitulée « L'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse et la profession vétérinaire », publiée aux éditions Privat en 1923, informe sur la profession et promeut l'école toulousaine [12].

Elle souligne sa situation privilégiée au sein de la région et de la ville :

« Située dans la capitale du Languedoc, au centre d'une région où l'agriculture est prospère et l'élevage particulièrement varié et intensif, elle bénéficie des avantages certains de climat, de confort et d'agrément, généralement reconnus à la ville de Toulouse »

« L'Ecole est construite au centre de la ville, à 150m à peine de la gare principale, à l'une des extrémité de la belle avenue que constitue les allées Jean Jaurès. »

L'étudiant vétérinaire bénéficie donc des avantages de la vie citadine et d'un cadre de vie favorable, ainsi que d'une formation universitaire complémentaire s'il le désire :

« Placée au siège d'une université importante, dont le rayonnement sur les pays méridionaux date du Moyen âge, elle retire d'une telle situation de précieux avantages : son enseignement, de haute tenue scientifique, est heureusement influencé par les relations intellectuelles qui

s'établissent entre ses maîtres et ceux des Facultés, des Instituts ou des Ecoles de Toulouse. En outre, l'étudiant a toutes facilités pour augmenter, s'il le désire, l'étendue de ses connaissances et conquérir des titres universitaires.»



Photo 6 : Vue de l'école vétérinaire de Toulouse (archives boîte 44, Toulousains de Toulouse)

II-1-b-2/ L'école vétérinaire de Matabiau : un modèle d'architecture publique néoclassique

II-1-b-2.1/ L'architecte de l'école de Matabiau : Jean-Pierre Laffon [13]



Photo 7 : Stèle de la tombe de Jean-Pierre Laffon au cimetière de Terre Cabade

Jean Pierre Laffon (1787-1865) fut l'élève à l'Ecole des Arts de Toulouse puis à Paris de Charles Percier (et J. Cellerier), il entra à l'Ecole des beaux arts le 5 août 1811, il y resta jusqu'en 1816. En 1816, il fut un des architectes choisis par le ministre de l'intérieur pour la direction des travaux de la salle de spectacle de Toulouse; en 1820, il fut choisi par le gouvernement pour restaurer le palais de justice et la cour d'appel de Toulouse. Il fut Architecte du Département de 1820 à 1845 avec A. Laforgue puis de 1845 à 1848 (destitution en 1848) avec Edmond Chambert. Il reçut la médaille d'or à l'exposition des produits des beaux arts et de l'industrie de Toulouse en 1835. Camarade de FS Meilhon, il travailla avec Virebent sur la restauration du théâtre du Capitole, et seconda Urbain Vitry pour la destruction d'une partie des voûtes de l'ancienne église des Augustins. On lui reconnaît un rôle très important en Haute Garonne, étant avant 1850, date de création du Conseil des Bâtiments Civils, chargé seul avec A. Laforgue puis E. Chambert du contrôle des travaux de ses confrères.

Il fut un des plus grands architectes néoclassiques toulousains de la génération des élèves de Charles Percier. [13]

II-1-b-2.2/ Présentation des plans dans un ouvrage majeur [14]

L'école vétérinaire a été le seul modèle du genre proposé par l'administration centralisée concernant l'architecture publique qu'était, depuis la période révolutionnaire, le Conseil des Bâtiments Civils. Les architectes parisiens membre de ce Conseil ont en effet donné le modèle toulousain dans leur célèbre ouvrage "*Choix d'édifices publics construits et projetés en France depuis le commencement du XIXe siècle*", par Gourlier, Biet, Grillon et Tardieu, Paris L Colas, volume 2, 1837-1844 (3 planches numérotées 239, 240 et 241) [14]. Cet ouvrage a été essentiel dans la grande entreprise d'équipement de la France en édifices publics de qualité.

En effet, dans la quatrième section de cet ouvrage, intitulée « Edifices consacrés à l'instruction publique », l'Ecole Royale vétérinaire à Toulouse (Haute Garonne) dont les plans ont été établis par Jean-Pierre Laffont, architecte du département, est présentée en ces termes : « Cette école occupe au nord-est de la ville, et un peu au-delà du canal du Midi, un emplacement d'une étendue de plus de 4 hectares, y compris l'avenue qui y conduit, le chemin de ronde au pourtour de l'école, et le jardin botanique qui y est joint.

Elle peut recevoir 200 élèves et contient, outre toutes les localités nécessaires à l'enseignement, des logements pour tous les membres du corps enseignant et leurs familles, ainsi que pour tous les employés.

Le projet, approuvé par M. le Ministre du commerce et des travaux publics à la fin de 1831, fut aussitôt mis en adjudication ; la première pierre fut posée le 8 février 1832, et les élèves furent installés dans l'école à la fin de 1833, époque à laquelle il ne restait plus à exécuter que les bâtiments destinés au corps enseignant. Ces derniers furent achevés en 1834. »
« Le mode de construction est, en général, celui employé à Toulouse, savoir :
Les fondations (établies sur un sol sablonneux que l'on rencontre en cet endroit à 1 mètre 50 c. de profondeur) en briques et cailloux maçonnés à bain de mortier ; les murs de caves en briques et moellons ; les murs de face en briques, apparentes à l'extérieur, et formant les cordons, corniches, chambranles et couronnement de portes et croisées, etc. Les murs de refend, les cloisons de division et les cheminées, sont également en briques ; les plafonds en plâtre, etc.

La charpente est généralement en sapin des vallées d'Aran et d'Aure, à l'exception de quelques pièces en chêne pour poinçons, jambes de force, lanternons, lucarnes, etc. La couverture est en tuiles creuses.

Ces trois planches présentent respectivement le plan du rez-de-chaussée (planche 1^{ère}), le plan du premier étage, le plan général (planche 2^{ème}) et les façades (planche 3^{ème}).

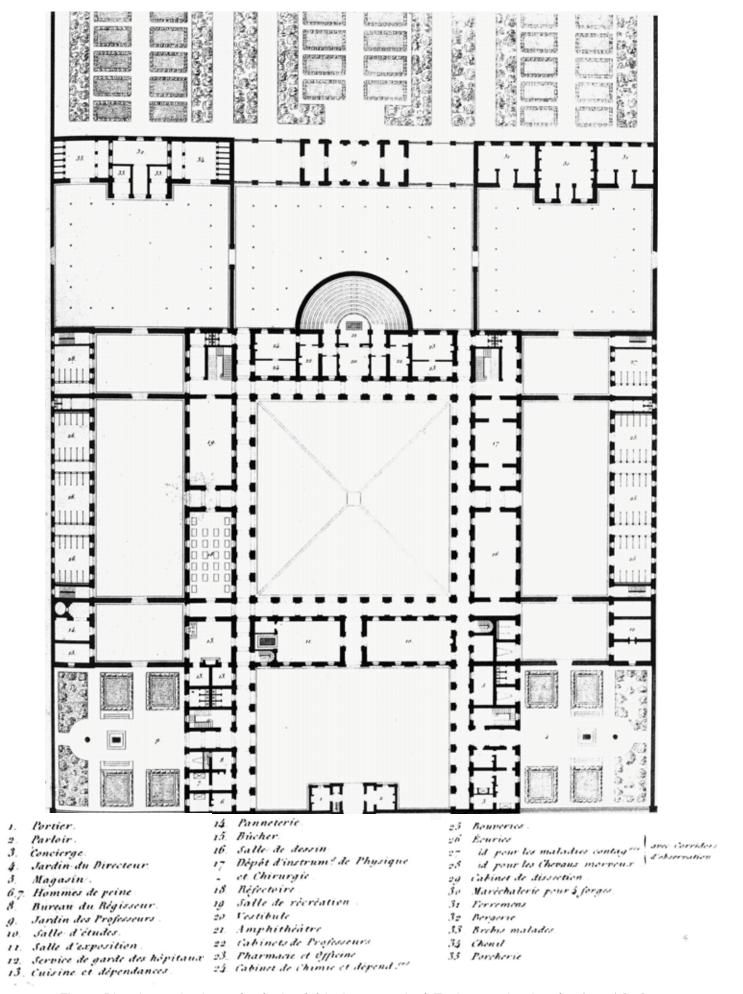


Fig. 7 : Plan du rez-de-chaussée, école vétérinaire construite à Toulouse : planche 1ère (1834) [14]

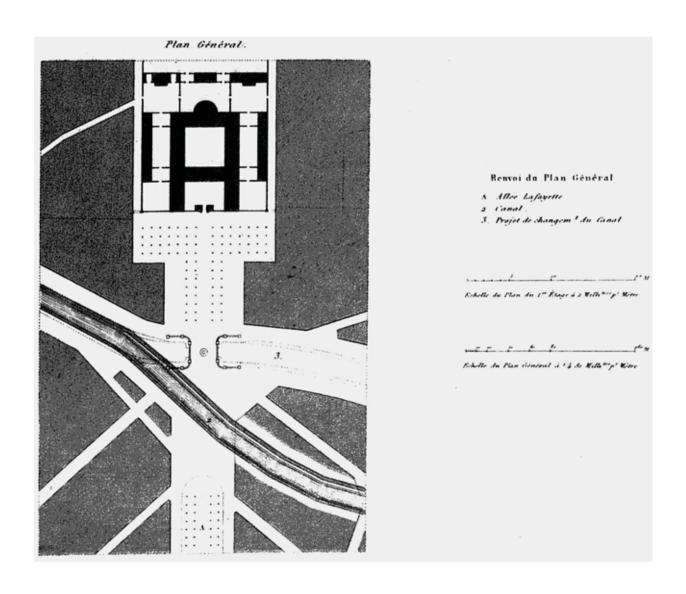


Fig. 8 : Plan général de la planche 2^{ème} montrant le tracé de redressement du canal envisagé [14]

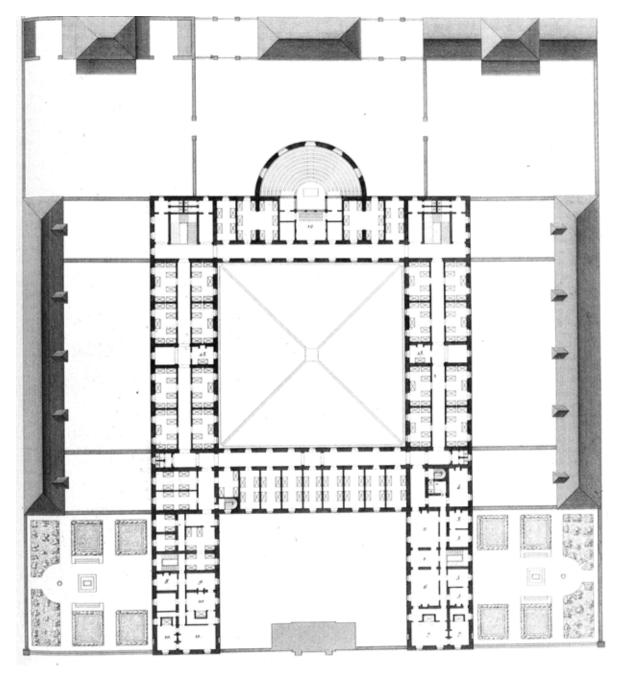
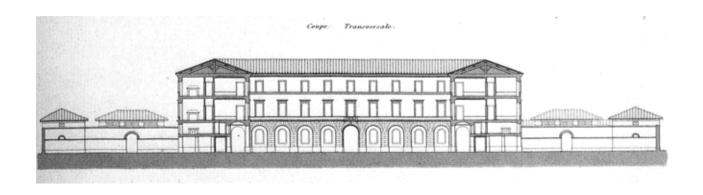


Fig. 9 : Plan du premier étage, planche deuxième [14]

	Renvoi du Plan du 1º Etage
	Logement du Directeur.
1.	Antichambre.
2.	Salle d'assemblée
3.	Secrétariat.
4.	Cuisine:
3.	Cabinets.
6.	Salle à manger.
7-	Chambres à coucher.
	Logement de l'Inspecteur Génel
8.	Cuisine.
9.	Salle à manger:
10.	Chambres à coucher.
11.	Salon.
×	
12.	Tribune.
3.	Surveillans.
	surplus . Chambres d'Élèves .







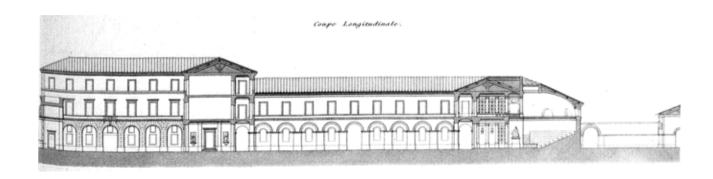


Fig. 10 : Façades de l'école vétérinaire, planche troisième [14]

II-1-b-2.3/ Un plan conforme aux modèles prônés [13]

Le type architectural mis en œuvre par Laffon à travers ses bâtiments publics ainsi que ses églises et temples peut être qualifié de type néoclassique modeste.

Ses réalisations constituent des exemples d'architecture publique néoclassique conforme aux modèles prônés par Percier et Fontaine et le Conseil des Bâtiments civils.

Le style des bâtiments de l'école vétérinaire est conforme à la typologie des immeubles toulousains de 1800 à 1830. Le service municipal d'architecture est alors dirigé par Jacques Pascal Virebent qui, pour embellir la ville et la rendre plus monumentale, impose des façades uniformes telles que celle de la future place Wilson et celle de la place du Capitole conçue comme un écrin pour le monument le plus important.

La sobriété des ordonnancements de cette époque ne résulte pas d'une volonté d'économie mais de l'adhésion de leurs auteurs au « *vrai style* » comme il a été écrit alors, c'est-à-dire au néoclassicisme.

L'école vétérinaire et celle des Arts et Métiers, projetée par Laffon et ses collègues Virebent père et fils et Lacroux en 1840 mais non réalisée, offraient le même type de plan.

Il s'agit d'un plan complexe de type grand prix de Rome, sur deux axes, dont le principal, partant de l'entrée, se terminait sur l'hémicycle de l'amphithéâtre et partageait un ensemble orthogonal de cours bordées de bâtiments.

Ce plan fut aussi utilisé pour l'asile de Braqueville ou les abattoirs de Toulouse [13].

Dans cet esprit, l'école vétérinaire présente un « plan en grille structurant neuf cours et jardins dans un ensemble pratiquement carré » jusqu'au jardin botanique, « centré sur la cour d'honneur également carrée et entourée d'arcades » dont « les élévations excluent l'emploi des ordres » [13]. L'axe de symétrie part du porche d'entrée et passe par le milieu de l'hémicycle de l'amphithéâtre puis d'un bâtiment central entre la cour des cliniques et le jardin botanique. Ce plan permettait de structurer un grand nombre de bâtiments et s'inspirait des édifices antiques romains tels que les thermes [13].

Des extensions seront réalisées après 1836, jusque vers 1850, en respectant le style originel mais sans se soumettre aussi rigoureusement au principe de symétrie : on note des différences entre le pavillon de maladies contagieuses et celui de zootechnie, aux deux angles externes du jardin botanique.



Photo 8 : Maquette de l'école de Matabiau, vue de face



Photo 9 : Maquette de l'école de Matabiau, vue de trois quarts

II-1-b-3/ L'organisation de l'école

II-1-b-3.1/ Les idées directrices [4]

Laffon conçoit l'Ecole avec son ordonnancement général, ses hôpitaux et la disposition de ses services et M. Santiron assure l'exécution du plan de Laffon.

L'école construite en 1835 était prévue pour cent élèves. Le logement pour l'internat devait accueillir tous les élèves fréquentant l'école.

« L'habitation des élèves devra être séparée des logements de MM les professeurs qui ont ordinairement femme et enfants. » « Il sera convenable de les répartir dans des chambres de trois ou quatre, plutôt que de les loger dans de vastes dortoirs. Dans le premier cas, les jeunes gens ont plus de facilité pour se livrer à l'étude, ils ont aussi moins de sujets de distractions, et sont moins exposés à la corruption... » [4]

Dans les bâtiments destinés à l'instruction, devaient être construits un amphithéâtre, un cabinet de dissection, une pharmacie, un atelier de maréchalerie, des hôpitaux pour quarante chevaux et trente bovins, un chenil de six à dix loges, une bergerie pour cinquante bêtes, et enfin, la chapelle « que les principes de religion et de moralité réclament, mais où les élèves et les étrangers à l'établissement devront être séparés ».

Une salle de police et une prison étaient, d'autre part, jugées indispensables.

II-1-b-3.2/ L'organisation des bâtiments [2, 3, 12, 15, 16, 17]

Une première description est fournie par le docteur Labat dans sa notice de 1887 [3] : « L'Ecole vétérinaire comprend un premier corps de bâtiment en façade, réservé au corps enseignant, aux surveillants et aux services administratifs ; faisant suite à celui-ci, un second corps destiné aux élèves et occupé également par des salles d'études et par les services de police sanitaire, physique, chimie et pharmacie. A droite et à gauche du bâtiment central, sont les infirmeries.

Derrière, est un très long bâtiment où sont établis les services d'anatomie et histologie, physiologie, histoire naturelle, hygiène, anatomie pathologique, clinique, chirurgie et forges. Au-delà se trouve le jardin botanique. »



Photo 10 : Jardin botanique de l'école de Matabiau (brochure Privat 1923) [12]

.

L'organisation matérielle de l'école ne varie que très légèrement entre 1834 et 1887 :

« Tel il était alors, tel il est aujourd'hui, sauf quelques modifications dans l'aménagement intérieurs et quelques changements nécessités par l'augmentation du nombre de professeurs et des progrès des méthodes de l'enseignement. » [3]

En 1853, une chapelle avait cependant été installée dans l'enceinte de l'école.



Photo 11 : Façade principale de l'école de Matabiau (brochure Privat 1923) [12]

Dans son Histoire de l'école nationale vétérinaire de Toulouse, datée de 1981, R. Lautié en donne une description précise [2] :

« Construction robuste de briques rouges, on y accédait par un porche imposant, flanqué de deux statues monumentales de Bourgelat et d'Olivier de Serres, œuvre du sculpteur toulousain Griffoul d'Orval.

La cour d'honneur, où l'on pénétrait alors, était constituée d'un bâtiment central (siège de l'administration, de la bibliothèque et du musée central) et de deux ailes où étaient situées des locaux administratifs et des logements de fonctions ; chacune de ces deux ailes étaient flanquées latéralement d'un jardin à la française.

Par des passages voûtés, on passait de la cour d'honneur à la cour des élèves, vaste espace carré bordé de massives arcades de briques qui constituaient autant de préaux ou de déambulatoires. Sous ces arcades, se trouvaient, au rez de chaussée, la chapelle, le réfectoire, deux salles d'études et des dortoirs au premier étage ; déjà à cette époque, le côté est de cette cour était occupé par le service de chimie, physique et pharmacie.

Autour de ces constructions, deux cours latérales qui étaient les cours des cliniques. Le long de la rue Marengo, on trouvait une salle de douches, l'infirmerie, le manège pour l'exercice des chevaux ; par contre, le chenil était encore en projet. Du côté de la rue Compans était prévu le service de zootechnie ; en fait, c'est le service de pathologie bovine qui y sera installé.

La rangée transversale de bâtiments qui bordaient le jardin botanique était répartie approximativement de la façon suivante : clinique médicale, laboratoire d'histoire naturelle, laboratoire d'anatomie et de physiologie, laboratoire de chirurgie avec la forge. »



Photo 12 : Réfectoire en 1912 (Véto Matabiau) [16]



Photo 13 : Cour centrale (Bulletin Municipal de la Ville de Toulouse n°8, 1934, cliché prêté par les Cahiers de Médecine Vétérinaire) [15]



Photo 14 : Cour centrale et chambres des étudiants

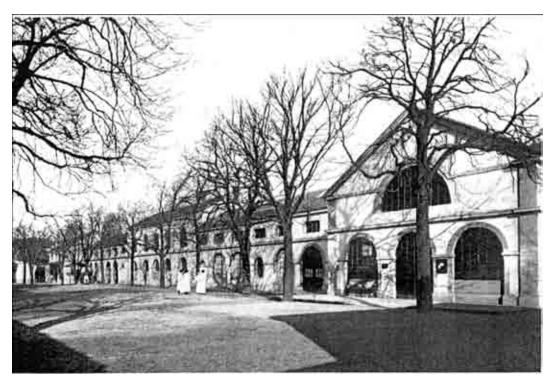


Photo 15 : Cour et pavillon des cliniques (Bulletin Municipal de la Ville de Toulouse n°8, 1934, cliché prêté par les Cahiers de Médecine Vétérinaire) [15]



Photo 16 : Laboratoire de clinique en 1929 (Véto Matabiau) [16]

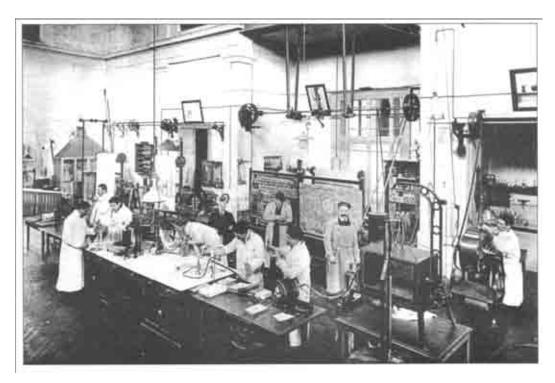


Photo 17 : Laboratoire de physiologie en 1912 (Véto Matabiau) [16]



Photo 18 : Laboratoire de physiologie (brochure Privat, 1923) [12]



Photo 19 : Laboratoire de pathologie (brochure Privat, 1923) [12]

« Ce n'est que plus tardivement que furent apportées un certains nombre de modifications, au fur et à mesure de la création de nouveaux enseignements. »

En 1878, le dédoublement de deux chaires conduit à l'installation de la Physiologie dans « le grand amphithéâtre disponible depuis que l'on a renoncé aux solennités, c'est-à-dire depuis une trentaine d'années » (Laulanié). [2]

La chaire d'Anatomie reste à l'emplacement d'origine.

Un pavillon est construit spécialement pour les Maladies Contagieuses, au fond du jardin botanique, en 1886, grâce à un crédit spécial obtenu par la bienveillance du Préfet d'alors. Un pavillon symétrique est peu après construit dans le jardin botanique pour la Zootechnie. A la même époque, la chapelle est utilisée comme amphithéâtre, du fait de la laïcisation de l'école. [2]

Deux amphithéâtres de l'école de Matabiau sont consacrés respectivement à la chimie et à l'anatomie.



Photo 20 : Amphithéâtre de chimie en 1929 (Véto Matabiau) [16]

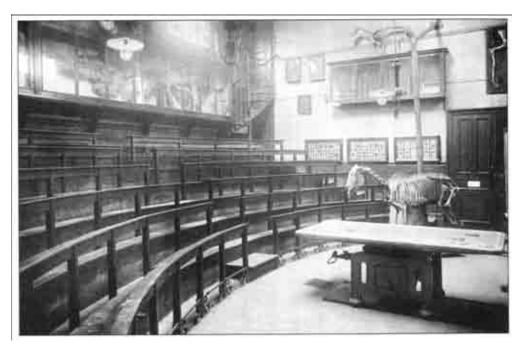


Photo 21 : Amphithéâtre d'anatomie en 1929 (Véto Matabiau) [16]

Un bâtiment est créé en 1898 pour la dixième chaire, celle de pathologie du bétail et des animaux de basse cour. [2]



Photo 22 : Pavillon des maladies contagieuses (brochure Privat 1923) [12]

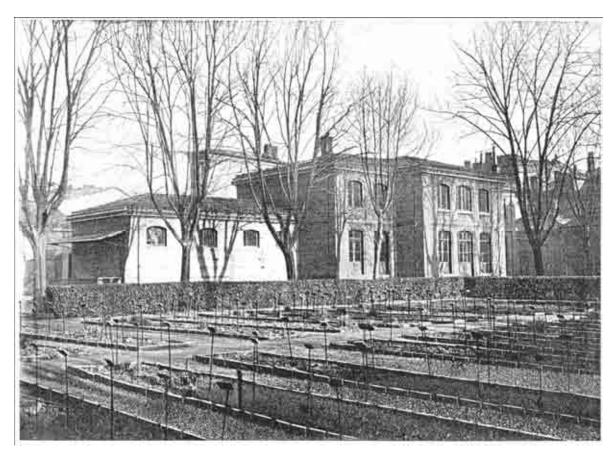


Photo 23 : Pavillon de zootechnie (Bulletin Municipal de la Ville de Toulouse n°8, 1934, cliché prêté par les Cahiers de Médecine Vétérinaire) [15]

La brochure de Privat de 1923 **[12]** ne permet pas de détecter de changements notables dans l'organisation de l'école : les logements des élèves notamment semblent immuables : « Les élèves internes sont logés dans des chambres de quatre à six places. »

Les salles attenantes à l'hôpital sont évoquées, ce qui n'avait pas été fait précédemment : « A l'hôpital sont annexés des salles de pansement, d'opération, d'ophtalmoscopie, de radiographie, d'électrothérapie, etc... munies d'un outillage complet et des appareils les plus modernes. »

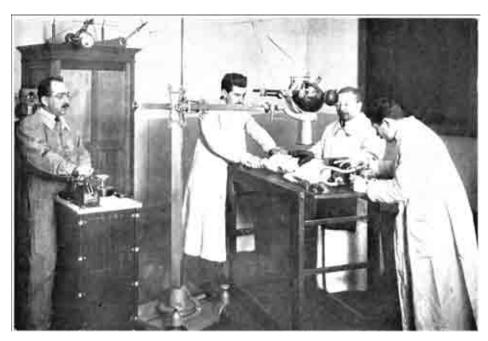


Photo 24 : Salle de radiologie (brochure Privat 1923) [12]



Photo 25 : Salle de radiologie en 1929, équipée d'une lampe de Roentgen [16]

Le bulletin municipal de 1934 [15] nous présente l'école peu avant son transfert annoncé vers la Juncasse. La description de l'école est plus dynamique, l'activité de l'école est plus mise en avant :

« Le premier bâtiment et son entrée, encadrée des statues de Bourgelat et d'Olivier de Serres, offrent une certaine grandeur, terminant dignement la belle perspective des Allées d'Angoulême (aujourd'hui Jean-Jaurès). La cour centrale et son cloître qui inspire la méditation et l'étude. La cour des cliniques, toujours animée par une jeunesse laborieuse et une clientèle empressée. Plus loin, les allées ombrageuses et reposantes du parc-jardin. Cet ensemble fait honneur à ceux qui ont conçu les plans, car, sauf la construction de deux pavillons au fond du parc, il est resté ce qu'il était au moment de sa création. »

L'Auta nous offre enfin une dernière description de l'organisation de l'école, peu de temps avant le transfert vers le chemin des Capelles. En effet, le 6 avril 1963, les membres de la Société des Toulousains de Toulouse visitent l'école de Matabiau « dont la disparition est décidée », « la nouvelle étant en train de s'élever entre Lardenne et Saint- Martin-du-Touch, et l'ancienne devant être rasée pour assurer le prolongement des allées Jean-Jaurès. » [17] Le directeur Pons les reçoit dans la Salle du Conseil, leur montre la maquette de l'EV actuelle, et leur rappelle l'organisation de l'école : il évoque les « statues en terre cuite d'Olivier de Serres et de Bourgelat », la « cour d'honneur autour de laquelle étaient aménagées les logements des enseignants ». [17]

La nouveauté par rapport aux autres descriptions concerne la cour d'honneur : « cette cour a été naguère tronquée par l'amputation de l'entrée et d'une partie de l'aile nord, afin de permettre le débouché de la rue Marengo ». Nous verrons par la suite que le quartier Marengo a beaucoup évolué et que l'école en a été la première victime.

« Vient ensuite une seconde cours beaucoup plus grande et disposée comme un cloître. Cellelà était réservée aux élèves : salle de classe et d'étude au rez-de-chaussée, dortoirs à l'étage. »

« A l'écart de ses édifices se trouvaient les divers hôpitaux pour animaux. Vers 1900, on y ajouta deux pavillons d'enseignement. » Il s'agit des bâtiments de zootechnie et de maladies contagieuses, comme on l'a vu plus haut. [17]

Les membres de la Société des Toulousains de Toulouse effectue ensuite une visite de l'établissement : « réfectoire, cuisine, ancienne chapelle convertie en amphithéâtre, cercles des élèves administrés par les intéressés eux-mêmes, puis hôpitaux des animaux ». Cette visite se poursuit par l'étage de l'internat, aux « vastes chambres à quatre lits chacune » ; « à proximité est une salle de travail éclairée et chauffée de jour comme de nuit ». L'internat n'a donc pas changé.

La visite s'achève par le monument de Laulanié dans la grande cour, érigé en 1911.

II-1-b-3.3/ Des ressources importantes malgré le confinement [2, 12, 15, 16, 17, 18]

Les capacités d'accueil des animaux sont rappelées dans le discours du directeur Besnoit lors du centenaire de l'école en 1928 [18]:

« En particulier, les hôpitaux et la consultation gratuite sont fréquentés annuellement par près de 12000 malades. Les hôpitaux peuvent loger 60 chevaux, 60 chiens ou chats, une quinzaine de bovins et de nombreux petits animaux tels que moutons, chèvres, oiseaux de basse cour, etc. En fait, ils sont, pendant presque toute l'année scolaire, remplis de malades observés, surveillés et traités, sous la direction des maîtres, par les élèves désignés à cet effet. Les élèves suivent la clinique pendant trois ans ; ils ont vu, à la fin de leurs études, environ 30000 malades. »

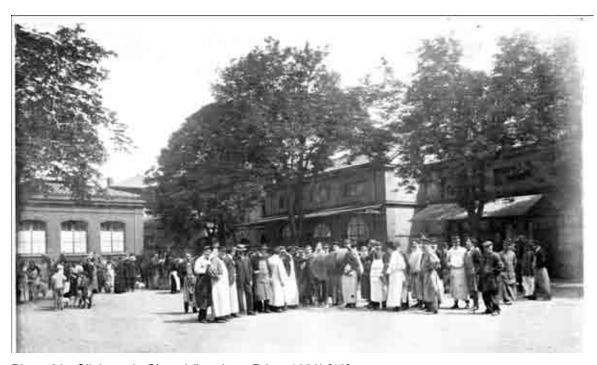


Photo 26 : Clinique du Cheval (brochure Privat 1923) [12]



Photo 27 : Clinique du bétail (brochure Privat 1923) [12]



Photo 28 : Hôpitaux et infirmeries lors de la visite des hôpitaux (brochure Privat 1923) [12]

L'annexion d'une exploitation rurale, le domaine de Montredon, le 19 février 1877, permet cependant d'élargir quelque peu la formation pratique des étudiants vétérinaires.

« On lui donnait ainsi les moyens de compléter par des démonstrations pratiques l'étude de l'élevage des animaux domestiques, de l'amélioration de leurs races et de leur exploitation industrielle. » [2]

L'école doit en effet s'adapter au fur et à mesure comme on le note dans le bulletin municipal de 1934 [15] :

« De nombreux aménagements ont été cependant réalisés. Ils ont été successivement rendus indispensables par l'augmentation du nombre de chaires, qui, de trois au début, s'est élevé à douze, et la nécessité de donner à chacune des moyens de travail et de démonstration (laboratoires, collections, amphithéâtres, etc.), et par le développement d'une bibliothèque qui compte aujourd'hui 15000 volumes. »

Les musées et le jardin botanique sont largement décrits dans la brochure éditée chez Privat datée de 1923 [12] :

« Les musées et spécialement ceux des chaires d'anatomie, de zoologie, de chirurgie, d'hygiène, de zootechnie, sont riches en préparations, moulages, estampages et pièces de toute sorte, dont certaines, forts belles, ont été remarquées et récompensées dans plusieurs expositions internationales. A cet égard, les innombrables et superbes estampages des services d'anatomie et de chirurgie, les remarquables pièces naturalisées des services de zootechnie et d'histoire naturelle, la riche collection de parasites du service de zoologie, les belles aquarelles des services de pathologie médicale, de pathologie bovine et des maladies microbiennes, signées de peintres toulousains renommés, les nombreux agrandissements photographiques du service de pathologie du bétail, le jardin botanique où sont cultivées environ 1200 espèces médicinales, toxiques ou fourragères, constituent autant de précieux moyens d'enseignement dont on ne saurait apprécier l'utilité et reconnaître l'importance. »

Ces ressources sont évoquées dans le discours de Besnoit lors du centenaire en 1928 [18] : « A toutes les chaires sont annexés des laboratoires où les étudiants trouvent des moyens d'études pratiques, et les maîtres l'outillage et les matériaux nécessaires à leurs recherches scientifiques personnelles. »

« Les diverses collections, autrefois réunies en un musée général, ont été réparties entre les divers Services auxquels elles se rapportent ; elles sont ainsi plus connues, mieux appréciées

et à la portée immédiate de ceux qui les utilisent. Les plus importantes constituent les musées spéciaux des chaires d'anatomie, d'histoire naturelle, d'hygiène et de zootechnie, de chirurgie. »



Photo 29 : Une salle du musée de zootechnie (brochure Privat 1923) [12]

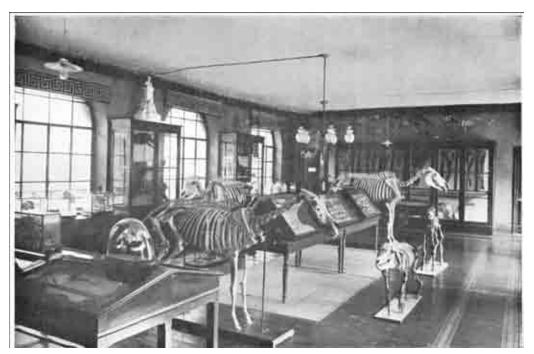


Photo 30 : Musée d'anatomie (brochure Privat 1923) [12] La bibliothèque est décrite dans la brochure éditée chez Privat en 1923 **[12]** :

« L'Ecole dispose d'une vaste bibliothèque occupant tout le premier étage du bâtiment central. Elle contient près de 14000 volumes et reçoit la plupart des journaux scientifiques, médicaux ou vétérinaires, français et étrangers. Tous les ouvrages peuvent être consultés par les élèves. Deux salles de lecture, ouvertes chaque jour, sont réservées, l'une au corps enseignant, l'autre aux élèves. Enfin, depuis 1838, le corps enseignant de l'Ecole publie un journal scientifique, la Revue vétérinaire, qui constitue un excellent document d'enseignement post-scolaire très apprécié de ses lecteurs. »



Photo 31 : Bibliothèque (brochure Privat 1923) [12]

Elle est aussi présentée en 1928 dans le discours de Benoit dans des termes très proches, bien que le nombre d'ouvrages disponibles évoqué soit inférieur [18] :

« Enfin une vaste bibliothèque, occupant tout le premier étage du bâtiment central en façade sur la cour d'entrée, réunit environ 13000 volumes scientifiques et reçoit la plupart des grands périodiques médicaux ou vétérinaires français et étrangers. Tous les ouvrages peuvent être consultés par le corps enseignant et les élèves, à qui sont réservées, d'ailleurs, des salles de lecture confortables et ouvertes chaque jour. »



Photo 32 : Salle de lecture en 1929 (Véto Matabiau) [16]

En 1963, la bibliothèque compte 25000 volumes, comme on le note dans l'Auta [17].

II-1-c/ Comparaison de l'école de Matabiau avec celles de Lyon et d'Alfort [18, 19, 20, 21]

II-1-c-1/ Architecture des bâtiments

Les écoles de Vaise et d'Alfort se sont développées sur des bâtiments préexistants. Des constructions, des adaptations et des extensions ont donc été nécessaires afin de répondre aux besoins d'une école vétérinaire. Au contraire, l'école vétérinaire de Matabiau s'inscrit dans un courant d'architecture, le néoclassicisme, et est construite selon un plan précis comprenant la majorité des bâtiments nécessaires à sa fonction, dans un espace clairement imparti. Elle reste assez stable dans l'organisation de ses services.

II-1-c-2/ Adaptation des bâtiments aux besoins de la recherche : de l'importance de la collaboration entre architecte et chercheur

II-1-c-2.1/ Un exemple à Lyon : adaptation du bâtiment d'anatomie de l'école de Vaise [20]

En 1868, à Lyon, entre l'architecte Sainte Marie Perrin et le physiologiste Chauveau, débute une étroite collaboration visant en premier lieu à mieux adapter le bâtiment d'anatomie créé par Chabrol, aux progrès constants de la recherche. Si la situation des locaux de la chaire

d'anatomie ne varie pas, la disposition subit des modifications fondamentales, le grand amphithéâtre se réduit et se déplace dans la partie orientale laissant ainsi plus de place pour les services de recherche, bureaux, salle de travaux pratiques et musée qui viendront ceinturer l'amphithéâtre.

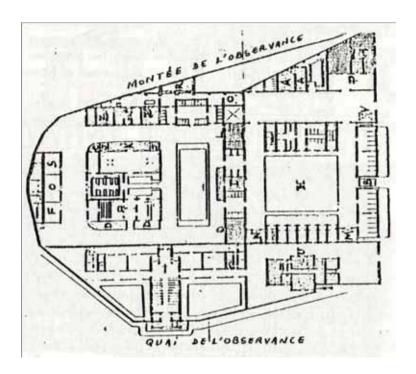


Fig. 11 : Plan des services d'enseignement qui furent agrandis après 1871 [20] Légendes : M salles d'autopsies, I pharmacie, NM magasin, ZZ' service de zootechnie, DDKC annexe des services de physiologie, d'anatomie et de médecine opératoire, F annexe de laboratoire de physiologie, P laboratoire d'anatomie pathologique

II-1-c-2.2/ Un contre-exemple à Alfort: le bâtiment des six services, une construction inadaptée fondée sur la concentration des services en un bâtiment [21]

A Alfort, l'accord d'un crédit de 1 800 000 francs en 1877 permet d'organiser des laboratoires. Cependant, les constructions envisagées ne correspondent pas aux attentes. En effet, comme le rapportent Railliet et Moulé, « les plans ne sont pas mûris, les intéressés sont à peine consultés, et l'on ne prend même pas la peine de visiter le moindre laboratoire moderne. »

« Au lieu de créer des services séparés, construits en matériaux légers, et pouvant se prêter aux modifications nécessitées par des besoins nouveaux, on va ériger une bâtisse unique, massive et immuable, ne répondant même pas aux besoins du jour. »

Le projet subit des transformations radicales au cours même des travaux et les auteurs de *l'Histoire de l'école vétérinaire d'Alfort* [21] évoquent « *le triomphe de l'incohérence* ». On surélève les trois corps de bâtiments construits pour le service d'anatomie, de manière à former un étage pour la bibliothèque et le musée.

« Les deux ailes latérales sont réunies au sud par une construction plus basse, pourvue d'un étage, et coupée en son milieu par un amphithéâtre demi-circulaire. Cette construction est destinée à compléter le service d'anatomie.

Un second amphithéâtre est établi à l'ouest : les pièces qui le flanquent formeront les laboratoires de pathologie médicale (nord) et de physiologie (sud) ; de même les pièces de l'est constitueront constitueront les laboratoires de zootechnie (nord) et d'histoire naturelle (sud). Avec la bibliothèque et le musée qui occuperont le premier étage, ce lourd bâtiment abritera donc six services. »

Ce bâtiment se révèle très coûteux, deux millions de francs ont été nécessaires à son érection, et Railliet et Moulé déplorent le résultat obtenu en le qualifiant de « bâtisse mal conçue et sans caractère ». Il s'agit de l'actuel bâtiment Blin, qui accueillent de nos jours la bibliothèque et le musée Fragonard. [22]



Photo 33 : Bâtiment des six services, pignon est et façade Nord (figure extraite de l' Histoire de l'École d'Alfort de Railliet et Moulé, 1908) [21]

II-2/ Une école victime de la transformation de ce projet : haussmannisme et néo-haussmannisme, pénétrantes ouvertes à l'automobile et victimes collatérales

Au XIXème siècle, l'arrivée au pouvoir des radicaux, commerçants et entrepreneurs républicains soutenus par le journal La Dépêche du Midi où écrit Jean-Jaurès se traduit par de grands travaux urbains avec la construction des grandes rues de type haussmannien comme la rue d'Alsace Lorraine et la rue de Metz; la ville s'agrandit progressivement du fait de l'immigration espagnole et de l'exode rural.

L'haussmannisation des villes françaises procède d'un vœu d'assainissement et de mise en conformité avec les flux de la société moderne. Cette notion est contemporaine d'un ensemble de réflexions et d'expérimentations sur le logement social. [23]

II-2-a/ Les abords de l'école et leurs remaniements successifs : l'influence majeure de l'essor du trafic ferroviaire et automobile

II-2-a-1/ La statue de Riquet, objet de polémiques

C'est l'oeuvre de Griffoul-Dorval, que celui-ci termine en 1838. Mais une polémique féroce a lieu quant à son emplacement. Le 26 avril 1850 est rendue publique la décision de la placer au bout des allées Lafayette, dans l'axe du pont, Riquet tournant le dos à son œuvre.

Elle est inaugurée le 21 septembre 1853, c'est-à-dire 15 ans après son achèvement.



Photo 34 : Statue de Riquet et allées Lafayette



Photo 35 : Statue de Riquet et Ecole Vétérinaire



Photo 36 : Statue de Riquet dans la perspective de l'Ecole Vétérinaire



Photo 37 : Statue de Riquet et Gare Matabiau

II-2-a-2/ L'accès à l'école par des ponts qui se succèdent au gré de l'évolution du trafic ferroviaire [24, 25]

Les doutes relatifs à ce pont de l'école vétérinaire sont levés grâce à l'article de l'Auta d'octobre 1997 intitulé *La véridique histoire du « pont de l'école vétérinaire »* [24]. Il s'agit du pont qui franchit les voies ferrées entre les allées Jean Jaurès et la place Marengo. On apprend que *« la légende d'un pont en bois, qui aurait duré presque cent ans, est tenace »* : cependant, Jean Coppolani prouve le contraire dans son étude sur *« les ponts de Toulouse »*.

Trois ponts se succèdent à cet emplacement :

- le premier pont :

Il est construit en 1856, en même temps que le chemin de fer pour maintenir un accès direct entre les allées et l'Ecole vétérinaire (et, au-delà le cimetière).

Il est métallique, en fonte et en fer, donc solide, ce qui ne sera pas le cas du deuxième pont. A partir de 1907, il permet le passage du tramway LE Lafayette-Cimetière.

Ce pont mesure 36m de long et environ 14m de large ; il enjambe 5 voies : 2 principales et 3 de service. Il dure jusqu'en 1909, soit plus de 50ans.



Photo 38 : Ecole Vétérinaire, premier pont de l'école et pont du canal vers 1900 (Toulousains de Toulouse)



Photo 39 : Ecole Vétérinaire et premier pont de l'école

- le deuxième pont :

En 1907, la Compagnie des chemins de Fer envisage de porter à 4 le nombre des voies principales à partir de la gare, ce qui implique d'élargir la tranchée donc d'allonger le pont. A la même période, la Ville de Toulouse veut « prolonger les allées jusqu'à Jolimont, donc élargir les ponts sur le canal et déplacer l'Ecole Vétérinaire ».

La Compagnie des chemins de Fer du Midi est autorisée à « élargir la tranchée, démolir le pont métallique de 1856 et construire un pont provisoire en bois ». C'est chose faite en 1909. Ce pont impose une surveillance et un entretien en permanents, du fait de son exposition aux « intempéries et fumées, voire aux feux, des locomotives ».

On remarque notamment dans le Journal de Toulouse du dimanche 10 juillet 1921 dans la partie Echos et Bourdonnements un article intitulé « Un pont prend feu » [26] :

« Dans la soirée de dimanche, un monsieur qui se rendait au faubourg Marengo traversait le pont de l'EV lorsqu'il s'aperçut que le plancher flambait sous ses pieds. A la hâte il fut prévenir au bureau de la poste situé près du pont et la pompe de la gare arriva aussitôt. Ce commencement d'incendie fut rapidement éteint. Il avait été allumé par une étincelle provenant de quelque locomotive. Faisons remarquer en passant que ce pont de bois devait être provisoire. Il a maintenant 11 ans. A Toulouse, il est vrai, c'est le provisoire qui dure le plus! »

Ce pont de bois est l'objet de plaintes incessantes de toutes parts ; il dure cependant 38 ans, car il est détruit en 1947.



Photo 40 : Pont provisoire et son tablier en bois (photo extraite de L'Auta, septembre 2009) [25]



Photo 41 : Vue aérienne de Toulouse dans les années 1920 (photo extraite de l'Auta, septembre 2009) [25]

Sur la figure ci-dessus, on constate que le pont provisoire est un peu au Sud de l'axe du pont d'origine et du pont actuel. Il est désaxé par rapport aux allées Jean-Jaurès.

- le troisième pont :

En 1947 a lieu la destruction du pont provisoire, après la construction d'une passerelle encore plus provisoire pour les piétons. Il s'agit d'une passerelle surélevée en bois.

Un nouveau pont est construit, il s'agit du pont actuel.

3 ans de travaux sont nécessaires pour sa construction : les piles du pont sont terminées le 8 août 1948, on prévoit pour son tablier des poutres de béton précontraint. Cependant le chantier s'arrête pendant un an pour des « problèmes techniques ». La pose des poutres commence le 12 décembre 1949 et la pose des rampes est assurée par l'entreprise Latécoère. Ce nouveau pont est finalement inauguré le 6 août 1950 : le discours d'inauguration évoque la nécessité de prolonger les allées vers Jolimont, en proposant comme solution provisoire l'abattage d'une aile de l'école utilisée seulement pour des logements, ce qui permettrait de mieux faire le tour.

Il mesure 55m de long et 28m de large. Il faut attendre la démolition de l'école en 1972 et la réalisation du prolongement des allées vers Jolimont et la Roseraie pour que cette largeur soit rendue utile.



Photo 42 : Vue générale de l'école avec le pont de la gare, vers 1950 (Véto Matabiau) [16]

Comme le souligne Lautié, ce nouveau pont rend encore plus précaire l'accès à l'école car « il débouchait dans l'axe du porche d'entrée, mais surplombait celui-ci de 3-4 mètres ; on ne pénétrait plus dans l'école que par un goulet, comme dans un camp assiégé. Finalement le

porche fut détruit, une partie de la cour d'honneur abandonnée. On dut créer une entrée à travers ce qui avait été le jardin du Directeur. »

L'école de Matabiau est ainsi sacrifiée morceau par morceau bien avant le transfert. En effet, elle a déjà était amputée peu avant la construction du troisième pont comme le rappelle Lautié : « pour satisfaire les besoins de la voierie et le souci d'expansion de la SNCF, toutes les dépendances de l'aile gauche furent rasées ».



Photo 43 : Vue du pont et de l'école en 1953 (Toulousains de Toulouse)

II-2-b/ Les Allées Jean-Jaurès II-2-b-1/ Origines et évolution [2, 13, 27]



Photo 44 : Allées Lafayette et Ecole Vétérinaire (Toulousains de Toulouse)



Photo 45 : L'Allée Lafayette pendant les foires (Toulousains de Toulouse)

« La destruction des remparts projetée depuis 1808 fut menée à bien entre 1829 et 1832. J-P Virebent réalisa donc, de 1822 à 1834, la place de forme ovale (et pourtant aujourd'hui appelée « square » Wilson) et les allées Lafayette (Jean Jaurès) qui en partent et permettent à la ville de se développer au-delà des boulevards (anciens remparts) vers le canal. Les allées Lafayette, aménagées à partir de 1822, larges de 60 mètres, plantées d'arbres de part et d'autre devinrent rapidement un lieu prestigieux, loti de belles demeures. » [13]

Comme on l'apprend dans l'index des rues de Toulouse de Coppolani [27], consulté aux archives municipales, la promenade est tracée et aménagée en 1816-1824. Elle porte plusieurs noms successifs : allée Villeneuve à l'origine, allée d'Angoulême en 1824, allée Lafayette 1830-1850 et 1870-1922, allée Louis Napoléon de 1850 à 1870, allée Jean Jaurès à partir de 1922, en l'honneur du théoricien socialiste qui fut adjoint au maire de Toulouse. « En 1940, il fut question de leur donner le nom du maréchal Pétain. » [2]

II-2-b-2/ Le projet de prolongement des allées Jean-Jaurès II-2-b-2.1/ Un projet d'urbanisme au long cours [28]

L'Auta (décembre 2002 4^{ème} série n°38) dans un article intitulé, *Deux « ratés » de l'urbanisme toulousain* par Jean Coppolani (p304) [28], retrace les péripéties qui ont émaillées l'histoire de ce projet de prolongement des allées.

« Le « Prolongement des Allées Jean Jaurès ».

Ces allées-promenades, dédiées successivement, au gré des changements politiques, au duc d'Angoulême, à Lafayette, à Louis-Napoléon [III] et enfin à Jean Jaurès, étaient achevées en 1824, et dès 1835 leur perspective au-delà du canal du Midi était fermée par la nouvelle Ecole Vétérinaire. Mais assez vite l'idée d'une grande pénétrante, venant cette fois du nordest, arrivant sur la place Wilson et sur les boulevards, commença à se présenter aux responsables du développement de la ville. Dès 1860 une petite place triangulaire se dessine juste derrière le mur d'enceinte de l'école et elle reçoit le nom de la victoire de Marengo... vieille de 60 ans! Quelques années après, les plans de Toulouse figurent, au-delà de cette place, une allée bordée d'arbres qui prolonge l'axe des allées Louis-Napoléon et monte jusqu'au sommet du coteau ; à partir de 1873, l'Allée Marengo figure sur la liste officielle des rues de la ville. L'idée de prolonger la promenade jusqu'en haut du coteau est déjà

inscrite sur le sol ; mais comment la concrétiser, alors que l'Ecole vétérinaire barre le passage ?

Deux solutions étaient possibles : ou une liaison en ligne droite après déplacement de l'école, ou son contournement par deux voies latérales à partir d'un pont sur le canal édifié dès 1845.

Mais l'arrivée du chemin de fer, en ouvrant une tranchée entre le canal et l'école, vint compliquer la situation, encore aggravée avec le quadruplement des voies en 1909 qui ne laissait plus que quelques mètres entre le rebord de la tranchée et l'entrée de l'école : un contournement par une voie à large gabarit devenait impossible.

Le déplacement de l'école restait la seule solution. La décision de principe fut prise en 1928; dans sa foulée, on demanda à Léon Jaussely un plan d'aménagement de l'ensemble du plateau de Jolimont, plan axé sur les allées Jean-Jaurès prolongées jusqu'au nouveau site de l'Ecole vétérinaire dans la vallée de l'Hers avec tout un nouveau quartier englobant le parc de l'Observatoire et celui qui entoure l'Obélisque commémoratif de la bataille du 10 avril 1814; la maquette fut exposée pendant plusieurs semaines à l'Ecole des Beaux-Arts pour recueillir l'avis du public. C'était vers 1930-1932 : cette maquette a-t-elle était conservée, et si oui à quel endroit ?

Les terrains de la nouvelle école était acquis en 1934; lors de la déclaration de guerre en 1939 les bâtiments étaient presque achevés. Mais la défaite de 1940 entraîna leur réquisition pour installer l'Office national d'Etudes et de Recherches Aéronautiques (O.N.E.R.A) qu'on ne voulait pas laisser à la disposition des forces d'occupation... L'Ecole Vétérinaire continua donc à fonctionner cahin-caha dans des locaux qui devenaient vétustes... En 1954 enfin on fit choix du domaine de Marmande, sur la rive gauche, pour son nouveau siège. Entre temps la reconstruction en 1951 du pont Riquet au gabarit de 28 mètres et dès 1949 la construction d'un pont de même gabarit sur les voies ferrées amorçaient le prolongement des allées Jean-Jaurès. La nouvelle école terminée fut mise en service en 1964. On put alors démolir la vieille école et aménager une chaussée à quatre voies unissant le pont sur les voies ferrées à l'allée Marengo élargie. Le prolongement des allées était enfin réalisé en 1967, encadré à son sommet par deux immeubles de quatorze et dix-sept étages ouvrant sur le ciel... »

II-2-b-2.2/ Les origines du projet et les tentatives ayant précédé le plan Jaussely [5, 29, 30]

Le bulletin municipal de 1939, dans un article intitulé *L'achèvement de l'Ecole Vétérinaire et la transformation des allées Jean Jaurès*, nous permet de mieux cerner quels ont été les premiers projets [29]:

« En1899, un incendie détruisit une partie de l'Ecole Vétérinaire.

M. Bedouce, alors conseiller municipal, suggéra à M. Serres, maire, l'idée de demander au ministre de l'agriculture de ne pas réparer cet immeuble et de transférer l'établissement sur un autre terrain, ce qui aurait permis de prolonger les allées et de créer un nouveau quartier sur le plateau de Jolimont.

Admise par M. le Maire, cette idée ne put cependant se réaliser tout de suite, mais elle fut reprise lorsque la Compagnie du Midi se vit obligée d'élargir la sortie des trains vers Cette. »

En mars 1905, un avant projet voté par le conseil municipal prévoit le transfert de l'école actuelle, la démolition des bâtiments après leur abandon, le prolongement des allées, l'élargissement des voies de sortie de la gare et la réfection du pont sur la voie ferrée.

Le 18 juin 1909, le conseil municipal autorisait M. le maire à signer avec l'Etat la convention portant cession à la ville de Toulouse par l'Etat du sol et des bâtiments de l'Ecole vétérinaire, moyennant [30]:

- 1° La cession d'un terrain pour la réédification de la nouvelle école ;
- 2° Le paiement par la ville d'une soulte de 1.822.975 francs ;
- 3° La création d'une voie d'accès à la nouvelle école et des chemins destinés à isoler ladite école des terrains avoisinants.

La même délibération approuvait en outre :

- 1° Le projet de convention passé avec la Compagnie du Midi pour la cession des terrains nécessaires à l'agrandissement de la gare ;
- 2° Les acquisitions de terrain pour l'emplacement de la nouvelle école et rétablissement des voies d'accès ;
- 3° La déclaration d'utilité publique des travaux nécessités par l'agrandissement de la gare de Toulouse ;
- 4° La couverture du canal du Midi au droit de la gare Matabiau;
- 5° Les dépenses d'aménagements provisoires (65.000 francs) pour assurer le fonctionnement des services de l'école situés dans les bâtiments dont l'emplacement est immédiatement nécessaire à la Compagnie du Midi.

Pour faire face à cet ensemble de dépenses, le maire a été autorisé à emprunter 4.900:000 francs au taux de 3,85 %, remboursable en 40 ans.

Enfin l'amortissement de cet emprunt devait être assuré au moyen de taxes.

Et voici les taxes nouvelles arrêtées après de nombreuses modifications et telles que les conclusions du rapporteur les proposent au vote du conseil :

A. Voyageurs. — Il sera perçu par billet simple délivré à Toulouse-Matabiau, pour une destination quelconque ou dans une gare quelconque à destination de Toulouse-Matabiau : Cinq centimes par billet simple de prix inférieur ou égal à 1 fr. 50.

Dix .centimes par billet simple de prix compris entre 1 fr. 55 et 5 francs.

Quinze centimes par billet simple de prix compris entre 5 fr. et 10 fr.

Vingt centimes par billet simple de prix compris entre 10 fr. 15 et 15 fr.

Vingt-cinq centimes par billet simple de prix supérieur à 15 francs.

Par billet d'aider et retour délivré à Toulouse-Matabiau pour une destination quelconque ou dans urne gare quelconque à destination de Toulouse-Matabiau.

Taxe double de celle du billet simple de même classe et de même destination ou provenance.

B. Messageries.

Cinq centimes par titre d'expédition ainsi qu'il résulte d'une lettre de la Compagnie des Chemins de fer du Midi en date du 11 juillet 1910, au départ de Toulouse-Matabiau ou à l'arrivée dans cette gare, à l'exclusion des articles de poids inférieur ou égal à quarante kilogrammes.

C. Petite vitesse.

Cinq centimes par tonne ou fraction de tonne, avec minimum de 0 fr. 10 par titre d'expédition, à l'exclusion, des articles de poids inférieur ou égal à quarante kilogramme qui seraient exempts de toute taxe.

Lorsque les taxes sur les billets de voyageurs seront suffisantes pour assurer l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt de 4 millions 900.000 francs en trente années, les taxes sur les marchandises seront supprimées.

En 1912 sont réalisés des accords précis sur ces bases et le 24 septembre 1914 est signé à Bordeaux un décret déclaratif d'utilité publique par M. Sembat, ministre des travaux publics. Ce décret sanctionnait les accords intervenus entre l'administration municipale d'une part, et le ministère de l'agriculture et la compagnie des chemins de fer du midi d'autre part.

- 1. l'Etat cédait à la ville de Toulouse, en toute propriété, les bâtiments affectés à l'école vétérinaire et les terrains sur lesquels ils sont édifiés
- 2. la ville payait à l'Etat le prix des bâtiments et des terrains à dire d'expert. Elle mettait à la disposition de l'Etat un terrain choisi par M. le Ministre de l'agriculture et double superficie de celui occupé par l'école vétérinaire.
- 3. l'Etat faisait édifier sur ce terrain et à sa convenance la nouvelle école vétérinaire.
- 4. En attendant l'édification de la nouvelle école, l'Etat permettait à la ville de prendre possession de la partie de l'école nécessaire à la compagnie du midi pour l'agrandissement de la gare.

Ce programme se complétait par :

- 1. le rétablissement des accès des quartiers situés sur le coté gauche de la voie ferrée ainsi que l'établissement des voie d'accès conduisant à la nouvelle école vétérinaire ;
- 2. l'élargissement du pont de l'EV sur le chemin de fer ;
- 3. la couverture d'une partie du canal du midi ;
- 4. les aménagements provisoires permettant le fonctionnement des services de l'EV installés dans des bâtiments immédiatement nécessaires à la compagnie du midi.

La ville prenaît ses travaux à sa charge, mais était autorisée à se couvrir de la dépense au moyen des surtaxes locales temporaires par application des lois du 25 octobre 1897 et 17 avril 1906

Le décret du 24 septembre 1914 indiquait que la déclaration d'utilité publique serait non avenue si les expropriations n'étaient pas réalisées dans le délai de 3 ans à compter de la date de parution

Cependant, la guerre empêche la réalisation de ce programme.

Le 11 juillet 1919, le projet est repris, mais il se heurte aux objections du ministre des travaux publics, qui parle de projet « *financièrement irréalisable* ».

En Juillet 1925 est établi un nouveau projet, qui connaît un nouvel échec.

II-2-b-3/ L'opinion publique et l'opposition face à ces projets [31, 32, 33]

L'emprunt de 4 900 000 francs voté par le Conseil municipal est fortement critiqué, tout comme les taxes nécessaires à son amortissement.

L'Express du Midi daté du 6 décembre 1911 [31] s'en fait l'écho dans un article acerbe où la municipalité est vivement critiquée.

« Nous croyons même que les radicaux-socialistes sont enchantés que le déplacement de l'école vétérinaire reste à l'état de projet jusques à la période électorale, parce que l'emprunt de quatre millions neuf cent mille francs, voté par le conseil municipal, pourrait rendre un son déplaisant aux oreilles des électeurs, surtout si la perception des taxes avait commencé. » Le journaliste affirme que la ville a été roulée. Il s'oppose à l'immobilisme de la municipalité en ce qui concerne le vote du budget et attribue cette réluctance aux élections proches ; il voit dans le projet de déplacement de l'école une diversion non suivie d'une quelconque concrétisation prochaine. Il s'oppose aux surtaxes temporaires qui ont été décidées.

Une vive polémique [32] a lieu en avril 1912 entre M. Idrac, habitant du quartier Marengo favorable au projet de déplacement de l'école et au prolongement des allées, et le directeur de l'Express du midi. M. Idrac soutient les décisions du conseil municipal et notamment les taxes qui selon lui doivent permettre de réaliser le projet. Le directeur de l'express proteste contre le « marché stupidement onéreux conclu par les radicaux socialistes». Il souligne le fait que l'emprunt de 4 900 000 francs doit surtout servir aux travaux d'embellissement de la ville, or « la loi n'autorise l'établissement des surtaxes que pour l'agrandissement des gares et leurs abords. ». Il résume cette idée en disant : « vouloir gagner l'emprunt par des taxes alors qu'on reconnaît que la plus grosse part des dépenses s'applique à l'embellissement de la ville et la plus petite au dégagement de la gare, est vouer le projet à l'avortement parce que l'illégalité des taxes est flagrante. »

« Au surplus, le conseil municipal l'a lui-même reconnu puisque, dans une de ses précédentes séances, il s'est obligé à joindre, si besoin, des centimes aux taxes. »

II-2-b-4/ Le plan d'urbanisme de Léon Jaussely et ses conséquences pour les allées Jean-Jaurès [34, 35]

II-2-b-4.1/ Le plan d'urbanisme de Jaussely : un plan ambitieux [34,35]

L'article intitulé *Les plans d'urbanisme de Toulouse au XXème siècle* [34], écrit par Jean Coppolani, nous permet de mieux cerner les circonstances ayant présidées à l'élaboration du plan Jaussely.

Le plan Jaussely [35] correspond à une mise en conformité avec la loi de 1924, qui oblige les villes de plus de 10 000 habitants de se doter d'un plan d'urbanisme directeur :

« la ville décida quand même de se mettre en règle avec la loi en demandant un plan d'urbanisme à Léon Jaussely. Le contrat entre le maire et l'urbaniste fut passé le 21 juillet 1926. »

Léon Jaussely est choisi selon Jean Coppolani pour des raisons assez simples :

« Surtout connu par sa contribution au grandiose plan d'extension de Barcelone, Léon Jaussely était toulousain de naissance et c'est ce fait qui paraît avoir motivé le choix de la municipalité. Son plan, dont l'avant-projet fut présenté le 25 octobre 1928, relevait de la même inspiration monumentale que son œuvre d'Outre-Pyrénées. »

Mais quel est le contenu exact de ce plan?

« Le plan Jaussely est encore très marqué par les conceptions du XIX^e siècle. Son auteur a d'ailleurs très largement tiré parti de la brochure des Toulousains de projets de voirie qui multiplient les percées et les élargissements dans la partie du territoire déjà urbanisée et ouvrent quantité de voies nouvelles pour desservir les nouveaux quartiers à créer dans la périphérie. »

Ce plan vise à modifier radicalement la structure urbaine par de profonds remaniements :

« Le noyau central ancien entre boulevard et Garonne était ainsi éventré en tous sens par des voies larges de 15 à 20 mètres ».

« Cette répétition à une douzaine d'exemplaires des percées du siècle précédent aurait réalisé un véritable dépeçage du noyau ancien de Toulouse, disloquant toutes les liaisons traditionnelles, et multipliant en fait les obstacles à la circulation bien plus qu'ils n'auraient facilité celle-ci. »

« Avec des solutions moins radicales, le projet de Jaussely pour le centre de Toulouse n'était pas sans rappeler le « plan Voisin », inspiré par Le Corbusier, qui voulait raser tout le centre de Paris et y laisser seulement les monuments anciens dans un immense parc... Sa réalisation eut pratiquement anéanti toute l'atmosphère traditionnelle du Vieux-Toulouse.

« Rien heureusement n'en a été réalisé sinon la discutable avenue de la Garonnette qui sert surtout de parking, et le modeste élargissement de la rue Émile-Cartailhac vers Saint-Sernin. »

Le centre de Toulouse échappe donc à ce plan, présenté à la Commission départementale d'extension en 1933 et qui « dépeçait littéralement l'agglomération par des voies nouvelles larges de 25 à 40m et traçait cinq boulevards concentriques ».

Le quartier de la gare où se trouve l'école vétérinaire et le plateau de Jolimont doivent être remaniés, comme nous allons le revoir par la suite :

« L'accès à la gare Matabiau était facilité par la couverture du canal du Midi entre le pont Riquet et le pont Matabiau. Enfin le terre-plein central des allées Jean-Jaurès disparaissait au profit d'une large voie de circulation prolongée au-delà du canal jusqu'au plateau de Jolimont et à la route d'Agde après démolition de l'École vétérinaire et l'élargissement des allées Marengo. Ce dernier projet, repris dans tous les plans postérieurs, sera le seul à être réalisé, par étapes, de 1956 à 1976. »

Dans la périphérie, Jaussely prévoie un réseau très complet de grandes voies larges de 25 à 55 mètres, divisées en trois catégories : radiales, circulaires et tangentielles.

« Les radiales prolongeaient jusqu'aux limites de la commune les axes de circulation ouverts dans le centre ; il en était prévu plus d'une vingtaine, en incluant les dix-sept routes qui rayonnaient déjà autour du noyau central. Les tracés nouveaux étaient représentés par les allées Jean-Jaurès prolongées, des boulevards accompagnant les deux rives du canal latéral à la Garonne au nord et du canal du Midi au sud, et d'autres accompagnant de même les voies ferrées vers la Méditerranée, Albi et Auch. »

« Les circulaires (on dirait maintenant rocades) étaient au nombre de cinq, y compris la ceinture des boulevards achevée depuis 1913. »

Ce plan n'est pas réalisé pour deux raisons :

« Malgré l'aspect souvent utopique de ses propositions, le travail de Léon Jaussely n'est donc pas resté inutile. Mais les circonstances (la crise mondiale en 1929) comme l'état d'esprit des dirigeants toulousains d'alors n'étaient pas favorables à une mise en œuvre même de ses propositions les moins contraignantes. La procédure d'approbation se limita à une présentation à la Commission départementale d'extension en 1933, et aucune décision ne s'ensuivit. Et la ville continua à pousser (194 000 habitants en 1931, 213 000 en 1936) et à s'équiper sans plan directeur. »

Ce plan prévoyait la démolition de l'EV de Matabiau et sa reconstruction à Jolimont. Cette école est achevée par Jaussely en 1939. Certains éléments de ce plan seront cependant réalisés par la suite : le prolongement des allées Jean-Jaurès, la rocade Est, et trois ponts.

II-2-b-4.2/ Application envisagée de ce plan aux allées Jean Jaurès, un projet présenté comme nécessaire : gain de perspective et de communication avec le centre ville, élargissement da la gare [36]

Le bulletin municipal fait état du projet, dans un article intitulé *Construction d'un nouveau* quartier d'habitations par prolongement des allées Jean-Jaurès vers le plateau de Jolimont [36].

Les arguments avancés quant à la nécessité de ce projet ne sont pas nouveaux.

Il est mis en avant le fait que l'Ecole « limite inexorablement les allées Jean Jaurès tant dans leur étendue que dans leur perspective ». On avance aussi le fait que la communication entre les allées et le plateau de Jolimont est déficiente en rappelant qu' « un petit chemin qui devient la rue Marengo contourne sur la gauche l'Ecole Vétérinaire pour aboutir après plusieurs coudes accentués et dangereux au plateau de Jolimont qui domine à la fois la ville de Toulouse du côté Ouest et la vallée de l'Hers, à l'Est ».

L'Ecole apparaît comme une véritable entrave à l'expansion de la ville :

« Cette Ecole Vétérinaire, par sa situation, a toujours empêché le développement normal de la Ville de Toulouse dans ce quartier attenant cependant à la gare »

« Le quartier Marengo qui se trouve derrière l'Ecole Vétérinaire attenant à la gare et éloigné de 600 mètres environ de la place Wilson, est peu construit faute de voies de communications le reliant à la ville ».

On comprend bien ici qu'il s'agit de persuader la population de la nécessité logique et absolue du transfert de l'Ecole et du prolongement des allées, en présentant le quartier Marengo comme faisant partie intégrante du centre ville et étant cependant mal desservi.

Enfin, c'est le vœu maintes fois affirmé par les dirigeants de la Compagnie des Chemins de fer du Midi de « doter la gare Matabiau des terrains nécessaires à son élargissement » qui intervient : les raisons invoquées ont trait à l'augmentation du trafic et à l'électrification des lignes principales.

.II-2-b-4.3/ La reprise du vieux projet et l'intervention de la SITEV [29, 37, 38]

La municipalité socialiste d'Etienne Billières reprend le projet en s'appuyant sur les conditions qui avaient abouti au décret de 1914.

Par délibération en date du 21 octobre 1927, les Toulousains chargent le maire de « poursuivre les pourparlers en vue de faire revivre les conventions intervenues précédemment ainsi que de rechercher tous les moyens propres à activer la réalisation du projet. »

Le 21 octobre 1927, le projet est repris par le Conseil Municipal sur les bases du décret du 24 septembre 1914 : il implique une adaptation aux conditions économiques nouvelles. Un programme est alors approuvé avec l'appui technique et financier de la SITEV. La dépense est évaluée à 54 millions 200 000 francs. Le 28 janvier 1930, ce devis est modifié par une évaluation complémentaire, que l'on peut synthétiser sous forme de tableau :

3 134 975 francs	Payés par la Compagnie du Midi pour
	rétrocessions d'immeubles et de terrains
20 150 090 francs	Produits par un emprunt gagé sur les taxes
	temporaires locales
8 200 000 francs	Produits par la vente de terrains
30 400 000 francs	Produits par un emprunt gagé par des
	centimes additionnels
61 864 000 francs	Total des dépenses

Le projet est ambitieux et dans ce contexte, la Société Immobilière Toulousaine pour l'embellissement et l'extension de la Ville (SITEV) est constituée « pour apporter à la Ville ses propositions financières et l'appui de ses possibilités techniques » [29].

- une collaboration entre la ville et la SITEV : une convention détaillée qui satisfait la municipalité et répond à des exigences pressantes [29, 37,38, 39]

Comme on peut le lire dans le Midi Socialiste du jeudi 29 mars 1928 [37], la reprise du projet par la municipalité socialiste est conditionnée par des exigences pressantes : ses représentants se disent « obsédés par le danger permanent provoqué par l'étranglement des voies d'arrivée de la gare ; par la lourde responsabilité du maintien de la passerelle provisoire qui dure

depuis 1908, poussés par la nécessité d'extension de la ville du coté du Nord-Est ainsi que le prévoit le plan d'extension dressé par M. Jaussely »

L'administration municipale se heurte à de nouvelles exigences et à une difficulté majeure :

- La superficie exigée pour la nouvelle EV a été réévaluée à la hausse par le ministère de l'Agriculture : elle est passée de sept à treize hectares ce qui implique la recherche de nouveaux emplacements.
- L'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet se révèle être le point le plus délicat de l'opération. En effet, les propriétaires déçus précédemment par la non réalisation des projets sont réticents à conclure des accords avec la Ville. De plus, la législation en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique a subi des modifications. La loi du 17 juillet 1921 permet une expropriation plus large mais entraîne une dépense proportionnée et doit donc être appliquée avec prudence par la municipalité.

Le constat de la municipalité socialiste est sans appel : « C'est à l'examen de toutes ses contingences que nous avons pensé qu'une ville ne peut seule s'engager dans la réalisation de projets aussi vastes et à longue échéance. »

Le Bulletin municipal retranscrit en mars 1928 [38] les « passages caractéristiques et essentiels » de la convention intervenue entre la Ville de Toulouse et la Société Immobilière Toulousaine, « relative à la création d'un nouveau quartier d'habitations et d'une avenue faisant suite aux allées Jean Jaurès, conséquence du déplacement de l'Ecole Vétérinaire ».

Article 1

La Ville de Toulouse et la SITEV assureront par la jonction de leurs efforts et de leurs moyens d'action chacune en ce qui les concerne, dans la limite et en exécution des présentes conventions, le déplacement de l'Ecole Vétérinaire actuelle, la transformation des voies d'accès de la gare Matabiau en les adaptant aux besoins économiques nouveaux et aux principes de l'urbanisme moderne par le prolongement des Allées Jean-Jaurès au travers du quartier Marengo.

Article 2

Un cautionnement de un million de francs devra être déposé dans le mois qui suivra l'approbation des présentes par l'Autorité Supérieure à la Trésorerie Générale de la Haute Garonne par la Société.

Article 3

La Ville de Toulouse avait été autorisée par le décret du 23 septembre 1914 (...) à contracter un emprunt qui devait servir :

1° à l'acquisition de l'Ecole Vétérinaire actuelle ;

2° à l'acquisition, pour en faire remise à l'Etat, des terrains de l'Ecole vétérinaire nouvelle ;

3° à l'expropriation des immeubles nécessaires à la réalisation et à l'aménagement des voies d'accès de la gare Matabiau et de la nouvelle Ecole vétérinaire ;

4° à l'établissement de la voirie avec tous ses organes.

Cet emprunt devait être gagé sur des surtaxes de chemin de fer, perçues en exécution du dit Décret.

L'opération financière se présentait sous la même forme actuellement ; la quotité du dit emprunt sera déterminée par le Décret à intervenir.

La Société s'engage, si la Ville le désire, à assurer la couverture du dit emprunt soit en totalité, soit par tranches suivant les demandes de la Ville.

Cet emprunt sera fait pour une durée de 30 ans, remboursable en 30 annuités égales comprenant à la fois l'intérêt et l'amortissement.

La SITEV aura un droit de priorité si les conditions auxquelles elle proposera l'opération sont, soit plus avantageuses, soit égales à celles des établissements financiers qui seront consultés à cet effet.

(...)

Article 4

Le tableau des propriétés atteintes par le tracé des voies nouvelles est annexé au présent contrat.

Article 5

La Ville de Toulouse s'engage à poursuivre activement les pourparlers, (...), à démolir l'EV, à convertir en terrains de construction les superficies du sol de l'EV qui ne seront pas cédées à la compagnie des chemins de fer du midi et celles qui ne seront pas absorbées par les voies nouvelles.

Article 6

La Ville de Toulouse poursuivra l'accomplissement des formalités indispensables à l'expropriation et réalisera cette expropriation suivant les formes légales et en exécution des lois des 3 mai 1841, 6 novembre 1918 et 17 juillet 1921, à l'encontre des propriétaires de tous immeubles nécessaires à l'établissement des voies nouvelles ainsi qu'à la construction d'immeubles adéquats à ces voies, le tout conformément au plan dressé par M. Jaussely, dont il est ci-dessus parlé.

Article 7

Pour les immeubles frappés par la nouvelle voirie qui appartiendront à la Société, celle-ci s'engage à les céder amiablement à la Ville de Toulouse, moyennant un prix qui, en cas de désaccord, sera fixé par le jury d'expropriation.

En ce qui concerne les immeubles sur lesquels s'effectuera l'emprise des voies nouvelles, en totalité ou en partie pour moitié au moins, et que la Société voudrait acquérir à l'amiable avant expropriation, il est formellement convenu que la SITEV ne pourra les acquérir qu'après accord avec la Ville sur le prix.

Article 8

A l'exception des terrains que la Ville se réservera pour ses propres besoins, tels que les constructions des groupes scolaires, construction d'immeubles pour locaux de remplacement à l'usage des locataires évacués (...), tous les terrains qui demeureront libres après l'établissement des voies (...) seront cédés par la Ville à la Société qui prend par la présente, l'engagement de les acquérir (...).

Article 9

La Ville sera en charge de la démolition et de la mise en état de viabilité des voies nouvelles suite aux démolitions.

« aucune démolition d'immeubles ne pourra être entreprise, si au préalable, la Ville ou la Société ne sont à même d'offrir aux locataires expropriés, des locaux de remplacement, conformément à la loi »

Cet article prévoit la démolition par la ville de l'Ecole Vétérinaire dans les 4 mois à partir de la prise de possession.

Article 10

La Ville de Toulouse (..) exécutera elle-même pour toutes les voies nouvelles et pour les anciennes voies modifiées (...) la viabilité (égouts, eau, gaz, électricité).

Article 11

Les terrains qui seront cédés par la Société à la ville ou par la ville à la Société (...), feront l'objet dans le mois qui suit la remise des terrains de part et d'autre, d'un contrat administratif de bornage délimitant les domaines de la ville et de la Société.

Article 12

(...)

La Société s'engage à faire construire, savoir :

- les 2 premiers immeubles sur les 2 terrains faisant les angles les plus proches du pont et en façade sur la grande avenue (...) afin d'amorcer la construction des allées Jean-Jaurès prolongées.

La construction devra en être commencée dans les six mois qui suivront le procès verbal de bornage de ces terrains (...) et achevée dans un délai de trente mois.

- de poursuivre ensuite les constructions de ces immeubles sur la même profondeur jusqu'au pont marengo, de façon que la totalité des immeubles en façade soit complètement construit en quinze années (...)

Article 14

La Société fera appel, dans la mesure du possible, à l'industrie locale du bâtiment pour l'édification des immeubles qu'elle sera appelée à construire pour son propre compte.

La municipalité socialiste souligne, dans le *Midi Socialiste* du jeudi 29 mars 1928 [39], les avantages de cette convention en ces termes :

« La ville trouve la certitude de rétrocéder en bloc et immédiatement les immeubles qu'elle est tenue d'exproprier ou d'acquérir à l'amiable pour la réalisation du projet.

Déjà en 1898, lors de la percée de le rue de Metz, des dispositions semblables furent prises, et le contrat intervenu entre la ville et la société grenobloise fut établi sur ces bases.

Les travaux de construction furent ainsi poursuivis avec toute l'accélération désirable.

Non seulement elle obtient cette garantie, mais aussi l'engagement pris pas la Société de construire sur ces terrains dans les délais déterminés, et en faisant appel à l'industrie locale pour l'édification de ces immeubles. »

La municipalité rassure enfin les expropriés en rappelant qu' « aucun immeuble ne sera démoli sans qu'au préalable les locaux de remplacement aient été construits. »

- un échec relatif [29]

Cependant, ce projet qui impliquait la SITEV, n'ayant pas obtenu les autorisations nécessaires, est réservé.

Il a reçu néanmoins un commencement d'exécution par application d'un accord qui était intervenu entre la Ville et l'Etat, aux termes duquel il était convenu que l'Etat construirait la nouvelle Ecole sur un terrain choisi d'un commun accord et livrerait à la ville les terrains et bâtiments de l'ancienne Ecole, quand la nouvelle serait construite.

De son côté, la Ville paierait les terrains choisis pour la nouvelle école et verserait, en outre, à l'Etat une soulte fixée par une expertise, le total restant dû à l'Etat s'élevant à 9 150 000 francs, dont 3 134 000 francs seraient fournis par la Compagnie du Midi pour une partie des bâtiments et immeubles qui lui étaient réservés pour l'élargissement des voies, ce qui avait été la raison déterminante du transfert de l'école.

En outre, la Compagnie du Midi ayant dû, pour le même motif, démolir le pont qui permettait le passage sur ses voies, s'engageait à le reconstruire avec une largeur de 28 mètres, moyennant une participation de la ville fixée forfaitairement à 4 250 000 francs.

entité	action
Etat	Construction de la nouvelle école sur un
	terrain choisi d'un commun accord
	Cession à la ville des terrains et bâtiments de
	l'ancienne école, une fois la nouvelle
	construite
Ville	Paiement des terrains choisis pour la
	nouvelle école
	Versement à l'Etat d'une soulte fixée par une

	expertise, 5 016 000 francs
	Verse 4 250 000 francs pour la
	reconstruction du pont
Compagnie du Midi	Démolition du pont
	Reconstruction avec une largeur de 28m
	Verse à l'Etat 3 134 000 francs pour une
	partie des bâtiments et immeubles réservés
	pour l'élargissement des voies

L'exécution par la ville des projets de 1930 est subordonnée à l'approbation du plan d'extension de Jaussely. Or la procédure d'approbation de son plan se limite à une présentation à la Commission départementale d'extension en 1933, et aucune décision ne s'ensuit.

II-2-b-5/ Un projet qui conditionne le transfert de l'école vétérinaire [12, 17, 18, 40, 41, 42]

Lors du centenaire de l'école, le 9 juin 1928 [40], le discours du directeur M. Besnoit prouve que le transfert est envisagé sérieusement :

« cette commission envisagea d'abord une manifestation grandiose ; mais après réflexion, et devant l'éventualité du transfert prochain de l'Ecole, elle décida de réserver les fêtes à grand apparat pour l'inauguration de la nouvelle école et de célébrer le centenaire en toute simplicité, dans une cérémonie intime » [18]

La nécessité du transfert semble alors claire, tout comme le besoin de nouveaux locaux : « Cependant, il faut reconnaître que de nombreux services sont à l'étroit dans les locaux actuels, et qu'un agencement nouveau s'impose, pour répondre aux besoins des méthodes modernes d'enseignement. Souhaitons que ces desiderata se réalisent lors de la construction prochaine, je l'espère, d'une nouvelle Ecole vétérinaire. » « depuis trente ans, la question du transfert de l'école se pose avec une acuité toujours croissante »

« et si, comme tout nous permet de l'espérer, elle réussit, nous pourrons quitter sans trop de regrets, les bâtiments actuels qui sont, il faut le reconnaître, dans un lamentable état de vétusté. » [18]

Le développement du chemin de fer est la cause principale évoquée :

« Les empiètements successifs de la compagnie du Midi sur les terrains du voisinage et sur ceux de l'école même, en vue de l'élargissement indispensable de la plateforme des voies, sont, à cet égard, significatifs, et il ne semble pas qu'à l'heure actuelle, la solution de cette question, devenue de plus en plus urgente, puisse être retardées davantage. » [18]

En effet, la Compagnie des Chemins de Fer du Midi envisage dès 1907 de « porter à quatre le nombre des voies principales à partir de la gare, pour faciliter la circulation des trains de plus en plus nombreux en supprimant le tronc commun. Cela impliquait d'élargir la tranchée, donc d'allonger le pont ».

Cette compagnie fait élargir la tranchée, démolir le pont métallique de 1856 et construire un pont provisoire en bois en 1909, qui est encore existant en 1928 et pose de nombreux problèmes.

A cette même occasion, Leclainche, lui aussi, souligne les causes et la nécessité du transfert : « On ne prévoyait pas, en 1828, que le sol de la lointaine maison des champs qu'était l'Ecole vétérinaire dût être un jour, l'objet de puissantes convoitises et que ses droits incontestables de première occupant seraient discutés ou méconnus. Cependant il lui a fallu soutenir, depuis près de vingt années, une lutte incessante contre les tentatives d'emprise meurtrières et, malgré tout, ses abords sont coupés et compromis ; son enceinte est entamée. » « On prend argument de cette situation pour refuser tout crédit d'amélioration et les dépenses d'entretien sont réduites bien au-dessous du minimum indispensable. » « Et voici qu'un autre péril surgit et que l'existence même de l'Ecole est en jeu. Sa suppression apparaît à quelques-uns comme en progrès ; à beaucoup comme une économie aussitôt réalisable.

- « Seul, un concours heureux de circonstances permet d'écarter une menace désormais évanouie.
- « Il faut bien cependant accepter l'inéluctable ; on doit convenir que l'existence précaire de l'édifice actuel ne peut se prolonger plus longtemps ; il faut se résigner à abandonner ces amphithéâtre et ces laboratoires tout remplis de précieux souvenirs. » [18]

Le centenaire de l'école est l'occasion de rappeler les difficultés de l'école, liées au développement de la gare et aux projets d'urbanisme. Le transfert apparaît comme la seule issue possible. Cependant, comme on l'a vu, le transfert prévu à la Juncasse n'a pas lieu et les étudiants et professeurs doivent continuer à occuper les locaux de Matabiau.

Ce transfert est conditionné par les travaux d'embellissement de Toulouse, comme le rappelle un article du bulletin municipal en 1934 :

« Pour des raisons d'édilité, embellissement de Toulouse et agrandissement des principales artères au centre de la ville, les bâtiments actuels, à peine âgés de cent ans, vont disparaître pour être transférés sur un autre emplacement, six fois plus étendu et situé lui aussi au Nord-Est de Toulouse ; mais sur le versant opposé de la colline du Calvinet. » [41]

Ce transfert apparaît comme un mal nécessaire en raison des insuffisances de l'école de Matabiau :

« (...) il est tous les jours plus évident que les services d'enseignement sont à l'étroit, malgré l'ingéniosité déployée pour répondre aux besoins des méthodes modernes, que les hôpitaux ne peuvent recevoir tous les malades qui s'offrent, que le casernement des élèves internes est désuet et défectueux. Ces inconvénients, dont la portée n'est pas niable, s'aggravent de l'état de vétusté lamentable dans lequel se trouvent beaucoup de bâtiments. Depuis plus de trente années, en effet, on a pris argument du projet de transfert pour refuser tous crédits d'amélioration et les dépenses d'entretien sont réduites bien au-dessous du minimum indispensable. » [18]

La brochure de Privat l'évoque en 1923 [12] :

« Son transfert sur un autre emplacement et sa reconstruction d'après un magnifique plan d'ensemble, approuvé dès 1917 par l'Administration des bâtiments civils, ont été projetés en vue de l'embellissement de Toulouse et de l'agrandissement des artères principales de la Ville Les devis du projet s'élevaient en 1921, abstraction faite du matériel, des instruments et des collections, à près de 15 millions de francs. Un tel chiffre suffit à attester l'importance de cet établissement scientifique. »

Le 24 février 1930, le conseil Municipal autorise le maire à acquérir les diverses parcelles de terrain destinées à l'Ecole. Le 30 mars 1931, Leclainche signe l'acte d'acquisition des terrains, le Conseil municipal décide de hâter les travaux pour venir en aide aux nombreux chômeurs toulousains.

Le Midi Socialiste daté du 31 mars 1931 se fait l'écho de cet événement dans un article intitulé « La Nouvelle Ecole vétérinaire va sortir de terre » [42].

Lors de sa séance de la veille, le conseil municipal « adopte sans discuter un rapport du maire sur les travaux de la nouvelle Ecole Vétérinaire qui vont décidément commencer. Tout est fini au point de vue administratif. »

« Heureux événement qui va permettre d'utiliser dans les 300 chômeurs, soit sur les chantiers de terrassement de l'école, soit sur les chemins d'accès qui vont être tracés et construits simultanément. »

« Les sommes nécessaires aux travaux de chemins seront avancées par le propriétaire. Ses voies d'accès auront une largeur de 18 à 28 mètres. Les sommes nécessaires au terrassement seront obtenues par un emprunt contracté à un taux extrêmement avantageux de 4%. Un accord est intervenu sur ce point avec la Société Immobilière. Outre ces travaux seront également engagés les travaux du quartier de la Roseraie, situé entre la nouvelle école, le plateau de Jolimont et le faubourg Bonnefoy. Nouveau chantier que le chômage permet d'alimenter facilement en main d'œuvre puisqu'on nous avons à l'heure actuelle 1300 chômeurs déclarés dans la ville (depuis quelques temps il en arrive 20 par jour).»

Les constructions élevées aux frais de l'Etat commencent en mars 1932 et il était prévu que tout devait être terminé en 1936. Malgré les efforts du Directeur Sendrail, en raison de l'insuffisance comme de la parcimonie avec laquelle sont octroyés les crédits, la construction traîne en longueur. D'autre part, des difficultés d'ordre juridique surviennent avec la Société Immobilière Toulousaine, chargée des travaux de l'Ecole, de l'aménagement du quartier de Jolimont et de la création des voies d'accès. De plus, la présence persistante dans le sous-sol de la nouvelle Ecole de nappes d'eau difficiles à résorber, entravent les travaux. Ceci explique qu'en 1939, les trois quarts seulement des constructions prévues soient terminées.

L'école de la Juncasse ne sera pas utilisée par les vétérinaires cependant.

On peut lire dans L'Auta n°316 d'avril mai 1963 un rappel de cet échec [17] :

« Ironie des choses! Le 19 février 1922, la Société avait déjà visité l'Ecole vétérinaire et son directeur de l'époque, M. Besnoit, nous avait présenté la maquette de la future Ecole, prévue derrière la colonne, élevée depuis comme on sait, mais qui n'a jamais reçu l'affectation pour laquelle elle avait été conçue. »

II-2-b-6/ Un projet ambitieux présenté à la population [43, 44, 69]

Une brochure intitulée *Première application du plan d'extension et d'embellissement de la ville, Une cité nouvelle à créer par le déplacement de l'Ecole Vétérinaire et le prolongement des allées Jean Jaurès* [43], datée de 1934, nous donne une promenade virtuelle dans ce quartier envisagé par Jaussely. Il ne s'agit que d'un projet provisoire cependant.



Fig. 12 : Plan des allées prolongées et du quartier créé [43]

- superposition de la circulation des allées Jean-Jaurès à celle du boulevard Riquet
- 2. création devant la gare Matabiau d'une place publique

et d'une promenade recouvrant le canal du Midi

- 3. construction d'un large pont sur les voies du Midi
 - 4. Toulouse-Information
- 5. allées Jean-Jaurès prolongées
 - 6. perspective de l'allée verte de l'Obélisque
 - 7. Jardin d'enfants
 - 8. Gymnase et bains-douches du nouveau quartier
 - 9. Maison des Jeunes
 - 10. Place publique
 - 11. Foire de Toulouse
 - 12-13-14-15-16. Cités-Jardins

Tout d'abord, le plan prévoit la superposition de la circulation des allées Jean Jaurès à celle du boulevard Riquet. Ensuite est abordée la création devant la gare Matabiau d'une place publique et d'une promenade recouvrant le Canal du Midi :

« Le canal du Midi, dans sa partie comprise entre les allées et le pont Bayard, est entièrement recouvert d'un tablier qui transforme en une vaste place publique tous les espaces compris entre la gare et les immeubles du quai opposé » « Un large degré conduit directement les piétons du pont au terre plein central de la place de la Gare qui prend forme d'une fort agréable promenade. »

La construction d'un large pont sur les voies du Midi est programmée, en remplacement du pont provisoire en bois existant depuis 1909 :

« Le pont sur les voies ferrées est établi dans l'axe des allées Jean-Jaurès ; la largeur (trente mètres) répond aux besoins des futurs et des anciens quartiers enfin desservis après une attente de près de cinquante années. Au lieu de parapets surplombant les voies enfumées, on voit des lignes de boutiques et de vitrines-réclame encadrer le nouveau pont. »

« A sa jonction avec le quai opposé, le pont Jean-Jaurès s'arrondit en rond-point de circulation qui absorbe l'obliquité du pont sur le quai. De ce rond-point partent en éventail les trois voies qui constituent l'ensemble dit : prolongement des allées Jean-Jaurès. »

Un bâtiment nommé « Toulouse-Information » est prévu à l'entrée et à droite de ces allées Jean-Jaurès prolongées. Il s'agit d'un centre réunissant différents services de communication, et l'on ne peut s'empêcher de penser à une structure ressemblant quelque peu à la médiathèque José Cabanis qui sera construite bien plus tard à la place de l'Ecole Vétérinaire. « Toulouse-Information réunit au point le plus éminemment favorable les organismes animateurs de l'activité, non seulement toulousaine, mais méridionale. Centre de diffusion et de propagande, tant dans l'ordre des faits que dans celui des idées, il met à la disposition de chaque cellule d'initiative des locaux dotés de tous les moyens moderne de travail et ce à des conditions économiques seules permises par le groupement.

« Les offices de presse, de publicité ; les offices de voyages, terrestres, maritimes et aériens ; ceux du tourisme et du sport ; les offices de propagande balnéaire, thermale, hôtelière, etc. ; le studio régional de radio-diffusion, commerciale et artistique ; les syndicats d'initiative ; les offices syndicaux ou privés de représentation commerciale et industrielle ; les offices agricoles ; les sièges des sociétés industrielles ou commerciales ; les associations techniques

ou corporatives ; la régie des immeubles des allées Jean-Jaurès prolongées ; l'Office administratif de la Foire de Toulouse ; les clubs et sociétés, etc., etc. » « un très vaste amphithéâtre destiné à un public de quatre mille auditeurs et servant aux grandes conférences radio-diffusées, aux meetings, aux grands concerts, etc., etc. »

Les allées Jean Jaurès prolongées elles-mêmes sont largement décrites :

« Engageons nous maintenant dans la nouvelle avenue proprement dite. Elle se compose d'abord d'un très large trottoir d'axe puissamment ombragé de marronniers et qui sert à la circulation générale des piétons entre le centre de la ville et les quartiers excentriques. A gauche et à droite de ce trottoir central, deux voies (montante et descendante) servent à la circulation des voitures. Puis, longeant les immeubles, deux trottoirs destinés à la circulation de quartier et enfin ouvrant sur ces trottoirs les squares des immeubles. Des voies transversales et des voies latérales nouvelles ménagent le raccordement du nouveau quartier et des anciens. »

Sont prévus des immeubles d'habitation modernes dotés d'ascenseurs, qui « se succèdent(...) tous les cent mètres jusque au haut de la colline», avec une volonté affichée de se défaire des maisons traditionnelles : des appartements de 3,4 et 5 pièces les composent. Les escaliers, les WC et cabinets de toilette prévus sont ouverts sur des courettes intérieures. Les avant-corps doivent accueillir des locaux commerciaux. Les rez-de-chaussée et les sous sols doivent servir de garages, buanderies, séchoirs, bains et douches d'immeuble. Des balcons ou loggias sont évoqués. Une chaufferie centrale à distance doit être installée dans l'immeuble le plus voisin de la gare. Des squares sont prévus.

Toujours dans un esprit de gain de perspective et de qualité de vie, on prévoit une « large percée verte dans l'axe même de la « Colonne » de Toulouse », une « large suite de jardins à niveaux superposés où la population trouvera, mieux qu'en aucun square public, le calme et la diversité des promenades, les plus belles échappées sur la ville de Toulouse »

Cinq cités jardins figurent sur le plan. Des habitations individuelles sont prévues sous la forme de *« pavillons confortables isolés dans leurs jardinets et pourvus de garages »*. Il s'agit de la mise en œuvre de la théorie d'Ebenezer Howard [23], reprise et adaptée en France par Georges Benoît-Lévy, qui publie en 1904 *La Cité-jardin*, ce qui permet la

diffusion de ce modèle d'urbanisme en France ; on y voit alors une solution aux problèmes du logement.

En France, une cité-jardin est définie selon le Service de l'Inventaire du patrimoine, comme un "lotissement concerté, où les habitations et la voirie s'intègrent aux espaces verts publics ou privés, et destiné généralement en France à un usage social » Elle désigne un ensemble de logements sociaux individuels ou collectifs locatifs avec aménagement paysager et jardin autour de l'habitat. Elle comprend, dans la plupart des cas, des équipements collectifs (école, crèche, commerce, maison commune voire église), ce qui la distingue par la suite d'un simple lotissement concerté ou d'un ensemble de logements sociaux classique.

Ce modèle de cité-jardin persiste dans la planification urbaine de nombreux pays d'Europe jusque dans les années 1970.

Les équipements collectifs en question sont d'ailleurs détaillés par la suite.

Le jardin d'enfant apparaît comme une nécessité dans un quartier nouvellement peuplé, et aussi une marque de modernité : il représente la « formule moderne anglo-américaine qui a réellement mérité de discréditer définitivement l'ancienne et rêche salle d'asile ».

Une maison des jeunes qui doit accueillir les jeunes ménages comprend des logements d'une ou deux pièces, une terrasse avec café et restaurant, dancing et enfin une salle des fêtes ainsi qu'un hôtel de voyageurs.

Le plan prévoit la création d'une nouvelle foire au fond de ses allées Jean-Jaurès prolongées, spacieuse et intégrée au nouveau quartier ainsi créé. Une place publique avec un bassin central doit précéder l'emplacement prévu pour la foire.

« Présentement la Foire de Toulouse et le Concours Agricole occupent au Cours Dillon et sur la prairies des Filtres une surface totale de 3 hectares. La nouvelle Foire occupe 67 000 mètres carrés, dont 3 hectares représentent la seule surface intérieure des halles d'exposition. Elle se compose de cinq quartiers séparés par deux très larges voies rectangulaires plantées et accessibles aux voitures par les entrées latérales établies à mi-pente de la colline. Les halles des cinq quartiers sont réunies par une circulation générale couverte permettant une visite agréable en tous temps. Les deux voies rectangulaires sont aménagées en Foire de plein air et offrent pour le défilé ou la promenade des voitures un parcours fermé de 1200 mètres.

Les halles d'exposition des quatre premiers quartiers peuvent recevoir les marchandises directement par les rues extérieures ; le cinquième quartier, élevé sur rez-de-chaussée contenant des docks ou dépôts accessibles de l'extérieur, est réservé aux industries de luxe et d'art ; il enserre une vaste salle ouverte réservée aux cérémonies d'inauguration, aux réceptions officielles, à la radio-diffusion, aux fêtes diverses accompagnant la Foire. L'entrée latérale (côté Ecole Vétérinaire), accessible aux piétons et aux voitures, est surmontée d'un café-restaurant avec terrasse et cabinets particuliers.

L'entrée latérale opposée, pareillement accessible aux voitures, est flanquée des services d'administration de la Foire.

Enfin, l'entrée monumentale sur la place Publique est cantonnée par le bureau des PTT et par les bureaux de police et de secours munis d'une voiture de secours d'incendie et d'une voiture d'ambulance.

De tous côtés, autour de la Foire, sur des pentes agréables, se développent les très larges terrains réservés aux habitations par pavillons que le voisinage de la place Publique assure d'un ravitaillement facile et choisi. »

Le financement de l'entreprise est enfin évoqué, afin de rassurer les lecteurs de la brochure, qui sont aussi des contribuables.

« Grâce aux dispositions du règlement d'administration publique du 17 février 1930, les villes sont autorisés à participer à des entreprises privées chargées d'exploiter des services d'intérêt communal.

La ville constituera donc une société où elle aura comme co-associés la Fédération des Sociétés coopératives du Languedoc et le syndicat Général des Entrepreneurs du Languedoc et le Syndicat Général des Entrepreneurs de Toulouse.

C'est la Société qui assurera le financement de l'entreprise, sans qu'il en coûte un sou aux contribuables. Elle assumera cette charge. La contre-partie sera constituée par le produit de la gestion de la nouvelle cité à édifier.

L'application de cette formule n'est pas nouvelle. Elle a été mise en pratique à Villeurbanne, où elle donne d'excellents résultats. »

Le règlement d'administration publique du 17 février 1930 qui est évoqué est une nouveauté : il s'agit de la régie à autonomie financière [44].

Le modèle de Villeurbanne, présenté comme une référence en la matière, est un exemple d'application de la nouvelle loi [69].

La construction du quartier des gratte-ciel à Villeurbanne est demandée par le maire Lazare Goujon, un médecin qui succède à Jules Grandclément autre médecin. Le maire souhaite construire un vrai centre symbolique de Villeurbanne pour sa population, un centre moderne et hygiénique. En 1925 un an après son élection, Lazare Goujon, obtient le don d'environ 20 000 mètres carrés de terrains puis en acquiert 30 000 autres, dans des conditions avantageuses. Ceci permet l'aménagement d'un nouveau centre. Le financement de l'opération de construction de 1 700 logements est prévu grâce à la création de la Société villeurbannaise d'urbanisme avec un capital partagé essentiellement entre la municipalité et des entrepreneurs de bâtiment de Villeurbanne et de Lyon.

Le montage de la Société villeurbannaise d'urbanisme est celui d'une des premières sociétés d'économie mixte définies par la loi récente. Son action vis-à-vis de la municipalité est de servir comme garantie et d'apporter des fonds par emprunts, ce qui diffère d'un financement opéré par un promoteur immobilier qui est alors la norme [69].

II-2-b-7/ Un dernier projet avant la seconde guerre mondiale [29]

Il est présenté dans le Bulletin municipal, dans un article intitulé « L'achèvement de l'Ecole vétérinaire et la transformation des allées Jean-Jaurès », daté de mai 1939 [29]. Un projet d'aménagement du quartier par Patrice Bonnet, architecte du palais de Versailles, a été rejeté car jugé trop ambitieux. On est alors dans un contexte de crise et l'on souhaite « aboutir avec le minimum de charges en limitant nos vues ».

Ce nouveau plan de 1939 résulte d'études nouvelles, inspirées et dirigés par M. Bedouce, adjoint au maire. On peut le synthétiser sous forme de tableaux :

	Nouveau plan
Section 1	Travaux d'extension des voies incombant à la SITEV
Section 2	Travaux d'amélioration des accès à la nouvelle école, avec raccordement des quartiers Marengo et de la Colonne
Section 3	Amélioration de la pénétration dans Toulouse de routes nationales du nord-est : a. route d'Albi, dérivée depuis le pont de Croix Daurade à Bonnefoy, par la rue Sainte Augustine du lotissement Daste et la rue Président-Doumergue du

- lotissement Roseraie pour rejoindre à la Juncasse l'Avenue Nouvelle
- route de Lavaur, qui emprunterait aussi la nouvelle avenue, à partir de la Juncasse
- c. route de Castres, qui serait dérivée depuis le pont de Lasbordes par une voie montant doucement à flanc de coteau jusqu'à l'avenue de la nouvelle école

Plan de 1930	Dépense envisagée
Couverture du canal entre le pont Bayard et le	14 000 000 francs
pont Riquet	
Soulte à payer à l'Etat	9 150 000 francs dont 3 134 000 payés par
	SNCF
Reconstruction du pont	4 250 000 francs
Accès à la nouvelle école	2 800 000 francs
Total : Ville et SNCF	30 200 000 francs
Ville seule	27 066 000 francs

Couverture du canal	coût	Réponse aux vues
		esthétiques
Limitée : pont Bayard- rue	15 millions	non
Denfert Rochereau		
Etendue: pont Riquet – rue	Entre 25 et 30 millions	oui
Raymond IV		

Les propositions du nouveau plan implique l'abandon du projet de couverture du canal, trop onéreux, l'amélioration des accès des trois gares (gares de voyageurs, gare à grande vitesse, gare à petite vitesse aussi appelée Raynal).

Les ingénieurs des canaux étudient les projets suivants : élargissement du boulevard da la gare, établissement d'un pont au bout de la rue Raymond IV, élargissement du pont Matabiau, élargissement du Pont Riquet.

Première section, accès des gares	Devis en francs
Soulte due à l'Etat, moins 3 134 000 francs, à	6 016 000
la SNCF	
Reconstruction du pont de l'Ecole vétérinaire	4 250 000
Accords : boulevard de la gare, pont	4 500 000
Raymond IV, élargissement du pont	
Matabiau, élargissement du pont Riquet	
Total section 1	14 766 000
Deuxième section, accès de l'école	
expropriation	6 000 000
voirie	6 500 000
Adduction et évacuation d'eau	1 000 000
Total section 2	13 500 000

On prévoit alors l'élargissement du pont Riquet sur le canal, la création d'un pont de 28m de large sur la voie ferrée suivi d'une voie de 39m de large sur l'emplacement de l'école actuelle; cette voie doit être continuée derrière l'Ecole vétérinaire jusqu'à la place Marengo et jusqu'au plateau de Jolimont, ce qui implique alors d'exproprier sur 39 mètres les immeubles compris entre l'école actuelle et la place Marengo, exproprier à droite et à gauche de la rue Marengo.

En ce qui concerne l'assiette de la voie, le terrain est acquis par la SITEV par acte du 31 mars 1931. Le sommet de la côte Marengo doit être modifié ainsi: l'avenue doit être élargie à 60m sur les terrains acquis de la SITEV pour former une place avec terrasse et jardin.

Deux voies courbes, dont les terrains ont été acquis par la SITEV, sont décidées: une à droite desservant la place où se trouve l'entrée de l'école, une à gauche, donnant accès aux rues du faubourg Bonnefoy; ces deux courbes doivent se rejoindre 20m plus bas, former une ligne droite jusqu'au chemin de la Juncasse, où viennent accéder la route de Lavaur et la rue Président-Doumergue. Entre la jonction des deux voies courbes et la Juncasse, quelques immeubles doivent être expropriés pour tracer la voie en ligne droite. Enfin, le terrain compris entre les deux voies courbes, acquis par la SITEV, doit permettre d'établir un jardin de 20000 mètres carrés environ, des allées pour les piétons, et fournir un terrain à bâtir.

Ces résolutions sont l'objet d'une délibération spéciale, soumise en juin.

En termes de voirie, la principale voie d'accès doit commencer sur le terrain de l'ancienne école vétérinaire ; la partie des ailes dont la démolition n'est pas nécessaire doit être conservée pour les services municipaux ou publics. Le projet prévoit la création d'une gare routière de correspondance par le tunnel des quais avec le train de voyageurs de la gare Matabiau et le transfert du bureau gare de l'administration des postes. Les façades des ailes conservées, séparées par un espace de 39 mètres, donne la largeur de l'avenue prévue. Un pont nouveau doit être projeté par la SNCF sur les voies ferrées.

En ce qui concernent les ponts sur le canal, on prévoit l'élargissement du pont Riquet à 28m, l'élargissement du pont Matabiau, la construction de 2 murs de quai bordant les 2 rives du canal entre le pont Riquet et le pont Bayard et enfin la construction d'un pont sur le canal, au droit de la rue Raymond IV.

Le Conseil municipal donne mandat au maire pour poursuivre la réalisation des accords établis d'une part avec l'Etat pour la création de la nouvelle Ecole Vétérinaire, et d'autre part avec la compagnie des chemins de fer en vue d'améliorer les voies d'accès de la gare.

Cependant ce projet semble avoir été réservé suite aux circonstances. L'école vétérinaire de Matabiau reste en fonction car celle de la Juncasse est occupée par l'Aéronautique.

II-2-c/ Impact des projets d'urbanisme de la ville de Toulouse sur l'Ecole Vétérinaire et les allées Jean-Jaurès après la seconde guerre mondiale [34]

II-2-c-1/ Les plans Nicod

Les deux plans Nicod qui marquent l'après-guerre et le début des années 1950 sont empreints de l'influence de Raymond Badiou, gestionnaire strict qui restreint les projets de voirie. Ces plans non réalisés conservent le vieux projet de prolongement des allées Jean-Jaurès jusqu'à la rocade Est.

. II-2-c-2/ Le schéma Badani (1965)

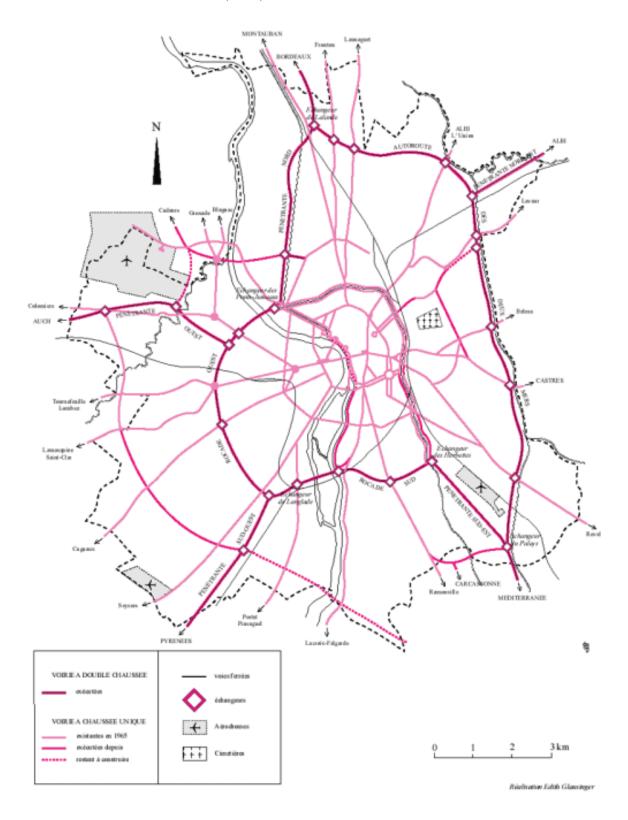


Fig. 13 : Schéma Badani (1965) [34]

L'arrivée à la mairie de Louis Bazerque en 1958 marque un tournant décisif : face à un essor démographique rapide lié à la poursuite de l'exode rural, aux premiers retours des Français d'Outre Mer, mais aussi à l'essor de l'aéronautique, au développement des services publiques notamment en ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur, cet homme proche des milieux économiques souhaite pousser la croissance et attirer les grandes entreprises par des initiatives spectaculaires, comme la zone à urbaniser en priorité (ZUP) du Mirail.

Le schéma Badani présenté en juin 1965 entérine cette position en accordant une place de choix à la voirie : on veut répondre aux besoins grandissants de la circulation automobile et s'adapter au trafic rapide et intense, en séparant la circulation de transit et la circulation allant vers le centre urbain, en facilitant l'accès vers le centre jusqu'aux boulevards, en assurant une liaison aisée entre le centre urbain et les 3 pôles de la périphérie que constituent le Mirail, Rangueil et l'aéroport.

Les urbanistes Badani et Roux-Dorlu dessinent une rocade extérieure avec 3 branches (Est, Ouest et Sud) et tracent 5 pénétrantes (Nord, Nord-Est, Sud-Est, Sud Ouest et Ouest); la pénétrante du Nord-Est doit être obtenue par prolongement des allées Jean-Jaurès jusqu'à la rocade Est, qui correspond à une portion de l'autoroute des Deux Mers qui contourne Toulouse. Enfin, 2 traversées Nord-Sud sont envisagées : une passant par les allées le long du canal de Brienne, les quais de la Garonne et les boulevards de la digue, l'autre par une autoroute installée dans le canal du Midi! Ces deux traversées ne sont pas réalisées, seuls des passages sous 4 des 10 ponts qui franchissent le canal sont aménagés. Les rocades et pénétrantes sont ouvertes de 1970 à 1987, et le périphérique qui permet le contournement par l'Est et l'Ouest, est mis en place depuis 1995. Le prolongement des allées Jean-Jaurès, quant à lui, est achevé depuis 1976 mais s'arrête à la place de la Roseraie.

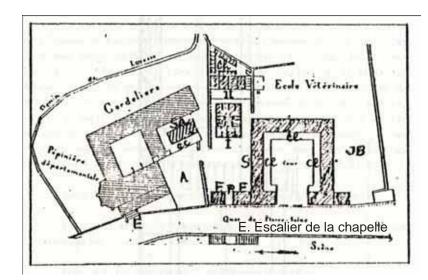
La démolition de l'EV en 1965 et la conversion des halles métalliques de Victor Hugo et des Carmes en marchés-parkings sont deux exemples des conséquences de cette vision centrée sur l'adaptation de la ville à l'essor de l'automobile.

II-2-d/ Les écoles vétérinaires face aux projets d'urbanisme [20, 21, 22]

Nous avons vu que l'école de Matabiau est victime des projets d'urbanisme municipaux. Mais qu'en est-il des autres écoles ?

II-2-d-1/ L'école vétérinaire de Lyon bénéficie des modifications d'urbanisme [20]

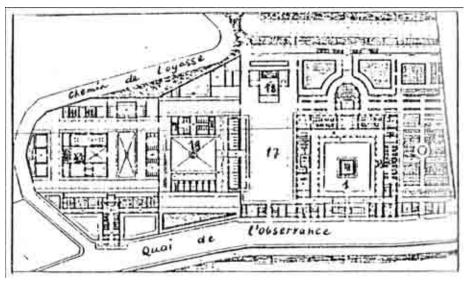
En effet, vers 1835, le tracé de la montée de l'Observance entraîne la destruction d'une partie du mur d'enceinte et rend la pépinière municipale inutilisable. Un accord entre la ville, l'Etat et le clergé aboutit à l'obtention de tout le couvent de l'Observance. En contrepartie, l'église doit être restaurée et une école doit être construite.



- JB. Jardin botanique
- Cl. Cloître
- F. Forges
- P. Passage
- I. Grande infirmerie
- II. Petites infirmeries d'isolement
- Ch. Chenil
- Sa. Salle d'opération
- A. Cour cédée à l'école vétérinaire

Fig. 14 : Etat de l'école de Vaise de 1829 à 1843 [20]

De même, en 1861, l'exhaussement du quai de l'Observance permet la construction du corps du portique fermant la cour d'honneur.



	Plan général de l'Ecole après les travaux poursuivis par l'architecte Chabrol (1864)
1	- Cour d'honneur
13	- Réfectoire
11, 12	- Service de chimie
17	- Cour de clinique
18	- Salle de clinique
19	- Cour des infirmeries
25	- Anatomie, physiologie, et médecine opératoire

Fig. 15 : Plan général de l'Ecole de Vaise en 1864 après les travaux poursuivis par l'architecte Chabrol [20]

II-2-d-2/L'école d'Alfort est peu touchée par les modifications d'urbanisme [21, 22]

Jusqu'en 1906, l'impact des projets d'urbanisme et des constructions avoisinantes sur l'école est réduit. En 1813, l'élargissement de la route de Paris à Bâle exige la reconstruction du mur de clôture du parc en bordure de la rue de Créteil.

En 1841 sont entrepris les travaux de construction du fort de Charenton, sur le terrain à peine surélevé dit « butte de Gramont », contigu au clos de l'école. Dès lors, une bonne partie des murs de ce clos, au Sud, se trouvent frappée de servitude militaire.

En 1905, une bande de terrain (500 mètres carrés), prise sur le jardin d'administration, en bordure de la rue de Créteil est cédée à la commune de Maisons-Alfort, pour rectification de l'alignement de cette rue.

II-3/ Une école inadaptée à la modernisation du projet d'enseignement supérieur (campus à l'américaine, Rangueil, Mirail, SUPAERO)

II-3-a/ Des insuffisances d'organisation originelles et persistantes II-3-a-1/ Des logements d'emblée saturés [16, 17, 19, 20]

Le premier octobre 1828, cinquante-deux élèves sont reçus élèves suite aux examens d'admission. C'est déjà la capacité maximale de l'école de Matabiau qui est atteinte avec ce chiffre. En effet, le directeur Pons souligne les insuffisances des logements des élèves, bien plus tard, en 1963, en ces termes [17] : « Prévue à l'origine pour 40 à 60 élèves, l'Ecole en compte aujourd'hui près de 300 et c'est une des raisons pour lesquelles ne pouvant pas s'étendre, elle doit chercher ailleurs l'espace qui lui manque. »



Photo 46 : Dortoir de l'école de Matabiau en 1958 (Véto Matabiau) [16]

Le logement des élèves et des professeurs est un problème inhérent à toutes les écoles. En effet, à l'école de Lyon, ce problème était inhérent à l'exiguïté du Logis de l'Abondance [19]. Les élèves sont tout d'abord logés dans une auberge voisine puis un dortoir est créé en 1774 pour les accueillir, à l'initiative de Bourgelat. Le logement des élèves dans l'école implique la modification de la destination des pièces d'habitation. C'est ainsi que la chambre du démonstrateur devient une infirmerie et que le logement du suisse au rez-de-chaussée est transformé en cuisine et réfectoire pour les élèves.

Bourgelat, directeur de l'école, y réside jusqu'à son départ pour Paris en 1765.

Le personnel logé à l'école est très limité : le directeur, le démonstrateur, le Suisse, le concierge, le jardinier et le maréchal. Les professeurs ne sont pas logés à l'école.

A Vaise, les élèves s'installent tout d'abord dans les cellules monacales réparties dans les étages des différentes ailes, sauf dans la partie longeant la Saône qui devient le logement du directeur et du personnel [20]. Lors des travaux de 1818-1824, qui entraînent l'aliénation de la moitié des locaux, les élèves sont logés dans les bâtiments de l'ancien couvent de l'Observance entourant la cour de correction suite à un prêt municipal: en effet, l'ancienne cuisine des Cordeliers, l'ancien réfectoire, un grand magasin et ses dépendances et six chambres au premier étage, sont répartis pour le logement des élèves, les hôpitaux et la pharmacie. Cette occupation dure jusqu'en 1827 malgré le vœu de la municipalité de transformer le couvent des cordeliers en refuge pour jeunes condamnés ; les lenteurs administratives et le zèle de Bredin permettent la prolongation de l'occupation jusqu'à cette date. Suite à la cession à l'école vétérinaire de tous les terrains de l'observance en 1843, le programme établi par Chabrol permet de modifier totalement le bâtiment principal et notamment de séparer totalement les logements des étudiants et du personnel.

En 1932, sous la direction du professeur Ball, les antiques et inconfortables dortoirs de l'internat font place à des chambres modernes. Les plans de cette transformation, marquent l'entrée de l'architecture de l'Ecole dans « l'ère Tony Garnier ». En plus est ajouté un mobilier, jugé à l'époque « confortable et coquet », mais bien sommaire, qui comportait pour chaque élève, un lit en fer, un placard, une petite table en bois, une chaise, une table de nuit et un ciroir. Le chauffage central est installé, pour parfaire le confort de ces locaux.

Le problème se pose en des termes différents pour l'école parisienne. Le château d'Alfort « fut sans doute réservé au logement du directeur général et du directeur particulier » [21].

La description de l'école en 1781 que l'on doit à Poncelin apporte des précisions. «La façade extérieure du Bâtiment est fort simple, et ne présente que l'image d'une belle maison bourgeoise. Il est composé de trois étages, y compris le rez-de-chaussée, qui sont occupés par le Ministre chargé de cette partie, et par les principaux Chefs d'Ecole. »

On y apprend plus loin que « On trouve sur la gauche, en entrant par la grille, un bâtiment isolé, et d'une médiocre apparence, qui fait partie de cette Ecole. C'est là que sont les dortoirs, les classes, les appartements des Sous-Chefs, la pharmacie, le cabinet d'Histoire naturelle, etc... »

Jusqu'en 1787, un personnel nombreux trouve alors le logement dans l'école ; on y voit non seulement les professeurs des cours spéciaux, mais jusqu'à l'intendant de Paris et sa famille, ainsi que son subdélégué. « Alfort leur paraissait sans doute une villégiature fort agréable. »

En 1795, Himbert constate que les logements destinés aux élèves n'en peuvent contenir qu'une faible partie. La salle de dissection, devenue caserne des élèves militaires en 1785, est coupée en deux dans sa hauteur pour former un étage destiné aux élèves civils et sert de réfectoire en 1799. En 1813, le nombre des élèves s'accroit dans des proportions excessives, au point qu'on est obligé d'en loger hors de l'école. On est amené à convertir en dortoir le vestibule situé en avant des 2 dortoirs principaux. La même année, le problème du logement des professeurs se fait sentir : on veut loger les nouveaux professeurs (zoologie, chimie) dans l'école, ce qui implique de faire des emprises sur les logements des divers fonctionnaires pour leur fournir de simples pied-à-terre.

En 1818, de multiples dortoirs sont répartis dans l'école. Deux au dessus du grand amphithéâtre, d'autres au-dessus du réfectoire, à l'entresol et au premier étage, d'autres au deuxième étage de la salle d'étude et au dessus de l'ancien haras. En 1823, on construit une nouvelle caserne des élèves qui comprend un réfectoire et des dortoirs de 14 chambres avec 6 lits ; elle se révèle tout d'abord insalubre, et une fois ce problème réglé, on s'aperçoit de problèmes de solidité ce qui implique en 1829 une réfection complète et ruineuse (106 200F!) des planchers.

On entreprend lors des travaux de 1838-1840 de la consolider de la réparer. Pour soutenir les étages, l'architecte Robelin établit dans le réfectoire et dans la salle d'étude adjacente d'énormes pilastres et de multiples colonnettes. Les travaux sont menés « avec une lenteur scandaleuse » et la solidité du bâtiment demeure douteuse, car en 1842 un nouveau craquement accentue les lézardes. En 1840, les anciennes écuries sont remplacées par le « bâtiment des professeurs », élevé en bordure de la route de Lyon, et composé de huit pavillons à deux étages. Le potentiel de reconversion de l'espace et les moyens dont dispose l'école d'Alfort permettent donc d'apporter une solution temporaire au problème du logement des professeurs et de leurs familles.

En effet, en 1844, des parties du château d'Alfort s'écroulent : on se voit contraint de raser les combles et d'étançonner mais l'écartement continue et en 1851, le directeur et la régie s'exilent dans 2 pavillons des professeurs. Les professeurs concernés doivent trouver à se loger ailleurs. Le château est démoli en 1855 ce qui entérine l'exil du directeur et de la régie.

On comprend donc que le problème du logement des élèves et des professeurs à Alfort est lié au nombre excessif de personnes qui logent à l'école, et peine à être résolu en raison de l'état de ruines des bâtiments existants et des malfaçons des bâtiments construits.

II-3-a-2/ des services très vite à l'étroit [3, 12, 16, 41]

En 1887, des difficultés matérielles sont déjà notées, et le manque d'espace se fait déjà sentir, comme le souligne Labat [3]:

« Il faut reconnaître que les exigences chaque jour plus grandes de l'enseignement s'accommodent mal des proportions actuelles et de la disposition des bâtiments qui composent l'école. Les cliniques, les collections, les laboratoires sont à l'étroit dans l'espace qui leur est attribué. Un projet d'agrandissement a été récemment dressé ; il est soumis à l'approbation de M. Le Ministre. »

L'organisation matérielle de l'école telle qu'elle est décrite en 1923 dans la brochure éditée chez Privat semble idéale, ce qui n'a rien d'étonnant étant donné le caractère promotionnel de l'ouvrage.

Néanmoins, cette brochure ne peut passer sous silence les insuffisances des locaux, usant pour se faire d'un doux euphémisme [12]:

« Les locaux affectés à chaque chaire ou service sont disposés, aménagés et outillés aussi bien que possible en vue de leur destinations. Cabinets des professeurs et chefs de travaux, amphithéâtres, laboratoires, salles de travaux pratiques, en particulier celles qui sont réservées aux dissections, aux cliniques, à la médecine opératoire des diverses espèces, aux analyses de chimie biologique, à la bactériologie, etc..., ne laissent à ce point de vue à peu près rien à désirer. Ces locaux sont d'ailleurs l'objet d'améliorations incessantes. »

De même, la faible superficie dévolue à l'édifice est flagrante: « L'Ecole couvre une superficie de deux hectares et demi environ ».

L'article paru dans le bulletin municipal de 1934 met lui aussi en avant les insuffisances déjà évoquées : « ...il est tous les jours plus évident que les services d'enseignement sont à l'étroit, malgré l'ingéniosité déployée pour répondre aux besoins des méthodes modernes, que les hôpitaux ne peuvent recevoir tous les malades qui s'offrent, que le casernement des élèves est désuet et défectueux. Ces inconvénients, dont la portée n'est pas niable, s'aggravent de l'état de vétusté lamentable dans lequel se trouvent beaucoup de bâtiments. Depuis plus de trente

années, en effet, on a pris argument du projet de transfert pour refuser tous crédits d'amélioration et les dépenses d'entretien sont réduites bien au-dessous du minimum indispensable. » [41]



Photo 47: Elèves en salle de dissection en 1907 (Véto Matabiau) [16]



Photo 48 : Elèves en salle de dissection en 1907 (Véto Matabiau) [16]



Photo 49 : Travaux pratiques de dissection en 1912 (Véto Matabiau) [16]



Photo 50 : Travaux pratiques de dissection en 1929 (Véto Matabiau) [16]



Photo 51 : Salle de dissection en 1929 (Véto Matabiau) [16]

II-3-b/ Origine de la notion de campus à l'américaine et mise en œuvre en France dans les années 1960 [45, 46]

II-3-b-1/ Le modèle traditionnel quadrangle de collège enclos [45]

Il est issu d'Angleterre et est rejeté par l'Amérique coloniale. Ce rejet est lié à une perception nouvelle de ce que doit être un collège et de son rapport à la communauté extérieure. On veut obtenir un « ensemble de bâtiments indépendants, élevés librement sur un site paysager, dans un esprit s'opposant au modèle anglais de fermeture et de repli sur soi ».

L'invention du campus aux Etats-Unis est illustrée par neuf collèges à la veille de la guerre d'indépendance : ce sont par exemples Harvard en 1636 et Yale en 1701.

Ce rejet du quadrangle est manifeste quand on compare, par exemple, *Wadham College*, à Oxford, avec *Harvard College*, tel que le représente une gravure de Burgis au début du XVIII^e siècle.

Comme on peut le lire dans l'essai de Paul V. Turner intitulé *Quelques réflexions sur l'histoire et l'aménagement des campus américains* :

« Contrairement à ce que pourrait laisser croire de prime abord la répartition des bâtiments à Harvard, il ne s'agit pas ici d'une tentative inachevée de cour fermée. De fait, lorsque de nouvelles constructions furent bientôt élevées, aucune d'elles ne vint enceindre ladite cour comme cela aurait pu être le cas : elles formèrent au contraire une seconde cour ouverte, contiguë à la première – ainsi qu'en témoigne une seconde vue d'Harvard, gravée par Paul Revere dans les années 1760 –, dont les trois faces étaient pareillement agencées de manière à s'ouvrir sur l'extérieur, vers la ville de Cambridge, Massachusetts, plutôt que vers l'intérieur, comme dans le traditionnel quadrangle anglais. » [45]

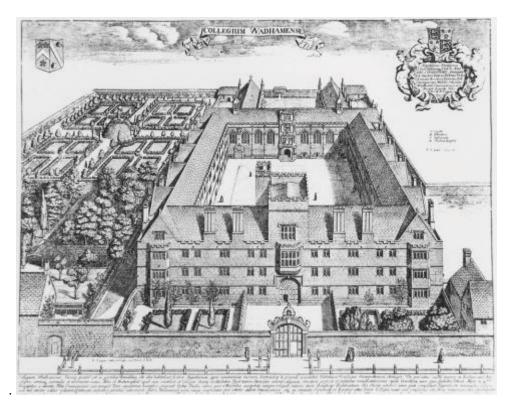


Fig. 16: Vue de Wadham College à Oxford, construit en 1610-1613 (Loggan, *Oxonia Illustrata*, 1675) [45]



Fig. 17: Vue de Harvard College, vers l'Est (gravure par William Burgis, 1726) [45]

Les premiers Land Grant Colleges du Midwest à la fin du dix neuvième siècle, dessinés notamment par Olmsted, illustrent encore cette idée.

L'aspiration à une sorte d'égalitarisme, caractéristique de ces parcs olmstediens, est opposée au formalisme et à la monumentalité des collèges traditionnels. Il s'agit d'une nouvelle conception de l'éducation démocratique.

II-3-b-2/ Transition entre école traditionnelle et campus en France [46]

Trois types d'agencements se distinguent :

- des bâtiments continus élevés autour d'une ou plusieurs cours fermées (modèle présent en Europe à partir du Moyen Age);
- des bâtiments disjoints et distribués sur un vaste site (modèle utilisé aux Etats Unis puis dans d'autres pays après la Seconde Guerre Mondiale) ;
- un bâtiment unique et massif abritant toutes les activités de l'établissement (modèle présent au XIX^{ème} siècle dans les centres-villes).

En France, la transition entre l'école traditionnelle et le campus à l'américaine se fait dans les années 1960. L'école traditionnelle française a pour référence essentielle le collège jésuite de la Contre-Réforme, adaptée après la révolution aux lycées, aux écoles supérieures puis aux écoles normales. C'est ce que souligne Christian Hottin dans son essai intitulé *Les Délices du campus ou le douloureux exil, Trois grandes écoles parisiennes face à leur transfert (1950-1980)*.

La création de campus permet un accroissement spectaculaire de superficie.

Cependant, ce nouveau modèle adapté du modèle américain s'en différencie franchement. En effet :

« Souvent pauvres en équipements de loisirs ou de vie associative, et dissociés des résidences étudiantes, les campus français des années 1960 se réduisent à des complexes architecturaux au sein desquels l'éparpillement des édifices renvoie à une simple division disciplinaire et non à une différenciation des espaces de vie. En permettant de vivre quasiment en autarcie, nos grandes écoles se différencient donc nettement de ces installations universitaires. Elles se distinguent pareillement des établissements anglais et américains dans leur rapport à la ville : elles ne réalisent ni le modèle de l'université qui fait corps historiquement avec la cité et s'imbrique étroitement en elle (Oxford et Cambridge constituant le paradigme de ces « villes- universités ») ni celui des « universités-villes » qui forment une cité autonome incluse

dans une forme urbaine plus vaste (par exemple, Columbia à NYC ou l'ULB de Bruxelles). »

[46]

On comprend bien que le campus ainsi créé est une sorte de microcosme imparfait car ne se suffisant pas à lui-même quant aux besoins des étudiants et professeurs ; les grandes écoles, quant à elles, bien qu'autosuffisantes, ne s'intègrent pas dans la ville qui les abrite, avec laquelle elles entretiennent une relation distante.

.

Le transfert d'une école dans un lieu plus vaste et plus en adéquation avec ses besoins s'accompagne d'un désir de perpétuer la vision véhiculée par le corps enseignant et le corps de métier tout en offrant une meilleure visibilité à l'établissement :

« La volonté de moderniser l'enseignement et le souci de créer un cadre de vie confortable sont intimement mêlés à une recherche de continuité dans la transmission d'un esprit collectif propre à l'école, et, sous une forme architecturale moderne, dans la représentation valorisante de l'institution. » [46]

II-3-c/ Création des nouveaux établissements d'enseignement supérieur à partir de 1968 à Toulouse [48]

Le contexte socio-économique d'après guerre et la volonté du général de Gaulle de démocratiser l'université sont à l'origine de la forte croissance du nombre des étudiants à partir des années 1960. Mais les conditions d'accueil sont médiocres.

Les événements de mai 1968 initient un mouvement de modification des statuts des universités dans un sens plus démocratique. Le gouvernement réagit avec la loi Edgar Faure le 12 novembre 1968: les facultés sont supprimées au profit des unités d'enseignement et de recherche UER et des universités, auxquelles sont données de plus larges pouvoirs. Cette loi est à l'origine de la création du statut des enseignants chercheurs.

Au niveau architectural, les premiers campus à la française apparaissent, en dehors des centres-villes, sur le modèle américain.

Suite à la saturation de l'ancienne faculté du centre ville et au mouvement de mai 1968, il est décidé de diviser l'université de Toulouse en trois établissements publics autonomes :

- la faculté de droit devient l'université de Toulouse I et reprend les anciens bâtiments de l'université ;
- la faculté de lettres devient l'université de Toulouse II, appelée le Mirail après son déménagement ;
- les facultés de médecine et de sciences deviennent l'université Toulouse III, dite
 Paul Sabatier.

II-3-c-1/ Le campus de Rangueil [48]

En 1954, Emile Durand, le doyen de la faculté des sciences de Toulouse, lance l'idée de la création d'un campus à l'américaine dans le quartier de Rangueil. Les premiers bâtiments du complexe scientifique de Rangueil sont construits au début des années 1960, d'après les plans de l'architecte René Egger.

Ce campus se développe sur une surface de presque sept cent hectares le long de la route de Narbonne, au Sud de la ville, et rassemble les étudiants venus des locaux des allées Jules Guesdes. Il se compose de la faculté des sciences, de celle de médecine, de chirurgie dentaire, des sciences pharmaceutiques, de deux instituts universitaires de technologies (Rangueil et Ponsan Bellevue) de plusieurs grandes écoles, d'équipements sportifs, de logements et de restaurants pour les étudiants ; 10% de sa surface est consacrée à des jardins, où des lieux de détente et de rencontre, comme un amphithéâtre de verdure, sont aménagés.

II-3-c-2/ Le campus du Mirail [48]

L'idée d'université du Mirail émerge dès 1964, peu après la mise en place du projet d'urbanisation du quartier du Mirail porté par les architectes Georges Candilis, Alexis Josic et Shadrach Woods. Les premiers plans datent de 1966.

Ces trois architectes représentent une nouvelle génération de bâtisseurs qui s'éloignent des thèses de Le Corbusier. Au fil de leurs projets, ils tentent de réhabiliter la dimension humaine en architecture. Une de leurs réflexions les amène à rendre à la rue la place essentielle qui est la sienne en tant que principal lien urbain dans l'aménagement des villes. Dans ce sens, Woods développe les concepts de stem « tige », de cluster « grappe » et de web « réseau », qui traitent des différentes possibilités de lier le bâti aux axes de circulation.

L'université des lettres du Mirail s'organise autour d'un concept différent de celui des campus. Refusant la dissémination des bâtiments, les architectes reprennent ici le modèle de la ville et de son réseau de circulation : des îlots de bâtiments reliés par des rues.

De forme rectangulaire, l'université est recoupée par quatre grandes voies principales et des liaisons transversales moins importantes. Ce programme se fonde sur la notion de *web*: cet ensemble constitue un *réseau* de circulation au centre duquel sont aménagés les lieux d'activité (salles de classe, amphithéâtres, bibliothèques, bureaux) ou de repos (patios). Il forme une trame de base qui peut être modifiée facilement suivant les besoins des utilisateurs.

L'architecture de ce campus est fondée sur un principe de base d'horizontalité : les bâtiments ont au plus un étage et des voies couvertes constituent un lien permanent entre les bâtiments, une unité structurelle entre les différentes disciplines enseignées.

Les bâtiments sont constitués de blocs modulables reproduisant la structure en piliers et poutres de béton des travées, avec un remplissage parfois de briques. Ces blocs sont parsemés de patios permettant un éclairage naturel et créant des espaces de repos pour les étudiants, et certains blocs ont un étage et permettent un accès aux toits terrasses.

Ce projet s'inspire directement de l'université libre de Berlin réalisée quelques années auparavant par la même équipe d'architectes.

Au sein de l'université du Mirail cohabitent actuellement des UFR, unités de formation et de recherche, des instituts universitaires dont les IUT (créés en 1966 en application de la première tranche du plan Fouchet), des écoles, des écoles doctorales, des équipes de recherche, UMR, unités de recherche propres à l'université, des labos, l'IUFM, des structures fédératives de recherche.

II-3-c-3/ SUPAERO et ENAC

1968 est aussi l'année du transfert de SUPAERO et de l'ENAC à Toulouse.

On assiste à la création de laboratoires de recherche et au regroupement au sein du centre de Toulouse de l'ONERA.

II-4/ Une école victime de l'ignorance culturelle ou du mépris pour un style jugé médiocre (19ème) jusqu'à l'avènement de l'art nouveau [23, 47, 49]

En France, on n'hésite pas à sacrifier des établissements d'enseignement jugés inadaptés afin de les remplacer par de nouvelles structures, et ce au mépris du respect du patrimoine. C'est ce que souligne Marc Lecoeur dans son essai intitulé *Des collèges médiévaux aux campus*: « Au contraire des Anglais et des Américains, les Français n'ont longtemps évalué les bâtiments de leurs collèges qu'à l'aune de la fonctionnalité et des convenances. Ceux-ci devaient être construits « avec solidité et simplicité » et quand ils étaient jugés trop vétustes ou trop malcommodes, on n'hésitait pas à les sacrifier sur l'autel de la rationalité. » [47] On peut citer les exemples parisiens de la Sorbonne ou de Louis le Grand.

Au XIXème siècle ont lieu simultanément le développement du néo-classicisme et la révolution industrielle; l'avènement d'un nouvel ordre économique et la poussée démographique conduisent à la demande de nouveaux édifices, des bâtiments types, qui doivent répondre à de nouvelles fonctions (bâtiments industriels, grands magasins, hôpitaux, prisons, musées), construits sans pour autant abandonner l'ornement, le décor reprenant celui des styles historiques. L'industrialisation nécessite la création et le développement de nouveaux moyens de communication (chemins de fer, ponts, gares, viaducs). De nouveaux matériaux et techniques de construction sont désormais disponibles: leur utilisation intrinsèque change radicalement l'architecture fonctionnelle. On pense en particulier à l'emploi du fer forgé, initiée en Angleterre avec le pont de Coalbrookdale, puis de la combinaison fer-verre illustrée par le « Crystal Palace » de Joseph Paxton. [49]

L'école vétérinaire de Matabiau et les halles de Toulouse sont pensées et construites dans ce contexte.

Le XXème siècle est quant à lui marqué par l'essor des communications et de la production de masse. La vitesse de locomotion et la capacité d'accueil des édifices augmentent de façon drastique. Ce siècle est aussi celui du développement de la technologie permis par le développement scientifique. Deux conséquences directes sont le repli des beaux arts et la prédominance du design [23]. L'architecture et le design se tournent vers la production de masse, en utilisant les matériaux et les techniques nouveaux, comme le béton armé, matériau « progressiste » avantageux économiquement et mécaniquement.

De plus, la pensée rationaliste du XVIIIème siècle, représentée par les travaux des utopistes Ledoux et Boullée et source idéologique du mouvement moderne, est enfin mise en pratique: les bâtiments deviennent géométriques, autonomes et isolés de leur environnement, dans le rejet de toute idée de hiérarchie et le refus de l'ornementation; le symbole, rejeté, est remplacé par la fonction. On va donc jusqu'au rejet de l'enchaînement baroque qui met en évidence le décor et l'ornement par l'intermédiaire du langage classique, et est utilisé par les architectes afin de donner plus d'importance au symbole qu'à l'utilité.

L'école de la Juncasse, résolument moderne, apparaît comme la réalisation de ce que doit être un édifice public dans une vision Art Déco propre aux années 1930 : une structure sobre, géométrique, et avant tout fonctionnelle.

II-4-a/ Une autre œuvre architecturale majeure victime de ce mépris à la même époque : les halles de Baltard [50]

En 1808, Napoléon premier entreprend une réorganisation cohérente des marchés couverts et élabore une réglementation sur l'abattage des animaux. Il projette de faire construire une halle centrale entre le marché des innocents et la halle aux blés. Dès 1830, les problèmes de circulation et d'hygiène ressurgissent, ce qui incite le préfet Claude Berthelot de Rambuteau à créer, en 1842, la Commission des halles, qui a pour mission d'étudier l'intérêt de garder les halles à leur emplacement ou bien de les déplacer. Le concours d'architecture lancé en 1848 est remporté par Victor Baltard, qui projette d'édifier 12 pavillons couverts de vitrage avec des parois en verre et des colonnettes en fonte.

Les halles sont construites sur la maison des Frères Pithou Périsse et Moisant dans le pur style Baltard qui conjugue le fer, la fonte et le verre. Dix pavillons sont construits entre 1852 et 1870, la construction des deux derniers s'achève en 1936.

En 1962, le transfert du marché des halles à Rungis et à la Villette est décidé.

Les raisons invoquées sont les suivantes : « encombrement de la circulation, problèmes d'hygiène, exiguïté des lieux, devenir démographique et urbanistique de Paris ».

La destruction des halles de Baltard est réalisée malgré des pétitions et la mise en avant de « ces halles centrales, auxquelles on ne pourra en effet longtemps comparer, pour l'élégance et l'audace, que ces deux chefs d'œuvre construits à la fin du siècle que sont la tour Eiffel et

le pont Alexandre III ». Les pavillons sont démolis en 1971 et 1973 pour permettre la construction de la gare RER et du forum des Halles.

En 1972, le « trou des halles » est comparable au trou résultant de la destruction de l'école de Matabiau, espace dont on ne sait que faire à Toulouse.

L'espace de l'ancienne école reste longtemps vide et non aménagé jusqu'à l'aménagement de la médiathèque. Les urbanistes toulousains ne se renieront pas.

II-4-b/ les halles de Victor Hugo et des Carmes, œuvres majeures victimes de ce mépris et d'une nouvelle vision de la modernité [51]

Les halles métalliques de Victor Hugo et des Carmes, mises en activité en 1892, sont le résultat d'une longue réflexion débutée en 1860 par la municipalité de Toulouse quant à l'installation de marchés couverts, équipements symboles de la ville moderne au XIXème siècle. Il s'agit alors aussi de se défaire de l'insalubrité des marchés ouverts : le marché aux herbes des Carmes installé dès 1813 notamment se distingue par ses baraques en bois établies par les marchands, et le lieu devient vite malsain et mal famé. La place du marché au bois (place Victor Hugo à partir de 1886), créée en 1832 suite à la destruction des remparts multiplie les fonctions car elle accueille dès 1860 le marché à la ferraille et aux chiffons, ancêtre de notre marché aux puces, en plus du marché au bois et du marché aux fourrages.

Ces deux édifices constituent l'aboutissement d'une idée, malgré l'échec de nombreux projets, dont les différents plans traduisent l'évolution formelle de la notion de halle couverte, évolution due aux avancées dans le domaine de la technique, de l'hygiène et des modes de vie. En effet, le maire Ournac reprend en 1889 un projet qu'il a lui-même présenté 3 ans plus tôt : la création de marchés couverts destinés à desservir les différents quartiers de la ville et faire de Toulouse une ville moderne, dans la voie du progrès et de l'embellissement.

Galinier, architecte de la ville, dresse le plan des deux halles couvertes sur les places des Carmes et du marché au bois, ainsi qu'un marché de quartier composé de 2 « hallettes » métalliques sur la place Roguet à Saint Cyprien. Suite à un concours, un premier constructeur d'Auch, Lannes, commence les travaux mais l'adjudicataire fait faillite : seules la structure métallique du marché de la place Victor Hugo et les fondations du marché des Carmes sont

achevées. Un deuxième concours est ouvert par la municipalité, et c'est l'entreprise de Charles Cavé, constructeur à Louvroil dans le Nord, qui est chargé de reprendre les travaux.



Photo 52: place et halle Victor Hugo

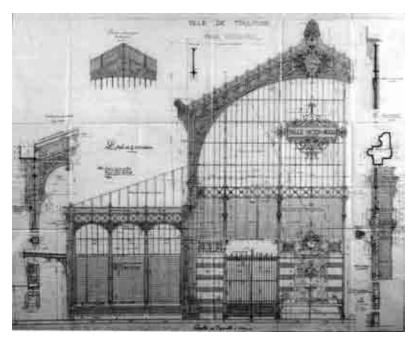


Figure 18: Halles Victor Hugo, détails au 1/10 d'exécution, élévation de la façade principale, 8 janvier 1889, Galinier

Les plans de Galinier définissent des halles modernes, présentant toutes les conditions d'hygiène et de confort requises, dotées d'un réseau moderne d'adduction et d'évacuation d'eau, mais aussi du gaz et de persiennes pour la halle des Carmes dont la place est entièrement pavée, autre signe de modernité.

Ce sont aussi des halles originales. Le plan octogonal du marché des Carmes, peu courant à l'époque pour ce type d'édifice, est loué par les membres du Conseil des Bâtiments Civils. De plus, la reprise des plans des Carmes par Cavé aboutit à la réalisation d'un marché aux accents orientalistes exceptionnel de part sa riche ornementation polychrome qui contrastait avec le gris du fer et du zinc et devait former un contraste saisissant, bien que Galinier proteste de façon véhémente contre ce choix.



Photo 53: place et halle des Carmes

Ces halles métalliques, fruits d'une longue réflexion et de chantiers émaillés de déconvenues, fonctionnent plus de 60 ans. Les halles des Carmes, devenue dangereuses suite à la dégradation de la construction et à des réparations au coup par coup, sont détruites entre 1963 et 1964, celles de Victor Hugo en 1958. Victimes de l'évolution des besoins des citadins et de l'essor de l'automobile, elles sont remplacées par des marchés-parkings de béton armé, que l'on doit respectivement à Georges Candilis pour les Carmes, et à Pierre Lafitte, Joachim et Pierre Guénard, pour celui de Victor Hugo. On a troqué l'embellissement de la ville contre l'essor des transports en centre-ville, sous la houlette de Louis Bazerque.



Photo 54: Héliport de Toulouse au marché parking Victor-Hugo le jour de l'inauguration en 1962



Photo 55: le parking marché Victor Hugo en 1975

II-4-c/ Un contre exemple : les abattoirs de Toulouse, une reconversion réussie grâce à l'inscription à l'inventaire des bâtiments historiques [52, 53]

En 1828, la municipalité confie le projet des abattoirs à Urbain Vitry.

Les Abattoirs constituent un exemple du type néoclassique industriel utilisé au 19^{ème} siècle; l'architecte s'inspire du modèle des nouveaux abattoirs parisiens. Il en adapte les plans aux contraintes topographiques et à la tradition régionale.

En 1825 est établi un projet de regroupement de tous les abattoirs dispersés dans la ville :

De 1828 à 1831 a lieu la construction des bâtiments, ceux-ci étant modifiés en 1832.

En 1881 et 1891 est réalisé l'agrandissement des annexes par Gaubert ; en 1929 est menée à bien la modification des pavillons annexes par Montauriol. Cependant, en 1989, les Abattoirs

ferment, à la demande de la Ville. Les raisons invoquées sont les problèmes d'hygiène, de pollution de la Garonne, les problèmes de désinfection et de dératisation.

La signature de l'arrêté d'inscription des bâtiments à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques le 13 mars 1990 permet tous les espoirs : il concerne la totalité des bâtiments construits selon « *l'ordonnance de l'architecte Urbain Vitry* » en raison de « *la qualité et la cohérence de leur projet architectural* » [52], sans rien y ajouter. Dès 1991 se met en place une « association pour la création d'un Espace d'Art moderne et contemporain de la Ville de Toulouse et Midi Pyrénées », qui réunit l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), le Conseil Régional Midi-Pyrénées et la Ville de Toulouse. En 1992 est mis en place un protocole d'accord pour la création d'un espace d'art contemporain sur le site des Abattoirs. On décide ensuite de regrouper les collections dans la salle de vente de Montariol et de fusionner les structures préexistantes : préfiguration du Musée d'art moderne, FRAC Midi- Pyrénées, Centre d'art de Labège. L'inauguration officielle en 2000 apparaît comme la réalisation effective d'une véritable reconversion, qui traduit l'évolution des mentalités toulousaines vers un modernisme dans le respect du bâti ancien, avec notamment l'action de Dominique Baudis.

II-4-d/ L'école de la Juncasse : tentative d'école moderne au style Art Déco [41]

Dans le Bulletin municipal de la Ville de Toulouse de 1934, un article intitulé *Nos Grandes Ecoles : L'Ecole vétérinaire*, renseigne sur la nouvelle école qui est alors en travaux :

« Les travaux de reconstruction, dont le montant, matériel, instruments et collections non compris, dépassera 36 millions de francs, sont en voie d'achèvement. »
« les Cahiers de médecine vétérinaire ont eu la bonne inspiration de demander à M. le professeur J. Sendrail, l'éminent et savant directeur de notre grand établissement, d'évoquer « l'Ecole Vétérinaire », telle que l'ont connue de nombreuses générations d'élèves, et de donner en même temps une première description de celle qui va naître. » [41]

La situation de cette école reste avantageuse, proche du centre ville et de la gare : « Un nouvel emplacement a été concédé par la ville de Toulouse en 1928, environ 200 mètres plus loin que celui précédemment choisi, mais permettant encore de faciles relations avec la

gare principale où arrivent de toute la région de nombreux animaux confiés aux services de clinique de l'Ecole vétérinaire. »

« L'Ecole vétérinaire s'ouvrira sur un nouveau boulevard qui se détachera de la terrasse terminant sur le plateau les allées Jean-Jaurès prolongées, pour descendre à droite vers la petite rivière de l'Hers. » [41]

II-4-d-1/ Des plans dessinés par un architecte renommé, rapidement étudiés et approuvés [54, 55]

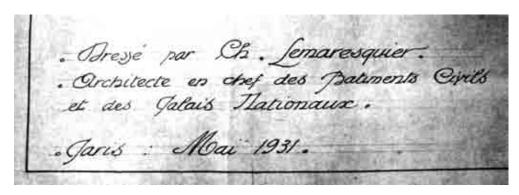


Fig. 19 : Cartouche des plans de l'école de la Juncasse (Archives Municipales de la Ville de Toulouse)

Les plans sont dessinés par Charles Lemaresquier, architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, le 21 octobre 1929, puis étudiés par les futurs usagers de l'établissement et par une Commission compétente spécialement désignée, qui s'est inspirée d'une mission d'études dont quelques uns de ses membres ont été chargés dans les écoles vétérinaires et divers établissements scientifiques en France et dans quelques pays voisins.

Ils sont approuvés par la Commission supérieure des bâtiments civils, le 23 avril 1931. L'exécution des travaux, ordonnée par le ministre de l'Agriculture le 28 janvier 1932, est commencée deux mois après.

Charles Henri-Camille Lemaresquier est un architecte français, né à Sète en 1870. Il est l'élève, l'ami et le successeur à l'Ecole des Beaux Arts de Paris du premier Grand Prix de Rome Victor Laloux. Ils travaillent ensemble au sein de l'atelier Laloux-Lemaresquier. « Dès 1900, Charles Lemaresquier est déjà le collaborateur précieux de Laloux qui l'a pris dans son agence où son élève participera au concours pour la Gare d'Orsay. Il sera d'ailleurs chargé comme premier inspecteur, de suivre les travaux d'exécution de ce célèbre ouvrage. »

Cette activité ne l'empêche nullement de penser à sa carrière personnelle. On doit citer, notamment :

- Le Siège central de Félix Potin à Paris ;
- Le Cercle Militaire, place Saint-Augustin à Paris ;
- L'Hôtel et l'Imprimerie des Journaux officiels, rue Saint-Saëns;
- Le Palais Berlitz;
- L'Hôtel de l'Agence Havas;
- L'Ecole vétérinaire à Toulouse;
- L'hôpital Sainte-Anne;
- L'Ecole des mécaniciens de la Marine à Saint-Mandrier ;
- La Gendarmerie maritime à Toulon.

Cette liste d'œuvres importantes va de pair avec l'activité remarquable au service de l'Etat. En effet, Charles Lemaresquier est successivement : Architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux ; Architecte en chef du Domaine de Rambouillet ; Architecte en chef des Ministères de la Marine, de l'Education Nationale, de l'Agriculture. Il représente, de manière très remarquée, la France, au jury du concours pour la construction du Palais de la Société des Nations. En même temps, il se passionne pour la vie du pays, dont il suit l'évolution avec un constant intérêt et une parfaite connaissance, grâce à son amitié profonde qui le lie à Aristide Briand, qu'il rencontre, presque chaque soir.

En 1900, il obtient le deuxième second Grand Prix sur un projet d'établissement thermal. L'enseignement de Jules André, communiqué à Laloux, se transmet à Lemaresquier qui, fonde son propre atelier, rue du Petit Pont, puis Laloux lui confie sa succession en tant qu'enseignant.

Un exemple frappant de l'œuvre de Charles Lemaresquier est le siège de Félix Potin, boulevard de Sébastopol, réalisé en 1910. Comme on peut le lire dans l'Histoire de l'architecture française de François Loyer [55] :

« l'épaisse rotonde d'angle en pierre de taille et son décor classique à volutes et médaillons hors d'échelle enveloppent une structure en béton armé qui triomphe dans la coupole du comble- le béton armé n'avait pas de difficulté à devenir Beaux-Arts, si on le souhaitait. »



Photo 56 : Siège de Félix Potin à Paris (Wikipédia)



Photo 57 : détail de la façade de Félix Potin à Paris (Insecula)

II-4-d-2/ le style de l'école de la Juncasse : minimalisme, géométrie et fonctionnalité [56]

L'école de la Juncasse, construite en 1939, est marquée par une sobriété des formes et leur caractère épuré et géométrique. Une cohérence structurelle est recherchée, il s'agit d'une architecture avant tout fonctionnelle.

L'influence du Bauhaus, qui dans les années 1920 allie la technologie et l'esthétique géométrique du mouvement hollandais De Stijl, et de ses théoriciens comme Walter Gropius, est perceptible.

Walter Gropius, dans la préface de son ouvrage l'Architecture internationale, publié en 1925, affirme sa volonté de se démarquer de « l'historicisme qui a dévoyé l'Architecture avec son « usage de motifs, d'ornements et de profils de cultures pour la plupart disparues » et fait de l'édifice un simple support de « formes décoratives mortes » ».

Il oppose à « *l'esthétisme académique* » qui se ferme au progrès technique une « *manière* nouvelle et décisive de penser l'architecture », qui « déduit la forme d'un édifice de son « essence » et de sa fonction ».

La nouvelle architecture se distingue selon Gropius par « la forme parfaitement exacte, la simplicité dans la variété, l'articulation selon les fonctions, la réduction à des formes fondamentales typiques, avec leur alignement et leur répétition ».

Une certaine latitude est cependant accordée aux acteurs de cette nouvelle architecture : « Si elle reste liée à la fonction et à la construction, elle donne cependant à l'édifice une dimension dépassant le simple utilitarisme. Et c'est à l'artiste qu'il revient de faire la synthèse de la fonction et de la forme. » [56]

Les bâtiments répondants aux préceptes de minimalisme et du rejet du « bourgeois » tel que l'entend Gropius, présentent des toits plats, des murs lisses, des huisseries métalliques, des couloirs étroits, des pièces basses de plafond, des conduites techniques exposées à la vue, l'utilisation exacerbée du verre.

On remarque dans les plans de l'école de la Juncasse des colonnes et des ornementations inspirées de la nature, ici plus particulièrement des animaux, ce qui constitue une légère entorse au rejet du superflu qui caractérise ce style, mais elles se justifient par la fonction prévue de l'établissement et s'intègrent dans la structure de l'édifice.

Les plans de cette école sont disponibles aux archives municipales de la ville de Toulouse sous la côte 4D887.

Leur étude permet tout d'abord de noter la présence de nombreux bas reliefs et chapiteaux à motifs animaliers, avec des bovins, des chevaux, des ovins mais aussi des chats, notamment sur la façade du bâtiment central et de la salle de réunion.

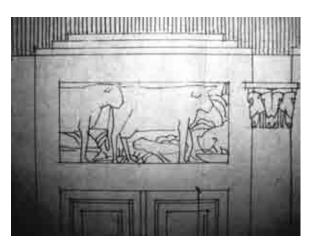


Fig. 20 : Détail des plans de la façade du bâtiment central, bas relief composé de bovins

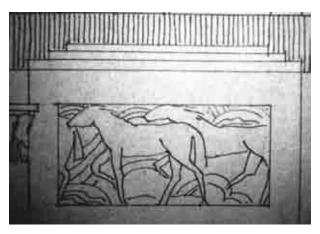


Fig. 21 : Détail des plans de la façade du bâtiment central, bas relief composé de chevaux

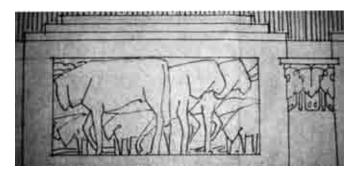


Fig. 22 : Détail des plans de la façade du bâtiment central, bas relief composé d'ovins

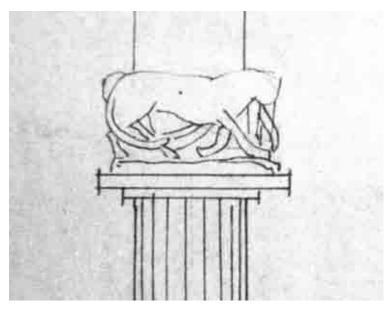


Fig. 23 : Détail des plans de la façade de la salle de réunion, chapiteau présentant des chats

Ces thèmes se retrouvent sur la façade sur le jardin d'honneur, comme on le voit dans les détails suivants.



Fig. 24 : Détail des plans de la façade sur le jardin d'honneur, chapiteaux composés de têtes de chevaux et de bovins



Fig. 25 : Détail des plans de la façade sur le jardin d'honneur, chapiteaux composés de têtes de chevaux et de bovins

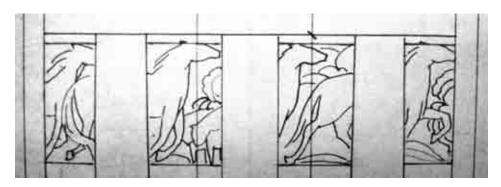


Fig. 26 : Détail des plans de la façade sur le jardin d'honneur, bas-relief composé de chevaux

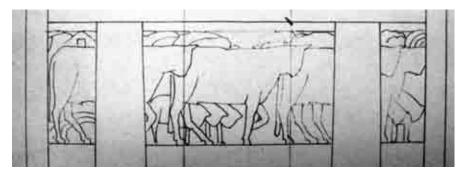


Fig. 27 : Détail des plans de la façade sur le jardin d'honneur, bas-relief composés de bovins

Les motifs animaliers se retrouvent sur la façade du bâtiment d'honneur, comme prévu par les plans, mais aussi sur le sol du hall d'entrée sous forme de mosaïques présentant des chiens et chats. Les formes utilisées pour les chapiteaux de la façade sont simples et dénuées de références historiques, dans le respect des règles édictées par Gropius.





a. bovin b. équidé

Photo 58 : chapiteaux de la façade de l'école de la Juncasse (Marion Abdesselam, 14-12-2010)





Photo 59 : mosaïques du portique de l'école de la Juncasse, représentant des chiens et des lapins (Marion Abdesselam, 14-12-2010)

Ces plans nous renseignent aussi notamment sur l'aspect de la façade des hôpitaux, comprenant étable et écuries, avec deux bâtiments d'isolement.

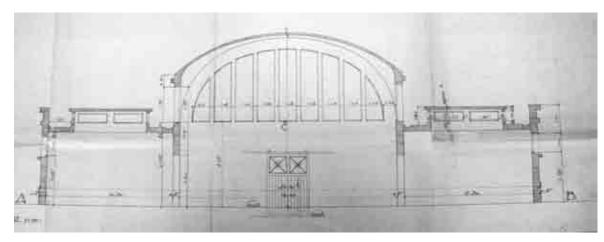


Fig. 28 : Plan de la façade des hôpitaux

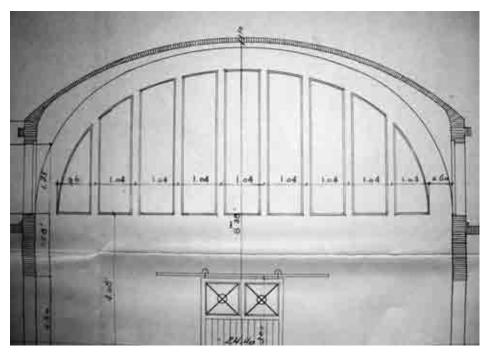


Fig. 29: Détail des plans de la façade des écuries

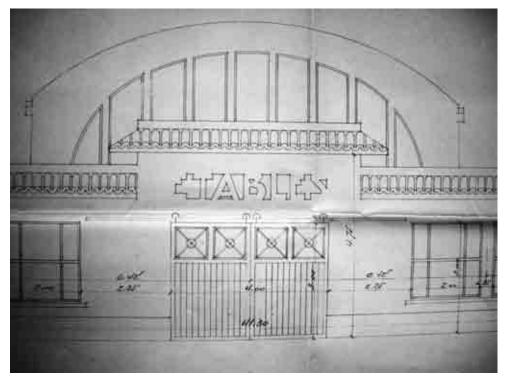


Fig. 30 : Détail des plans de la façade de l'étable

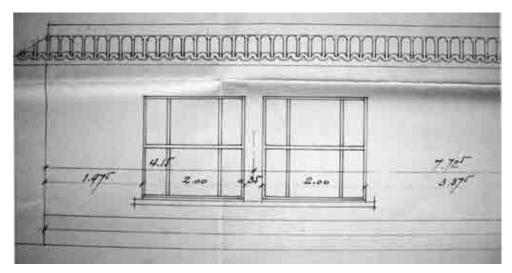


Fig. 31 : Détail des plans de la façade de l'étable

L'originalité de ces plans réside dans la présence d'un bâtiment d'évacuation des débris cadavériques, qui prévoit un quai de chargement, de nombreuses ventilations et un rideau de fer déroulable : on perçoit ici la recherche de fonctionnalité en relation avec une recherche d'adéquation entre architecture et besoins d'une école vétérinaire moderne.

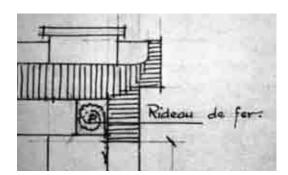


Fig. 32 : Détail du plan du bâtiment d'évacuation, rideau de fer

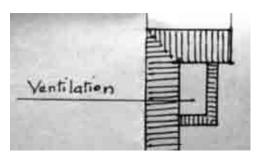


Fig. 33 : Détail du plan du bâtiment d'évacuation, ventilation

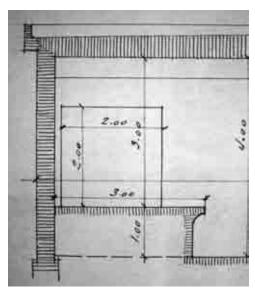


Fig. 34 : Détail du plan du bâtiment d'évacuation, quai de chargement

II-4-d-3/ L'organisation de la nouvelle école vétérinaire [41] II-4-d-3.1/ Description [41]



Fig. 35 : Perspective de la façade de l'école de la Juncasse [41]

« Les bâtiments sont ordonnés suivant leur destination. D'abord, ceux de réception et d'administration se déploient à l'entrée, autour d'un jardin fleuri, de chaque côté d'un hall imposant, sur lequel s'ouvrent une vaste salle de conférences et fêtes et des salles de réunion. L'étage au dessus du bâtiment central sera tout entier occupé par la bibliothèque. »

« Puis les services d'enseignement se distribuent sur deux étages autour d'une vaste cour rectangulaire. Les communications sont largement assurées et faciles entre ces différents services, au nombre de douze, et les cinq amphithéâtres dont ils disposeront. Des communications en sous-sol avec wagonnets permettront également de conduire les débris de toutes sortes vers un réceptacle commun convenablement dissimulé. »

« A la suite, les salles de démonstrations, de consultations, d'examens, d'opérations, de pansements, etc., sont réunis face aux bâtiments destinés aux animaux. Ceux-ci sont distribués en trois groupes, suivant les espèces, et comprennent des pavillons d'isolement. Dans cette partie, le public et les animaux ont accès par une porte particulière, s'ouvrant sur le boulevard entourant l'Ecole à droite. »

« Enfin, dans un bâtiment à part, à gauche de cet ensemble, s'élève la cité scolaire, où seront groupés, avec 200 chambres individuelles, tous les locaux nécessaires à la vie journalière de leurs occupants, aménagés avec l'élégante simplicité et le confort exigés par l'hygiène et le goût moderne. Notre régime scolaire sera ainsi heureusement transformé tout en conservant les avantages qu'une longue expérience lui a reconnus. Grâce aux libertés qu'il comportera et aux responsabilités qui en seront la conséquence, il assurera, pensons-nous, le développement de la personnalité de nos étudiants. »

« Le vaste terrain qui nous a été concédé comprend en outre le jardin botanique, les espaces nécessaires aux jeux de plein air et les allées nombreuses qui les réuniront et les complèteront. »

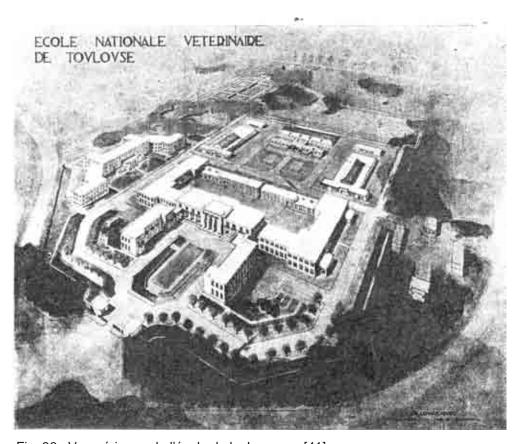


Fig. 36 : Vue aérienne de l'école de la Juncasse [41]

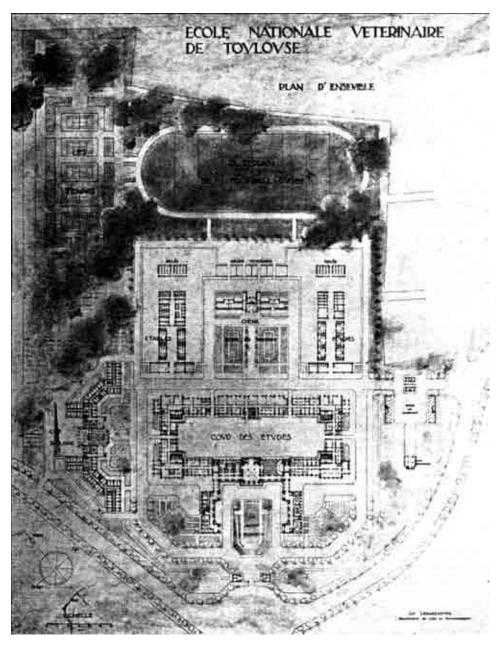


Fig. 37 : Plan d'ensemble de l'école de la Juncasse [41]

« L'Ecole vétérinaire ainsi installée dans un cadre plus vaste, plus beau, plus digne d'elle, mieux aménagée pour les besoins modernes de l'enseignement et de la recherche, pourra maintenir, et sans doute développer, le rôle qu'elle a joué jusqu'ici, on sait avec quel succès, dans la vie scientifique et économique du pays. » [41]

L'adéquation recherchée entre les fonctions de l'école et son organisation est ainsi réaffirmée.

II-4-d-3.2/ Innovations notables [21]

On note la recherche d'une organisation plus aérée ainsi que l'apparition d'une séparation entre une zone dévolue à l'administration et la réception d'une part, et les animaux d'autre part, avec deux entrées distinctes.

Ce plan se caractérise aussi par l'apparition d'une cité scolaire située à l'écart du reste de l'école : l'accent est mis sur la responsabilisation des élèves, rompant ainsi avec le traditionnel internat, qui s'accommode mal de l'évolution des mœurs. Ceux-ci disposent de terrains de tennis et d'un terrain de football-rugby.

De plus, on remarque l'apparition d'un système de collecte des déchets en sous sol, à l'aide de wagonnets, ce qui a été réalisé à Alfort en 1882 au service des Maladies Contagieuses, avec une voie ferrée et des wagonnets permettant l'enlèvement des cadavres [21].

Cependant, les services de l'école de la Juncasse sont encore concentrés dans un seul bâtiment.

L'école de la Juncasse, première tentative remarquable d'école moderne en adéquation avec les projets d'urbanisme municipaux, n'est cependant jamais occupée par les vétérinaires. Le transfert à Lardenne est effectif en 1964 : il donne de nouvelles perspectives d'évolution et de développement, souhaitées dès le centenaire de l'école en 1928.

Partie 3 : une école transférée marquée par l'excellence et en phase avec son temps

III-1/ L'espace imparti conditionne la possibilité de certains enseignements et la réalisation de cités scolaires [21, 57]

Les plans de l'école de la Juncasse incluent une cité scolaire. Cependant, il faut attendre l'établissement au chemin des Capelles en 1964 pour que ce projet soit mis en place, car l'espace imparti à l'école à Matabiau était trop restreint pour pouvoir l'envisager, et l'école de la Juncasse n'est pas utilisée par les vétérinaires.

III-1-a/ Le cas de l'école d'Alfort [21,22]

En 1789, l'école occupe environ 9 hectares (25 arpents 46 perches) et 22 arpents en 2 pièces réunies à la ferme de Maisonville. En 1862, elle occupe 10 hectares 45 ares et 42 centiares. L'espace imparti a Alfort n'a que peu varié au cours de son évolution, du fait de son installation primitive sur les terres du Château d'Alfort, propriété du Baron de Bormes. Le Château d'Alfort était un magnifique manoir situé à deux pas du pont de Charenton et de ses moulins, avec des frondaisons, des bosquets, des prairies et des terres labourables, favorables à l'éducation rurale des élèves.

La Ferme de la faisanderie permet de mener des expériences et est cultivée pendant presque 30 ans ; elle est acquise grâce à Reynal en 1873, puis l'institut agronomique en occupe une partie. Elle est le site des expériences de Pasteur sur le charbon. En 1902, les locaux doivent cependant être remis à la ville. Le domaine dont dispose l'école permet la création d'une chaire d'agriculture puis d'un cours d'agriculture. C'est Yvart en 1806 qui en est chargé.

A Alfort, la caserne des élèves, construite en 1823, est détruite en 1944. Ce bâtiment malsain est avantageusement remplacé en 1936 par une cité universitaire de 210 chambres individuelles, réparties sur 6 étages, et établie dans la partie Sud Ouest de l'école. Son impressionnante façade de briques rouges, classée à l'inventaire des monuments historiques, reste une référence architecturale des années trente.

III-1-b/ Le cas de l'école de Lyon [19, 20, 57]

L'école vétérinaire ne dispose à ses débuts que de très peu d'espace, au Logis de l'abondance, elle est enclavée dans un quartier inondé régulièrement. Son transfert à Vaise, au monastère des Deux Amants, lui procure une situation plus avantageuse, mais elle manque encore d'espace et doit alors s'étendre pour finalement occuper l'ensemble du clos de l'Observance. L'école reste cependant dans un espace bien défini et clôturé, et seules des réorganisations internes permettent d'utiliser l'espace au mieux, avec par exemple la collaboration entre architecte et chercheur qui a lieu entre Sainte Marie Perrin et Chauveau en 1868.

L'école de Lyon quitte son site originel, près du centre de Lyon, sur les quais de la Saône, pour un site beaucoup plus vaste à Marcy l'Etoile en 1978, afin de pouvoir se développer et accueillir le nombre grandissant d'élèves, enseignants, cliniciens et biologistes. Elle se situe actuellement sur un campus de 44 hectares à l'ouest de Lyon sur lequel sont disposés plus de 40 000 mètres carrés de locaux dont 42 % sont dédiés à la recherche, 40 % à l'enseignement. 7300 mètres carrés sont réservés aux résidences universitaires.

La notion de clos, propice à la réflexion par son isolement du reste du monde mais implanté dans un lieu peuplé, a donc évolué au profit d'un vaste espace, certes clairement imparti, mais permettant la séparation des services, dans un lieu plus calme et isolé, jugé de nos jours plus propice à l'étude. Cette évolution se retrouve aussi à Toulouse, car le site du chemin des Capelles, bordé par le Touch d'une part et un mur longeant le chemin des Capelles d'autre part, présente lui aussi un vaste espace permettant la séparation des services mais aussi l'interaction de ces services dans une atmosphère paisible.

III-2/ L'école nationale vétérinaire de Toulouse-Purpan : une école spacieuse permettant l'essor de la recherche et la création d'un vrai lieu de vie [2, 48, 58]

III-2-a/ Installation et situation [2]

L'Ecole est installée sur un terrain de quarante deux hectares, emplacement d'un vaste domaine, offert par la ville, entre le Touch et le chemin des Capelles.

Le 15 avril 1961 a lieu la cérémonie de la pose de la première pierre à la nouvelle Ecole Vétérinaire.

En juin 1964, l'ancienne école est transférée et en octobre 1964 a lieu la première rentrée des élèves dans l'école du chemin des Capelles.

Le 12 décembre 1964, le projet de démolition de l'ancienne Ecole Vétérinaire est adopté par le conseil municipal, mettant ainsi un point final à l'histoire de l'école de Matabiau.

III-2-b/ Une école moderne et un nouveau style

III-2-b-1/ Les architectes de l'école : Noël Lemaresquier et Paul De Noyers [48, 58]

Noël Lemaresquier dit Noël Le Maresquier, né en 1903 et décédé en 1982, est un architecte français grand Prix de Rome. Il est le fils de Charles Lemaresquier, architecte de l'école de la Juncasse. Sans doute pour se distinguer de son père, il utilise un pseudonyme en scindant son nom en deux le transformant en "Le Maresquier". Il entre quand même dans l'atelier de son père et de Victor Laloux à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts. Architecte diplômé par le gouvernement en 1928, il obtient le premier second grand Prix de Rome en 1937. Nommé architecte en chef de la reconstruction de Saint-Nazaire dès 1943, il reste d'ailleurs Architecte conseil de la ville de Saint-Nazaire jusqu'en 1978. Il reprend l'agence de son père en 1945 et est nommé Architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux à partir de 1954.

Noël Lemaresquier enseigne tout d'abord à l'École d'architecture de Toulouse, où il a pour élève notamment Claude Parent. Il prend par la suite ses fonctions à l'École nationale supérieure des beaux-arts de 1953 à 1974 succédant une fois de plus à son père dans son atelier. Il y a pour élèves notamment Roger Taillibert ou Ngô Viết Thụ. Comme lui encore une fois, il entre à l'Académie des beaux-arts en 1961 en remplacement de Patrice Bonnet.

Les œuvres qu'il a réalisées avant l'école vétérinaire sont les suivantes [58] :

- -1939 : halle aux bestiaux de Montréjeau (Haute-Garonne) (Inscrit MH)
- 1956-1960 : ensemble de logements "cité Concorde" à Lille (1550 logements)
- 1958-1965 : grand ensemble de la Dame Blanche à Garges-lès-Gonesse (4000 logements)
- 1961 : chapelle du Christ-Médiateur, rue de l'Assomption dans le 16e arrondissement de Paris
- 1964 : église Notre-Dame Espérance à Saint-Nazaire.

On doit enfin à la collaboration de Noël Le Maresquier et de Paul De Noyers l'architecture de la Faculté de médecine, du CHU de Rangueil et de la faculté de l'Arsenal. [48]

III-2-b-2/ Description de l'école [59]

Comme on peut le lire dans l'Architecture française en 1970 [59] :

« Il a été adopté un parti pavillonnaire permettant pour l'avenir des extensions possibles. Cette implantation a été recherchée pour rendre le séjour plus agréable au milieu d'espaces verts et de plantations diverses, et permettre un travail plus profitable dans le calme.

Trois entrées permettent de pénétrer dans l'école :

1° Une entrée principale donnant sur une cour d'honneur, calée sur un côté par le pavillon conciergerie relié par une galerie couverte au pavillon de l'administration. En fond de la cour d'honneur, le bâtiment des amphithéâtres comprenant un grand amphi, 4 amphis de moindre surface et, à une extrémité, la bibliothèque et ses annexes et la réserve de livres située dans une tour. Un peu en retrait est situé un pavillon d'habitation pour le personnel.

2° Une deuxième entrée, réservée à la consultation des animaux, accessible au public, est bordée d'une part par le pavillon consultation et, en fond de la grande cour-jardin, par le pavillon chirurgie et le pavillon pharmacie générale. En arrière de ces bâtiments, se trouve le bâtiment chenil (chiens et chats) et le bâtiment pour grands animaux (chevaux et bovins).

Dans l'espace situé en arrière et latéralement sont implantés les divers pavillons d'enseignement et recherche reliés par des portiques couverts aux pavillons de travaux pratiques.

3° Une troisième entrée permet d'accéder au bâtiment restaurant-club et cuisines et aux 4 bâtiments à rez-de-chaussée et 3 niveaux à usage de chambres pour les étudiants (cité universitaire). En arrière de cet ensemble, se trouve le terrain de sports.

Entre la partie centrale administration, les amphis et la cité universitaire, il a été aménagé un vaste jardin botanique.

Des pavillons sont prévus et seront prochainement édifiés, notamment pour les ovins, les porcins et les oiseaux de basse-cour ainsi que le lazaret et l'animalerie pour l'élevage des animaux de laboratoire.

Tous les pavillons sont construits en brique pleines de parement et éléments apparents en béton bouchardé. Les toitures sont en tuiles romanes. De larges baies vitrées pivotant horizontalement sur axe, à double vitrage avec rideau à lamelles incorporé entre les 2 vitres, donnent un grand éclairage et une parfaite ventilation des locaux. Le chauffage par chaudière à gaz indépendant pour chaque pavillon, est assuré par plafonds chauffants à l'exception du bâtiment bibliothèque et amphis chauffé par air pulsé.

Plusieurs bassins avec jets d'eau ont été prévus pour rendre cet ensemble plus accueillant.

Cette nouvelle école doit permettre de donner toute satisfaction aux étudiants vétérinaires et à la population agricole. »



Photo 60 : Vue sur les amphithéâtres et la bibliothèque de l'école des Capelles [59]

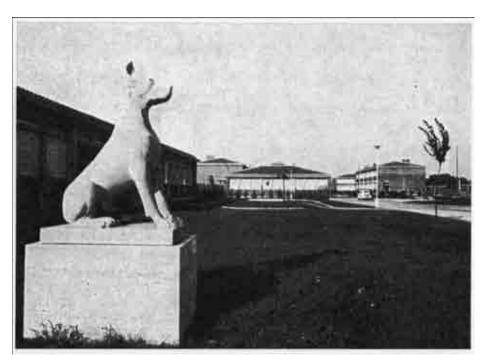


Photo 61 : Bâtiment d'hospitalisation et chenil [59]

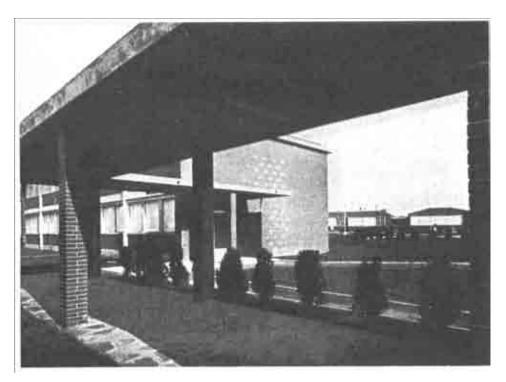
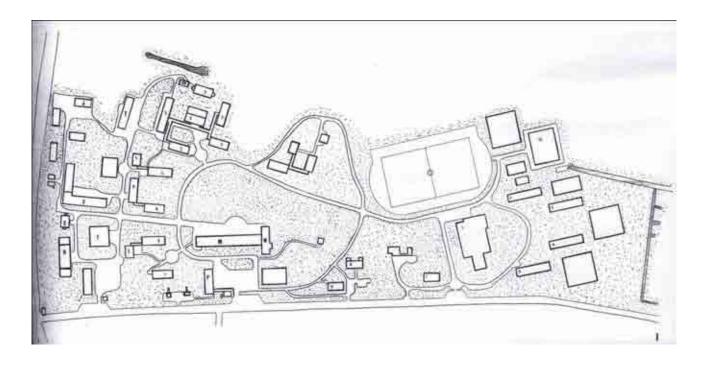


Photo 62 : Galerie type reliant un service avec les laboratoires [59]



```
    Plan d'ensemble, désignation des bâtiments prévus en première tranche :
    Enseignement : 1 - Chimie alimentation. 2 - Anatomie pathologique
    Reproduction chirurgie. 4 - Anatomie. 5 - Parasitologie. 6 - Amphibiàtres.
    Services généraux : P - Administration. O - Concierge. R - Electricité de France. S - Gaz de France - eau de ville. T - Services généraux - garages. U - Destruction des cadavres. W - Station de pompage et puits.
    Hôpitaux : A - Renseignements - caisse. D - Hôpital petits animaux.
    C - Bloc chirurgical. E - Pharmacie - photo. F - Hôpital grands animaux.
    J - Hangar à fourrage.
    4 - Habitation : 9 - Logements du personnel.
    Ditension : - Enseignement - 4 - Zootechnie - physiologie. 5 - Recherche - pathologie médicale. N - Bibliothèque.
```

Fig. 38 : Plan d'ensemble de l'école des Capelles [59]



Photo 63 : Vue Ouest de la bibliothèque et la tour réserve des livres [59]

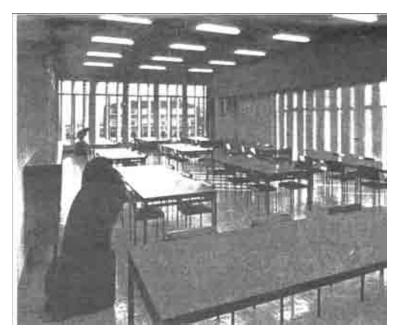


Photo 64 : Vue intérieure de la bibliothèque des chercheurs [59]



Photo 65 : Club des élèves, le bar [59]

III-2-b-3/ Innovations notables

On note que l'école dispose de 3 entrées distinctes afin de séparer l'administration, les consultations et la cité scolaire. La séparation des services au sein de pavillons séparés est enfin réalisée, il faut noter qu'elle n'avait pas été prévue à la Juncasse, c'est donc vraiment une innovation. On n'a plus une structure concentrée autour d'un bâtiment central, les bâtiments sont répartis de façon à mettre à profit l'espace chèrement acquis. Le centre de l'école est occupé par la bibliothèque et les amphithéâtres.



Photo 66 : Cercle des élèves et terrain de rugby en 2010



Photo 67 : Vue Ouest de la bibliothèque et la tour réserve des livres en 2010



Photo 68 : Galerie type reliant le service d'HIDAOA avec son laboratoire en 2010

III-2-c/ Adaptation aux besoins

III-2-c-1/ Une école qui répond aux exigences premières [47, 60, 61]

La création d'un campus permet une amélioration sensible des conditions matérielles.

En ce qui concerne la conception des logements des élèves au sein des campus:

« Tous les architectes proposent des solutions qui, tout en assurant à chacun une confortable cellule individuelle, garantissent l'insertion de l'individu dans des cercles de vie collective concentriques, le plus vaste étant celui de l'ensemble de la communauté. » [47]

Comme on peut le lire dans L'Auta n°355 daté d'Avril-mai 1968, qui rapporte la visite effectuée le 23 mars 1968 par les membres de la société des Toulousains de Toulouse, Ce « terrain de 42 hectares dévalant en pente douce vers le Touch» permet à l'école de «s'installer à son aise et donner enfin de l'ampleur à ses services longtemps à l'étroit et les équiper selon le dernier cri de la technique » [60]. Les services jouissent en effet de pavillons séparés. De plus, si les progrès scientifiques impliquent un accroissement nécessaire des espaces impartis à chacun de ces services, comme cela c'est produit par le passé, le vaste domaine permet des extensions. Comme on peut le lire dans l'article de Pierre Taverne publié en 1968, « la Nouvelle Ecole a été conçue pour répondre aux nouveaux besoins de l'Enseignement et de la recherche scientifique. D'une capacité double de la précédente, dotée de vastes et modernes laboratoires, elle a la possibilité de s'agrandir en fonction des progrès de la science et des nécessités économiques. » [61]

Les Toulousains de Toulouse admirent lors de leur visite le « restaurant aux grandes baies ouvertes sur la vallée du Touch », la cité scolaire avec ses « 360 chambres réparties dans 4 bâtiments ». L'école dispose en effet d'une cité scolaire, réalisation tardive dans son histoire, mais qui était déjà prévue à la Juncasse.

Le style et le travail des architectes est lui aussi apprécié par les Toulousains de Toulouse: « il est une chose qui s'offre à tous les regards et que chacun peut admirer, c'est le très agréable aspect des divers bâtiments composant l'Ecole, leur architecture moderne et traditionnelle à la fois par une heureuse alliance du ciment armé et de la brique, leur non moins heureuse répartition dans l'immense espace vert aux lentes déclivités » « Vraiment les architectes : MM. Noël Le Maresquier, membre de l'Institut, et Paul de Noyers, ont bien fait les choses. » [60]

III-2-c-2/ Une école qui doit encore être terminée et adaptée [62, 2]

En 1964, les travaux s'arrêtent faute de crédits. Il manque une partie des hôpitaux, deux services d'enseignement et de recherche, un centre d'élevage, un musée, un auditorium, des locaux d'habitation, un gymnase, des terrains de sport, l'aménagement de parkings, les corrections de certaines réalisations, une ferme d'expérience.

La situation est éclairée par un article de Toulouse-Ville daté du 6 novembre 1968, écrit par Charles Mouly et intitulé « Sur 45 hectares de terres, l'école vétérinaire est à l'étroit dans ses locaux : On attend la troisième tranche de travaux (800 millions AF) ».

Cet article reconnaît tout d'abord la valeur de l'établissement tel qu'il est conçu : « Il est incontestable que l'école vétérinaire de Toulouse, du point de vue conception architecturale, peut être avantageusement comparée aux plus belles universités étrangères. Sur le plan esthétique, c'est une réussite. La cité des étudiants et le restaurant sont des réalisations exemplaires et la conception d'ensemble à quelques détails près, est très valable. » [62]

Les difficultés qui se font jour sont, d'une part, l'exiguïté des locaux, et d'autre part, le retard pris dans l'exécution de la troisième tranche des travaux pourtant prévus.

« Néanmoins, une quinzaine d'années s'étant écoulées entre l'élaboration des plans et la mise en service de l'établissement, et ces quinze années ayant coïncidé avec une extraordinaire expansion scientifique, avec l'importance prise par la recherche et avec l'accroissement du nombre des élèves de l'école – qui réunit dans les mêmes locaux les activités d'enseignement, de recherche et de C.H.U. avec les cliniques pour animaux – a souffert, dès son occupation, de l'exiguïté de ses services et de ses laboratoires.

La situation n'a toutefois rien d'irrémédiable. Les quarante-cinq hectares sur lesquels est implantée l'école rendent possibles dans l'avenir, toutes les extensions. Au demeurant, il reste dans l'immédiat à terminer avec une troisième tranche de travaux dont la réalisation apportera d'ores et déjà un bien-être sensible. »

« Cette troisième tranche de travaux qui va pouvoir être entamée incessamment grâce aux efforts poursuivis depuis trois ans par l'architecte responsable M. Le Maresquier – comporte la construction de la majeure partie des hôpitaux pour animaux et de deux services consacrés aux maladies infectieuses, à la pathologie générale et à l'immunologie; plus des bâtiments pour le personnel et des installations sportives destinées aux élèves. » [62]

Le montant de ces travaux est alors estimé être de l'ordre de 800 millions et la durée nécessaire à sa réalisation est estimée à deux ans.

Après 1964, les directeurs Darraspen, Florio, Lautié multiplient les démarches, la municipalité et le Conseil général interviennent eux aussi auprès des pouvoirs publics.

Ces efforts aboutissent à la construction des services de microbiologie et de maladies contagieuses (1971), du lazaret (1973), des hôpitaux grands animaux (1976), des bâtiments de consultations (1980), comme nous l'avons déjà vu dans l'historique [2].

III-2-c-3/ Une école transférée dont la situation est prise en compte dans les projets d'urbanisme [34]

III-2-c-3.1/ SDAU et POS (1967) [34]

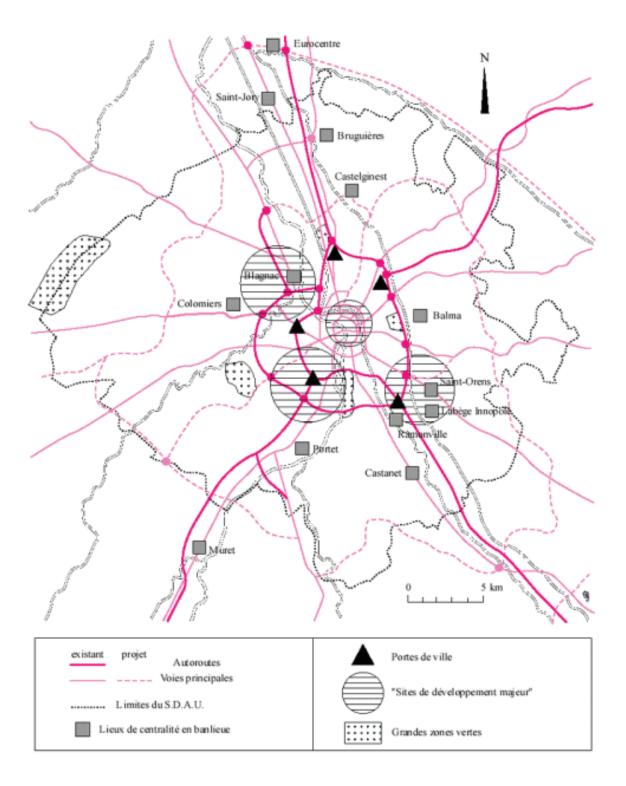
La loi d'Orientation foncière et Urbaine promulguée le 30 décembre 1967 marque la naissance du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et celle du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Le SDAU reprend les axes majeurs du schéma Badani. Il prend en compte les créations d'équipements non prévues dans les plans précédents et déjà réalisées ou en cours d'exécution : Centre Hospitalier de Rangueil, Hôpital Militaire de Pouvourville, école vétérinaire à Lardenne, Université du Mirail, Lycée Agricole et Laboratoire de l'INRA à Auzeville.

Le POS détermine un zonage qui place l'école vétérinaire en zone UE, zone d'activité qui accueille notamment les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce POS, plan complexe mais réaliste, marque la fin des percées haussmanniennes qui caractérisaient le plan Jaussely et la première version du plan Nicod. L'arrivée à la mairie de Pierre Baudis en 1971 marque un retour vers les formes traditionnelles en architecture et en urbanisme, qui s'oppose au modernisme architectural qui caractérise la période 1950-1970. La protection des monuments historiques et les espaces verts deviennent des priorités.

III-2-c-3.2/ « Projet d'Agglomération » [34]



Réalisation Ed th Glaminger

Fig. 39: « Projet d'Agglomération » (1995) [34]

Le « Projet d'Agglomération » publié en 1995 constitue le bilan de l'exécution du SDAU. L'absence de projet défini pour le futur aménagement du quartier Marengo en prolongement des allées Jean-Jaurès y est constatée.

Ce projet définit comme axes de développement préférentiels de l'économie l'industrie, le tourisme et la recherche. Les « Portes de Ville », définies dans ce projet, dont celle d'Auch allant de Purpan aux Arènes, doivent « accueillir préférentiellement les équipements et services urbains générateurs de trafic » (hôpitaux, universités, services publics) et servir de « plates-formes multimodales d'échanges » à la rencontre des divers moyen de transport en commun. La position de l'école vétérinaire à Lardenne est donc bien prise en compte dans ce projet.

Les « Pôles de Développement majeur », destinés à accueillir « les services et les activités d'excellence en matière aéronautique, informatique, biochimique, agronomique et santé » se développent hors de l'anneau des rocades et donc hors du territoire municipal de Toulouse.

La politique de Dominique Baudis à la mairie de Toulouse de 1983 à 2001 se distingue par un modernisme concernant plutôt l'économie (spatial, technopôles) et les techniques (métro) que l'architecture.

III-2-c-4/ Etat des lieux en 2010 [63]

Le campus actuel s'étend sur 56 hectares.

Comme le souligne le rapport AERES d'avril 2010 :

« La conception pavillonnaire, adaptée historiquement aux équipes de formation et aux chaires, conduit aujourd'hui à un éparpillement des équipes d'un même laboratoire dans des bâtiments différents.

Une restructuration alliée à une rénovation des locaux (opération Noria) devrait moderniser les moyens et favoriser la cohésion, la gouvernance et les échanges scientifiques. » [63]

III-2-d/ Les monuments de l'école de Matabiau et leur devenir aux Capelles: symboles d'une continuité [64, 65, 66, 67]

La perception du transfert varie selon les individus. Les cérémonies officielles visent à marquer la continuité, cependant l'isolement des élèves au sein du nouveau campus est manifeste, en comparaison avec leur situation au sein de la ville à Matabiau. On note un

attachement profond à l'ancienne école, particulièrement chez les anciens élèves. Les monuments provenant de l'école de Matabiau sont les marques physiques de cet attachement.

III-2-d-1/ Les statues d'Olivier de Serres et de Bourgelat [64, 65]

Ce sont des œuvres de Griffoul-Dorval.

Elles sont installées à l'entrée de l'école de Matabiau. Honneur est ainsi rendu au fondateur des écoles vétérinaires en France et à Olivier de Serres (1539-1619), précurseur de l'agriculture grâce à son ouvrage «Théâtre de l'Agriculture et Mesnage des champs», et père de la sériciculture, qui a introduit l'élevage du ver à soie en Ardèche [64].

Ces statues sont dans les années 1960 démolies et les bustes restants sont abandonnés au fond du jardin botanique. Le buste d'Olivier de Serre sera même volé en 1964.

Bernard Griffoul-Dorval (1788-1861) est né et mort à Toulouse [65]. Son origine est modeste. Son père, Michel Griffoul, est acteur sous le pseudonyme de Dorval, nom qu.il accolera très vite à son patronyme. De 1807 à 1811 il étudie à l'école spéciale des Arts de Toulouse ; son professeur est François Lucas. Ses études, brillantes, sont couronnées par de nombreux prix. À l'exception de l'année 1813-1814, année pendant laquelle il perfectionne ses connaissances techniques et son style dans l'atelier de Pierre Courtellier, à Paris, il demeure et travaille à Toulouse toute sa vie.

Aussi, sa production artistique est-elle régionale. Son art académique plaît aux officiels. Il sculpte pour de nombreuses petites villes des environs de Toulouse (Auch, Revel, Pamiers, Montréjeau, Salies-du-Salat, Verfeil) et surtout pour la ville de Toulouse dont il deviendra le sculpteur officiel dès 1827. Cette même année, il est nommé professeur de sculpture à l'école spéciale des Arts de la ville.

L'œuvre de Griffoul-Dorval en tant que sculpteur est surtout une œuvre de commandes. Il réalise pour les municipalités des portraits officiels, des statues monumentales, des éléments décoratifs. Pour les congrégations religieuses et le clergé séculier, il sculpte des « Vierge à l'enfant » (le thème marial étant remis à l'honneur avec la restauration), des monuments, telle « la Mise au tombeau » de l'église des Récollets. Enfin, pour les particuliers, il réalise des bustes, des monuments funéraires. L'exaltation du pouvoir et de l'armée est la valeur constante de la société toulousaine, quel que soit le régime politique en place. Seules les personnes représentées changent. C'est ainsi que la statue de Louis XIII, commandée sous la

restauration, deviendra, avec l'avènement de Louis Philippe d'Orléans, la statue de Pierre Paul Riquet.

Il réalise deux grandes statues : Pierre Paul Riquet et le général Compans à Salies-du-Salat. Bien qu'exécutées à quinze ans d'intervalle, elles offrent la même composition. Dès les années 1850, son style, qu'il n'a pas su renouveler, est démodé. Seuls les officiels continuent à l'apprécier. Toutefois, en marge de ces commandes officielles, l'artiste crée une oeuvre personnelle, moins académique, ayant essentiellement pour thème la mythologie. Parallèlement à son œuvre de sculpteur, Griffoul-Dorval enseigne à l'école spéciale des Arts de 1826 à 1860.

Humaniste, érudit, admirateur de l'art grec et de la renaissance italienne, il respecte ses élèves et les laisse s'exprimer librement sur le plan esthétique, tout en leur donnant de solides bases techniques. Il assiste avec joie à leur succès : Moulive, Falguières ou Barthélémy remportent de nombreux prix. Ces sculpteurs vont former, dès 1850, l'École toulousaine. Grâce à la qualité de son enseignement, Dorval est considéré comme le père de cette école.

III-2-d-2/ Le cheval blessé de Frémiet [16, 66]

Emmanuel Frémiet se consacre surtout à la sculpture animalière et aux statues équestres en armure. Il commence à travailler dans la lithographie scientifique et travaille dans l'atelier des peintres de la morgue. En 1843 il envoie au Salon une étude sur une gazelle et après cette date travailla de façon prolifique. Son *Ours blessé* et son *Chien blessé* datent de 1850 et le Musée de Luxembourg acquiert immédiatement cet exemple frappant de son travail [66].

Le cheval blessé est évoqué dans Véto Matabiau en ces termes :

« Dans le jardin botanique (...) trône une imposante statue en bronze : un étalon percheron dressé sur son socle. L'observateur curieux se trouve vite intrigué par l'allure surprenante de ce cheval en pleine force de l'âge, musclé et bien entretenu. Oreilles couchées, naseaux dilatés, queue plaquée contre les cuisses, l'animal « tire au renard » : il a peur. Le drame, exprimé avec art et réalisme, se situe au niveau du canon postérieur droit maladroitement contenu par des attelles rudimentaires. » [16]



Photo 69 : Détail du cheval blessé de Frémiet, fracture en 2010

« Les yeux masqués, la fracture du canon conduit inexorablement l'animal au charnier de Montfaucon. Symbole de l'impuissance de la science vétérinaire et tout à la fois emblème d'espoir de progrès. »

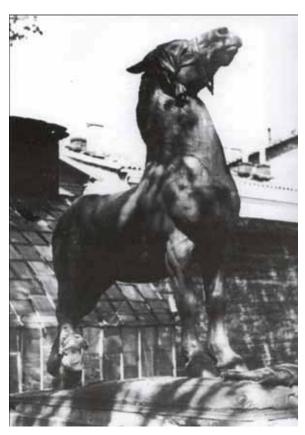


Photo 70 : Cheval blessé de Frémiet (Véto Matabiau) [16]

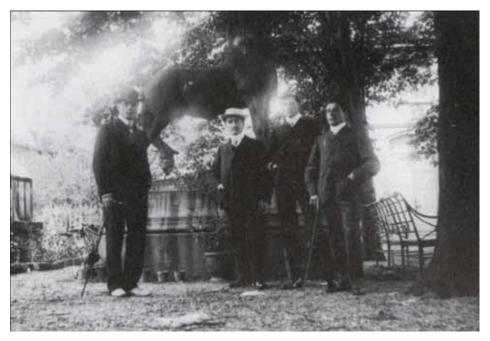


Photo 71 : Elèves devant le cheval blessé en 1907 (Véto Matabiau) [16]

Commandé en 1852, il devait orner la cour d'honneur de l'Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort. Le corps enseignant d'Alfort le refuse. Entreposé pendant près de 35 ans dans le collection Frémiet-Barbedienne, un arrêté ministériel de 1888 affecte, « à titre de dépôt », la statue à l'école de Toulouse. Le directeur, Ferdinand Laulanié, l'accepte. Il est placé au fond du jardin botanique. Dans la figure ci-dessous, on le distingue devant la serre, à gauche, avec le pavillon des maladies contagieuses, à droite.



Photo 72 : Jardin botanique, cheval blessé, pavillon des Maladies Contagieuses [16]

La statue est réquisitionnée par les autorités allemandes pendant la seconde guerre mondiale, mais le plaidoyer de Florio, soutenu par le vétérinaire allemand qui connaissait les travaux de celui-ci, permet à l'école de garder cette « mascotte de générations de Matabiens ».

En 1962, le cheval arrive nuitamment place Wilson, sous les fenêtres du directeur Pons, avec, autour du cou, une pancarte indiquant : « Je cherche une nouvelle maison. ». Ce fait est relayé dans la presse. La statue est transférée vers les Capelles dès le début du déménagement [16].

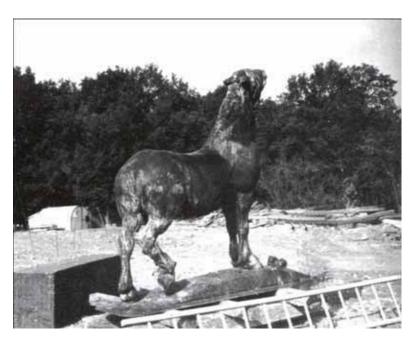


Photo 73 : Arrivée du cheval blessé de Frémiet au nouveau campus des Capelles [16]

En 2010, elle se trouve devant le bâtiment de l'administration de l'école des Capelles.



Photo 74 : Cheval blessé de Frémiet devant le bâtiment de l'administration en 2010



Photo 75 : Cheval blessé de Frémiet et tour réserve des livres en 2010

III-2-d-3/ Le monument de Laulanié [67]

Il est élevé en 1911 en mémoire de Laulanié (1850-1906), reconnu pour ses travaux en histologie normale, en embryologie, en anatomie pathologique et en physiologie, professeur à l'école de Toulouse à partir de 1874.

Le projet de M. Raynaud, professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux Arts de Toulouse, est choisi le 30 avril 1908 par le comité du monument Laulanié, présidé par Chauveau.

La Revue Vétérinaire de 1908 donne le descriptif et le sens de l'œuvre choisie :

« Ce projet comprend : un buste reposant sur une stèle qui portera diverses inscriptions ou dessins se rapportant à la vie et aux travaux scientifiques de Laulanié, un banc grec, demi circulaire, se développant de chaque côté de la stèle et destiné à rappeler le cercle d'amis et d'admirateurs du savant, enfin une figure symbolique. Celle-ci, une femme drapée à l'antique, se détache en avant de la stèle, dans l'espace limité par le banc et représente la science qui, dans la conception de l'artiste, marche avec prudence, un flambeau dans la main droite pour éclairer sa route, la main gauche en arrière, soucieuse de ne pas perdre le contact avec les réalités connues et de ne rien laisser au hasard et au caprice. L'ensemble du monument, d'inspiration originale et hardie, séduit encore par son harmonie générale et la pureté tout classique de ses détails. Le buste et la figure symbolique seront en bronze, le reste

du monument en pierre de Lens ; la hauteur totale de la stèle et du buste, y compris un léger soubassement, atteindra près de 4 mètres. Réalisé à ses dimensions et mis en place dans la cour centrale de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, ce projet sera certainement d'un heureux effet artistique. » [67]

Le monument est inauguré le samedi 13 mai 1911, sous la présidence de Chauveau ; l'inscription gravée sur la stèle est « A F. LAULANIE 1850-1906 ».

Comme le souligne le professeur Guy Bodin :

« Ce témoignage de souvenir avait un sens, portait en lui toute une symbolique profonde qui donnait parfaitement la réalité de la vie et de l'œuvre du savant : une vie entièrement vouée à la science, éclairée et fondée par elle et qui se répandait généreusement sur la foule des étudiants, attentifs, admiratifs et reconnaissants. » [67]

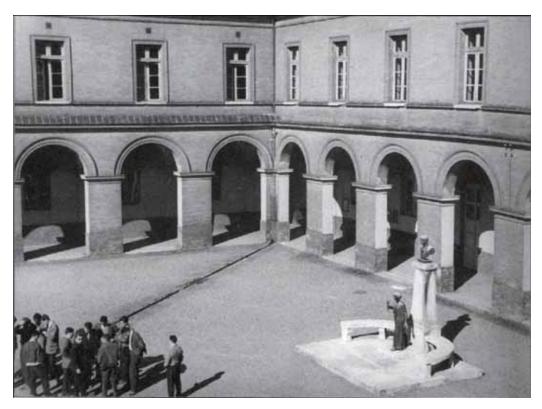


Photo 76 : Groupe d'élèves devant le monument de Laulanié [16]

Lors du transfert vers les Capelles, les pièces composant le monument de Laulanié sont séparées : « (...) le buste, sur sa stèle, fut placé devant le Service de physiologie, au milieu d'un bouquet d'arbustes qui l'envahissent et le dissimulent, hélas, aux regards. La statue de

la science posée sur un socle de pierre blanche devant ce qui fut le cercle des étudiants, semble désespérément vouloir rejoindre celui dont elle éclaire les pas. Quant aux bancs semi-circulaires représentant la foule des admirateurs et des élèves, ils attendent, sous le splendide et majestueux cèdre du Liban plus que centenaire, que quelque promeneur fatigué vienne prosaïquement s'y reposer. » [67]



Photo 77 : bancs du monument de Laulanié sous le cèdre du Liban en 2010

En 2010, le monument est recomposé devant le bâtiment de physiologie, à l'initiative de l'Association des Anciens Elèves. Le socle est en pierre du Gard et le reste en ciment, alors que le monument originel était entièrement construit en pierre du Gard, comme la Maison Carrée de Nîmes.



Photo 78 : Monument de Laulanié



Photo 80 : Stèle du monument de Laulanié



Photo 79 : Buste de Laulanié



Photo 81 : Statue de la Science

III-2-e/ Un nouveau contexte pour l'enseignement supérieur en France et pour l'ENVT III-2-e-1/ l'enseignement supérieur français confronté à l'internationalisation doit se réformer [68]

III-2-e-1.1/ Une nouvelle donnée : l'internationalisation de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est bousculé par l'internationalisation, comme le souligne Pierre Veltz dans son essai intitulé Faut-il sauver les grandes Ecoles ? De la culture de la sélection à la culture de l'innovation [68] : la « globalisation de l'enseignement supérieur » concerne à la fois les débouchés, l'offre, et implique la formation et la circulation internationale des élites. Or, la France se démarque par l'absence de véritable espace de mobilité européen pour les étudiants et les professeurs ; actuellement, l'internationalisation de l'enseignement supérieur est souvent encore limitée aux échanges d'étudiants.

La concurrence internationale devient une réalité : aussi les diplômes doivent-ils fonctionner comme de grandes marques nationales ou des « labels internationaux prestigieux », car les classements internationaux de type Shangaï ont une importance croissante. En effet, « L'Europe (...) reçoit beaucoup d'étudiants étrangers, mais peine à se situer de manière significative sur la carte de la formation globalisée des élites. » Cette perte se fait au profit des centres anglophones et notamment américains.

La déclaration de Lisbonne affiche clairement l'objectif à atteindre : « faire de l'Europe la première économie de la connaissance du monde ». Il s'agit, comme le souligne Pierre Veltz, de « rétablir l'attractivité de notre pays dans ce domaine » (à savoir l'enseignement supérieur), et « cela passe par une meilleure visibilité, mais aussi par de meilleures conditions d'accueil ». Le schéma de Bologne qui doit permettre une harmonisation des cursus va dans ce sens.

III-2-e-1.2/ la réforme de l'enseignement supérieur français : une nécessité afin de rentrer en concurrence avec les autres pays

Une réforme de l'enseignement supérieur est donc nécessaire. Elle implique le « regroupement des écoles au sein d'ensembles ressemblant aux universités scientifiques et

technologiques les plus avancés du monde ». Cela passe par un rapprochement entre grandes écoles et universités. En effet, l'opposition entre université de masse et établissements d'élite existe au RU, aux EU, en Chine, mais ces établissements d'élite sont des « universités qui centralisent aussi l'essentiel du potentiel de recherche et dont les effectifs n'ont rien à voir avec ceux de nos écoles ».

Ce rapprochement doit permettre de constituer des ensembles de taille critique ayant une « *organisation souple et ouverte* » afin d'acquérir une visibilité internationale.

Il s'agit aussi de « définir un cahier des charges ambitieux pour ces nouveaux ensembles à créer », avec « une couverture disciplinaire et thématique ample », et de « valoriser les interfaces et les interactions entre les champs, disciplines et cultures ».

Le but à atteindre est la « mise en place d'une institution unique, ouverte, fortement décentralisée, permettant des parcours beaucoup plus fluides pour les étudiants, des collaborations renforcées entre chercheurs, des relations plus ambitieuses avec l'industrie, la capacité de définir en commun de nouveaux axes de recherche de base, en se dotant des moyens nécessaires pour cela, avec une gouvernance stratégique claire ».

Pour acquérir la visibilité internationale, la taille n'est pas suffisante ; il faut aussi prendre en compte l'effet d'image et de marque car « l'influence des écoles est liée à l'étendue des réseaux de leurs anciens» [68].

Cette réforme implique aussi une ouverture et une internationalisation des recrutements. Enfin, le financement de ces nouveaux ensemble doit être repensé, et le rôle des entreprises, particuliers et fondations dans ce domaine doit être envisagé.

L'histoire des grandes écoles entre donc dans une nouvelle ère.

La représentation physique des établissements passe au second plan, alors que le modèle du campus américain s'est généralisé. L'adaptation à ce nouveau contexte implique pour les écoles vétérinaires la mise en place de partenariats : on peut parler d' « architecture virtuelle » induite par ces réseaux inter-organisationnels.

III-2-e-2/ Une architecture virtuelle : l'intégration de l'ENVT au sein de réseaux interorganisationnels (RIO) [63, 68, 69]

III-2-e-2.1/ Stratégies de partenariat mises en place : état des lieux [63]

La politique d'ouverture et de partenariat mise en place au sein de l'ENVT a été présentée par le Directeur Alain Millon à l'occasion de l'évaluation de l'école par l'AERES.

Elle s'inscrit dans la perspective suivante : « faisons mieux ensemble ce que nous avons des difficultés à faire seuls... et diversifions nos formations »

L'ENVT se caractérise en effet par sa taille modeste mais aussi par sa forte typicité ; la création de pôles permet la somme de compétences et non leur intersection.



Fig. 40: Logo de l'ENVT

L'ENVT fait partie de plusieurs organismes.

Toulouse Agri Campus représente la réponse toulousaine à la politique de pôles Sciences et Technologies du Vivant et de l'Environnement (STVE) initiée en 2004 par le Ministère de l'Agriculture. Il s'agit d'un groupement d'intérêt scientifique avec 5 fondateurs (l'ENVT, l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse ou INP-ENSAT, l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan ou EIP, l'Ecole Nationale de Formation Agronomique ou ENFA, le Centre INRA de Toulouse-Midi Pyrénées) et 7 associés. Ses réalisations incluent notamment le pôle de compétitivité Agrimip Innovation.

Au sein du **Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Toulouse**, créé en décembre 2006, l'ENVT est un membre associé, comme 11 Grandes
Ecoles régionales.

Le rattachement de l'ENVT à l'INPT constitue une évolution du pôle STVE du MAAP. Il s'agit d'une « Université de Grandes Ecoles », on peut parler de Collegium vert du PRES. L'INPT est représenté par l'ENVT au sein d'Agreenium.



Fig. 41: Blocs marques INP-ENVT

Enfin, **Agreenium** est un consortium pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement. Il comprend l'INRA, le CIRAD, l'Agro Paris Tech, Montpellier Sup Agro, l'Agrocampus Ouest et l'ENVT. Il s'agit d'un Etablissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) thématique national créé en 2009, qui permet la coordination entre opérateurs de recherche et enseignement supérieur agricole et permet une visibilité mondiale dans les secteurs thématiques correspondants d'enseignement, de recherche, de développement. Il est tourné vers l'international.







Fig. 42: logos du PRES, d'Agreenium et 100% nature

III-2-e-2.2/ le constat de l'AERES en avril 2010

Le rapport AERES d'avril 2010 souligne dans le chapitre *Stratégies en matière de relations* extérieures le « développement récent et actif de relations avec les autres établissement d'enseignement et de recherche ».

En effet, l'ENVT est un des membres fondateurs du GIS Toulouse Agri Campus, « structure légère de coopération dont les activités d'enseignement et de recherche sont centrées sur le champ agronomique et vétérinaire ». Enfin, Agreenium « formalise encore davantage » la collaboration bien établie et historique avec l'INRA. Le rattachement à l'INPT permet à l'école de faire partie d'une structure de taille critique suffisante.

Ce rapport contient cependant une mise en garde :

« L'ENVT va évoluer dans un contexte universitaire toulousain en mouvance. Elle devra savoir maintenir et exposer ses apports dans ce contexte, tout en faisant valoir ses spécificités. Le vrai défi sera de rejoindre l'INPT sans se faire absorber et d'établir des relations avec les autres structures universitaires en santé en valorisant ses compétences propres dans ce domaine. Il ne faudrait pas que ces évolutions soient freinées par un réflexe identitaire exacerbé. » [63]

Les recommandations du rapport concerne notamment la définition d'une politique scientifique propre à l'occasion du rattachement à l'INPT, le rapprochement avec la médecine humaine en plus de l'axe agronomique déjà choisi, et une restructuration des enseignements dans une perspective d'internationalisation des cursus, et s'inscrivent ainsi dans la même perspective que Pierre Veltz.

L'ENVT présente de nombreux points forts que souligne ce rapport, à savoir :

- « l'hébergement de laboratoires ayant une production de qualité et une politique active de participation aux restructurations du site toulousain (TGU Toxalim),
- la qualité de la formation vétérinaire,
- une volonté de moderniser la gouvernance de l'école,
- le rattachement à l'INPT en cours de finalisation et la création d'un pôle « agro-biovétérinaire » significatif ».

Ainsi a-t-on vu quelles sont les évolutions récentes du contexte dans lequel évolue l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, et les moyens mis en œuvre afin de s'y adapter. Les mutations amorcées doivent permettre une meilleure adéquation avec les exigences nouvelles, dans le respect de l'identité vétérinaire toulousaine forgée depuis près de deux cent ans : cette identité s'appuie sur un patrimoine riche dont la mise en valeur s'intègre pleinement à la démarche visant à une reconnaissance internationale.

CONCLUSION

La recherche bibliographique effectuée dans le cadre de cette thèse a permis de faire le point sur les données historiques dont dispose l'école vétérinaire de Toulouse et la municipalité de Toulouse. Elle a été effectuée à l'occasion d'une prise de conscience de la nécessité d'une mise en valeur du patrimoine des écoles vétérinaires en France, dans un contexte de remaniement de ces dernières. L'étude de l'histoire de l'école vétérinaire ainsi que des différentes écoles construites successivement à Toulouse a permis la mise en évidence de l'évolution de la notion même d'école, passant d'un lieu d'enseignement scolastique enclos dans la ville à un campus spacieux suburbain. Enfin, l'influence majeure de la personnalité des édiles toulousains à l'origine des projets d'urbanisme s'est fait jour.



Direction de l'Enseignement et de la Pédagogie

AGREMENT ADMINISTRATIF

Je soussigné, A. MILON, Directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, certifie que

Mlle ABDESSELAM Marion, Colette, marie

a été admis(e) sur concours en : 2003

a obtenu son certificat de fin de scolarité le : 16 juin 2010 n'a plus aucun stage, ni enseignement optionnel à valider.

AGREMENT SCIENTIFIQUE

Je soussigné, Roland DARRE, Professeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, autorise la soutenance de la thèse de :

Mlle ABDESSELAM Marion, Colette, marie

intitulée :

« Histoire de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse dans ses relations avec l'urbanisme Toulousain. »

Le Professeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse Professeur Roland DARRE

Vu:

Le Président de la thèse : Professeur Henri DABERNAT Vu : Le Directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse Professeur Alain MILON

Vu le : 1 6 DEC. 2010 Le Président

de l'Université Paul Sabatie

Professeur Gilles FOURTANIER

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1 : LECLAINCHE, Emmanuel. Histoire de la médecine vétérinaire

Toulouse, Office du Livre, 1936, 812p.

2 : LAUTIE, R. L'histoire de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Revue de Méd. vét., 1981, 132, 1, pp15-31.

3 : LABAT A. Notice sur L'Ecole vétérinaire de Toulouse

Toulouse, Ed. Privat, s.d., in-8, janvier 1887, 30p.

4 : CLAIR, M. Histoire de la création de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Th.: Toulouse: 1965; 76p.

5 : JAVAUX, G. Réalisation de la nouvelle école vétérinaire de Toulouse 1899-1968

Th.: Med. vet.: Toulouse: 1969; 60p.

6 : Congrès national des vétérinaires de France et des Colonies

Midi socialiste, samedi 28 octobre 1922

7 : Toulouse gardera l'Ecole Vétérinaire

Midi socialiste, samedi 4 novembre 1922

8 : Petite histoire des quartiers Marengo, Saint Sylve, Arago, Jolimont, Observatoire,

Colonne, Cimetière

L'Auta, septembre 2007, **n°85**, p162-167, p185-186

9: REMPLON, L. Le redressement du canal

L'Auta, mai 1999, 4^{ème} série, **n°3**, pp 86-89

10 : Inauguration du chemin de fer de Bordeaux à Cette

Le Journal de Toulouse, vendredi 3 avril 1857

11 : GIRARD, Fulgence. Fêtes de l'industrie. Inauguration du chemin de fer du Midi.

Inauguration du chemin de fer de l'Ouest

Le Monde Illustré, n°4, 9 mai 1857

12 : L'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse et la profession vétérinaire

Toulouse, Ed. Privat, 1923, in-8, 62pp, pl.

13 : FOUCAUD Odile. L'Architecture de Toulouse au XIX^e siècle, coéd. Musée Paul Dupuy de Toulouse, 2000, 216 p. ISBN 2-85056-396-X

14 : 3 planches numérotées 239, 240 et 241

<u>In</u>: GOURLIER, BIET, GRILLON et TARDIEU. Choix d'édifices publics construits et projetés en France depuis le commencement du XIXe siècle, Paris, L. Colas Ed., vol 2, 1837-1844.

Disponible à la Bibliothèque du Patrimoine, Toulouse

15 : Nos Grandes Ecoles L'Ecole vétérinaire

Bull. Mun. Ville de Toulouse, 1934, n°8, pp 687-701

16 : Véto Matabiau, berceau de l'enseignement vétérinaire à Toulouse

Saint-Cyr-sur-Loire: Editions Alan Sutton, 2007. 221p.

17 : Visites et promenades : l'Ecole Nationale Vétérinaire

L'Auta, avril-mai 1963, **n°316**, p62-65

18 : Le Centenaire de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, 1828-1928

Toulouse; J. Bonnet, s.d. [1928], in-8, 76pp. fig.

19 : REYMANN, François. L'école vétérinaire de Lyon au XVIIIème siècle.

Th.: Med. Vet.: Lyon: 1980, 115 pp.

20 : PATIN, Jean-Louis. L'école vétérinaire de Lyon au XIXème siècle.

Th.: Med. Vet.: Lyon: 1980, 93 pp.

21 : RAILLET, A. et MOULE, L. Histoire de l'École d'Alfort.

Paris: Editions Hasselin et Houzeau, 1908, 846pp.

22 : site de l'ENVA, partie Culture et Patrimoine : les bâtiments [en ligne]

Disponible sur: http://www.vet-alfort.fr/web/fr/506-les-batiments.php

(consulté le 28/10/10)

23 : M. FOURA. Le mouvement moderne de l'architecture : naissance et déclin du concept de

l'architecture autonome [en ligne]

Disponible sur : www.webreview.dz/IMG/pdf/ architecture.pdf (consulté le 28/10/10)

24 : PESTIPON, A. La véridique histoire du « pont de l'école vétérinaire.

L'Auta, octobre 1997, nouvelle série, **n°629**, pp 244-247.

25 : PESTIPON, A. Toulouse... Hier... Le pont provisoire en bois de l'Ecole vétérinaire.

L'Auta, septembre 2009, $5^{\text{ème}}$ série, \mathbf{n}° 7, pp 274-275.

26 : Echos et Bourdonnements : Un pont prend feu.

Journal de Toulouse, dimanche 10 juillet 1921.

27 : Coppolani, Jean. Index des rues de Toulouse.

28 : Coppolani, Jean. Deux « ratés » de l'urbanisme toulousain.

L'Auta, décembre 2002, 4^{ème} série n°38, p304.

29 : L'achèvement de l'Ecole vétérinaire et la transformation des allées Jean-Jaurès.

Bull. Mun. Ville de Toulouse, mai 1939, pp 375-378.

30 : compte-rendu du Conseil municipal.

Bull. Mun. Ville de Toulouse, 11 juin 1909.

31 : H de R. L'Ecole vétérinaire.

L'express du Midi, 6 décembre 1911.

32 : Idrac, J. Le déplacement de l'Ecole Vétérinaire : Polémique.

L'express du Midi, 16, 18 et 22 avril 1912.

33 : H de R. Déplacement de l'Ecole Vétérinaire.

L'express du Midi, 14 juillet 1913.

34 : COPPOLANI, Jean. Les plans d'urbanisme de Toulouse au XXème siècle

In : Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, tome LVIII 1998

[en ligne]

Disponible sur:

http://www.societes-savantestoulouse.asso.fr/samf/memoires/T 58/cop001.htm

35 : JAUSSELY, Léon. Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la Ville de Toulouse, 1929.

Disponible à la Bibliothèque du Patrimoine, Toulouse

36 : Extension de la ville : grands travaux d'édilité. Construction d'un nouveau quartier d'habitations par prolongement des allées Jean-Jaurès vers le plateau de Jolimont.

Bull. Mun. Ville de Toulouse, 1929.

37 : Le déplacement de l'école vétérinaire, le prolongement des allées Jean-Jaurès.

Midi Socialiste, jeudi 29 mars 1928.

38 : convention entre Toulouse et la SITEV.

Bull. Mun. Ville de Toulouse, mars 1928.

39 : Midi Socialiste, jeudi 29 mars 1928.

40 : Le Centenaire de l'Ecole Vétérinaire.

Bull. Mun. Ville de Toulouse, juin 1928, pp. 319-320

41 : Nos grandes écoles : l'Ecole Vétérinaire.

Bull. Mun. Ville de Toulouse, 1934, n°8, pp 687-701

42 : La Nouvelle Ecole vétérinaire va sortir de terre.

Midi socialiste, 31 mars 1931.

43 : Première application du plan d'extension et d'embellissement de la ville, une cité nouvelle à créer par le déplacement de l'Ecole Vétérinaire et le prolongement des allées Jean-Jaurès, 1934.

Disponible à la Bibliothèque du Patrimoine de Toulouse.

44 : Code des communes, articles L 323-10 à L323-13, R 323-75 à R 323-121.

45 : TURNER Paul V. Quelques réflexions sur l'histoire et l'aménagement des campus américains [en ligne]

Disponible sur : http://histoire-education.revues.org/index698.html (consulté le 18/10/10)

46 : HOTTIN Christian. Les délices du campus ou le douloureux exil

Trois grandes écoles parisiennes face à leur transfert (1950-1980)

[en ligne]

Disponible sur: http://histoire-education.revues.org/index721.html#tocto1n3

(consulté le 18/10/10)

47 : LECOEUR Marc. Des collèges médiévaux aux campus

Essai d'historiographie II [en ligne]

Disponible sur:

http://histoire-education.revues.org/index697.html (consulté le 18/10/10)

48 : KRISPIN Laure, FRIQUART Louise-Emmanuelle. Toulouse, 250 ans d'urbanisme et d'architecture publique. Toulouse : éditions Privat, 2008, 127pp.

ISBN: 978-2-7089-1754-5

49: Nikolaus PEVSNER. Introduction

<u>In</u>: Les Sources de l'architecture moderne et du design

Traduit par E. Bille-De Mot

Edition originale: Ed. Thames et Hudson, 1968

Edition traduite: Ed. Thames et Hudson, 1993

ISBN 2-87811-059-5

Disponible à la Médiathèque José Cabanis, Toulouse.

50 : Halles Baltard [en ligne]

Disponible sur:

http://paris1900.lartnouveau.com/cartes_postales_anciennes/les_halles_de_paris.html (consulté le 18/10/10)

51 : BERNARD Catherine, FRIQUART Louise-Emmanuelle, GASTOU Pierre, KRISPIN Laure. Marchés dans la ville histoire des marchés toulousains depuis le XIXème siècle.

Toulouse: Mairie de Toulouse, 2009, 253p.

ISBN 978-2-9524897-2-0

Disponible à la Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine, Toulouse.

52 : STINCO Antoine, PAPILLAULT Rémi, DE CAPELLA Marie-Laure, MOUSSEIGNE Alain. Les Abattoirs, histoire et transformation. Toulouse : Edition Espace d'Art Moderne et

Contemporain, Les Abattoirs, 2000, 116p.

Disponible à la Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine, Toulouse. LmB5249.

53 : Histoire des Abattoirs [en ligne]

Disponible sur : http://www.lesabattoirs.org/abattoirs/histoire.htm (consulté le 18/10/10)

54 : SALTET, Marc. Notice sur la vie et travaux de M. Charles Lemaresquier (1870-1972)

Lue à l'occasion de son installation comme membre de la Section Architecture, séance du mercredi 23 mai 1973 [en ligne]

Disponible sur: http://www.academie-des-beaux-

arts.fr/membres/actuel/architecture/saltet/discours hommage lemaresquier.htm

(consulté le 28/10/10)

55 : LOYER François. Histoire de l'Architecture française. De la Révolution à nos jours.

Paris: Mengès: Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1999, 498p.

ISBN 2-8562-0395-7

Disponible à la Médiathèque José Cabanis

56: GROPIUS Walter. Internationale Architektur. Munich, 1925.

In: THOENES Christoph

Théorie de l'architecture : de la Renaissance à nos jours : 117 traités présentés dans 89 études

Cologne (Allemagne): Taschen, 2003, pp.722-731.

ISBN: 3-8228-1698-1

Disponible à la médiathèque José Cabanis, Toulouse.

57 : site de l'ENVL, campus vétérinaire [en ligne]

Disponible sur: http://www.vet-lyon.fr/le-campus-veterinaire (consulté le 28/10/10)

58 : Noël LE MARESQUIER : article de Wikipédia

Disponible sur : http://fr.wikipedia.org/wiki/No%C3%ABl_Le_Maresquier (consulté le 28/10/10)

59 : Ecole nationale vétérinaire de Toulouse-Purpan.

L'Architecture française, juillet-août 1970, **n°335-336**, pp38-39.

Disponible aux Archives municipales, Toulouse. REV303/1970/1.

60 : Visites et promenades : la nouvelle école vétérinaire.

L'Auta, avril-mai 1968, **n°355**, pp 63-65.

Disponible aux Archives Départementales.

61 : TAVERNE, Pierre. A la recherche du passé toulousain :

L'Ecole Vétérinaire et les futurs champs Elysées toulousains.

Toulouse Informations n°149, mars 1968, pp20-23.

62 : MOULY, Charles. Sur 45 hectares de terres, l'école vétérinaire est à l'étroit dans ses

locaux : On attend la troisième tranche de travaux (800 millions AF).

Toulouse-Ville, 6 novembre 1968.

63 : Rapport d'évaluation de l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse. avril 2010, 28p.

64 : Biographie d'Olivier de serres [en ligne]

Disponible sur :

http://www.summagallicana.it/lessico/o/Olivier%20de%20Serres.htm (consulté le 18/10/10)

65 : THIOLLET Martine. Bernard Griffoul-Dorval

Vent d'Autan, printemps 2005, n°10 [en ligne]

Disponible sur : http://clec.uaicf.asso.fr/Ventautan10.pdf (consulté le 18/10/10)

66 : Emmanuel FREMIET: article de Wikipédia [en ligne]

Disponible sur : http://fr.wikipedia.org/wiki/Fr%C3%A9miet (consulté le 18/10/10)

67 : BODIN, Guy. Biographie de Ferdinand Laulanié (1850-1906) à l'occasion du 150ème

anniversaire de sa naissance. Revue. Méd. Vét., 2001, 152, 2, pp137-152.

68 : VELTZ, Pierre. Faut-il sauver les grandes écoles ? De la culture de la sélection à la culture de

l'innovation. Paris : éd. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2007, 156p.

ISBN 978-2-7246-1024-6

69 : Gratte-ciel (Villeurbanne) : article de Wikipédia [en ligne]

Disponible sur : http://fr.wikipedia.org/wiki/Gratte-ciel %28Villeurbanne%29 (consulté le 18/10/10)

TABLE DES ILLUSTRATIONS

PHOTOS

- 1 : Portail de l'ENSICA en 2010 (Marion Abdesselam)
- 2 : Panneau de l'ISAE et du campus ENSICA en 2010 (Marion Abdesselam)
- 3 : Façade de l'ENSICA en 2010 (Marion Abdesselam)
- 4 : Détail de la façade de l'ENSICA en 2010 (Marion Abdesselam)
- 5 : Gare Matabiau (Toulousains de Toulouse)
- 6 : Vue de l'école de Matabiau (archives boîte 44, Toulousains de Toulouse)
- 7 : Stèle de la tombe de Jean-Pierre Laffon au cimetière de Terre Cabade
- 8 : Maquette de l'école de Matabiau, vue de face
- 9 : Maquette de l'école de Matabiau, vue de trois quarts
- 10 : Jardin botanique (brochure Privat, 1923)
- 11 : Façade principale de l'école de Matabiau (brochure Privat, 1923)
- 12 : Réfectoire en 1912 (Véto Matabiau)
- 13 : Cour centrale (Bulletin Municipal de la Ville de Toulouse n°8, 1934)
- 14 : Cour centrale et chambre des étudiants
- 15 : Cour et pavillon des cliniques (Bulletin Municipal de la Ville de Toulouse n°8, 1934)
- 16 : Laboratoire de clinique en 1929 (Véto Matabiau)
- 17 : Laboratoire de physiologie en 1912 (Véto Matabiau)
- 18 : Laboratoire de physiologie (brochure Privat, 1923)
- 19 : Laboratoire de pathologie (brochure Privat, 1923)
- 20 : Amphithéâtre de chimie en 1929 (Véto Matabiau)
- 21 : Amphithéâtre d'anatomie en 1929 (Véto Matabiau)
- 22 : Pavillon des Maladies Contagieuses (brochure Privat, 1923)
- 23 : Pavillon de Zootechnie (Bulletin Municipal de la Ville de Toulouse n°8, 1934)
- 24 : Salle de radiologie (brochure Privat, 1923)
- 25 : Salle de radiologie en 1929, équipée d'une lampe de Roentgen (Véto Matabiau)
- 26 : Clinique du Cheval (brochure Privat, 1923)
- 27 : Clinique du Bétail (brochure Privat, 1923)
- 28 : Hôpitaux et infirmeries lors de la visite des hôpitaux (brochure Privat, 1923)
- 29 : Salle du musée de Zootechnie (brochure Privat, 1923)
- 30 : Musée d'Anatomie (brochure Privat, 1923)
- 31 : Bibliothèque (brochure Privat, 1923)
- 32 : Salle de lecture en 1929 (Véto Matabiau)

- 33 : Bâtiment des six services (Histoire de l'Ecole d'Alfort, Railliet et Moulé, 1908)
- 34 : Statue de Riquet et allées Lafayette
- 35 : Statue de Riquet et Ecole Vétérinaire
- 36 : Statue de Riquet dans la perspective de l'Ecole Vétérinaire
- 37 : Statue de Riquet et gare Matabiau
- 38 : Ecole Vétérinaire, premier pont de l'Ecole et pont du canal vers 1900 (Toulousains de Toulouse)
- 39 : Ecole Vétérinaire et premier pont de l'Ecole
- 40 : Pont provisoire et son tablier en bois (l'Auta, septembre 2009)
- 41 : Vue aérienne de Toulouse dans les années 1920 (*l'Auta*, septembre 2009)
- 42 : Vue générale de l'Ecole avec le pont de la gare, vers 1950 (Véto Matabiau)
- 43 : Vue du pont et de l'Ecole en 1953 (Toulousains de Toulouse)
- 44 : Allées Lafayette et Ecole Vétérinaire
- 45 : Allée Lafayette pendant les foires (Toulousains de Toulouse)
- 46 : Dortoir de l'Ecole de Matabiau en 1958 (Véto Matabiau)
- 47 : Elèves en salle de dissection en 1907 (Véto Matabiau)
- 48 : Elèves en salle de dissection en 1907 (Véto Matabiau)
- 49 : Travaux pratiques de dissection en 1912 (Véto Matabiau)
- 50 : Travaux pratiques de dissection en 1929 (Véto Matabiau)
- 51 : Salle de dissection en 1929 (Véto Matabiau)
- 52 : Carte postale présentant la place et les halles Victor Hugo [en ligne]

Disponible sur : http://www.clement-roger.com/carte_postale.php?v=40 (consulté le 18/10/10)

AMT, 9Fi2942

53 : Carte postale présentant la place et la halle des Carmes [en ligne]

Disponible sur:

http://www.jacobins.mairie-toulouse.fr/expos/mvt/photos/March%E9_des_carmes_m.jpg (consulté le 18/10/10)

54 : Héliport de Toulouse au marché parking Victor Hugo, Société des Grands garages parkings du Sud Ouest (...)

In: Marchés dans la ville, p153. AMT 9Fi5052.

55: Parking marché Victor Hugo en 1975

In: Marchés dans la ville, p154. AMT 9Fi6230.

56 : Siège de Félix Potin à Paris (Wikipedia)

- 57 : Détail de la façade du siège de Félix Potin à Paris (Insecula)
- 58 : Chapiteaux de la façade de l'Ecole de la Juncasse (Marion Abdesselam, 14-12-2010)
- 59 : Mosaïques du portique de l'Ecole de la Juncasse représentant des chiens et des lapins (Marion Abdesselam, 14-12-2010)
- 60 : Vue sur les amphithéâtres et la bibliothèque de l'Ecole des Capelles (*L'Architecture française*, juillet-août 1970)
- 61 : Bâtiment d'hospitalisation et chenil(*L'Architecture française*, juillet-août 1970)
- 62 : Galerie type reliant un service avec les laboratoires (*L'Architecture française*, juillet-août 1970)
- 63 : Vue Ouest de la bibliothèque et la tour réserve des livres(*L'Architecture française*, juillet-août 1970)
- 64 : Vue intérieure de la bibliothèque des chercheurs (*L'Architecture française*, juillet-août 1970)
- 65 : Club des élèves, le bar (*L'Architecture française*, juillet-août 1970)
- 66 : Cercle des élèves et terrain de rugby en 2010 (Marion Abdesselam)
- 67 : Vue de la bibliothèque et la tour réserve des livres en 2010 (Marion Abdesselam)
- 68 : Galerie type reliant le service d'HIDAOA avec son laboratoire en 2010 (Marion Abdesselam)
- 69 : Détail du Cheval Blessé de Frémiet, fracture (Marion Abdesselam)
- 70 : Cheval Blessé de Frémiet (Véto Matabiau)
- 71 : Elèves devant le Cheval Blessé de Frémiet en 1907 (Véto Matabiau)
- 72 : Jardin botanique, Cheval Blessé et pavillon des Maladies Contagieuses (Véto Matabiau)
- 73 : Arrivée du Cheval Blessé de Frémiet au nouveau campus des Capelles (Véto Matabiau)
- 74 : Cheval Blessé de Frémiet devant le bâtiment de l'administration en 2010 (Marion Abdesselam)
- 75 : Cheval Blessé de Frémiet et tour réserve des livres en 2010 (Marion Abdesselam)
- 76 : Groupe d'élèves devant le monument de Laulanié (Véto Matabiau)
- 77 : Bancs du monument de Laulanié sous le cèdre du Liban en 2010 (Marion Abdesselam)
- 78 : Monument de Laulanié en 2010 (Marion Abdesselam)
- 79 : Buste de Laulanié en 2010 (Marion Abdesselam)
- 80 : Stèle du monument de Laulanié en 2010 (Marion Abdesselam)
- 81 : Statue de la femme représentant la Science en 2010 (Marion Abdesselam)

FIGURES

- 1 : Extrait d'un plan de Toulouse de 1848 par Joseph Vitry (Musée du Vieux Toulouse, inv 18.3.1) (Petite histoire des quartiers Marengo, Saint Sylve, Arago, Jolimont, Observatoire, Colonne, Cimetière, *L'Auta*, septembre 2007 [8])
- 2 : Extrait d'un plan de Toulouse de 1906 (Musée du Vieux Toulouse, inv 81.39) [8]
- 3 : Plan de Joseph Vitry de 1825 [8]
- 4 : Plan de Jourdan, avant 1860 (?) [8]
- 5 : Inauguration du Chemin de Fer du Midi (Le Monde Illustré, 9 mai 1857)
- 6 : Gravure de l'Ecole Vétérinaire en 1835 (Véto Matabiau)
- 7 : Plan du rez-de-chaussée, école vétérinaire construite à Toulouse (Haute Garonne) : planche première (1834) (Choix d'édifices publics construits et projetés en France depuis le commencement du XIXème siècle par Gourlier, Biet, Grillon et Tardieu [14])
- 8 : Plan général, école vétérinaire construite à Toulouse (Haute Garonne) : planche deuxième (1834) [14]
- 9 : Plan du premier étage, école vétérinaire construite à Toulouse (Haute Garonne) : planche deuxième (1834) [14]
- 10 : Façades de l'école vétérinaire, école vétérinaire construite à Toulouse (Haute Garonne) : planche troisième (1834) [14]
- 11 : Plan des services d'enseignement qui furent agrandis après 1871 (L'Ecole Vétérinaire de Lyon au XVIIIème siècle, thèse de François Reymann, 1980)
- 12 : Plan des allées Jean Jaurès prolongées et du quartier créé (Une cité nouvelle à créer par le déplacement de l'Ecole Vétérinaire et le prolongement des allées Jean-Jaurès, 1934)
- 13 : Schéma Badani (1965) in : Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France,
- T. LVIII, page 244-245 [en ligne]

Disponible sur :

http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/memoires/T_58/cop002.htm (consulté le 18/10/10)

- 14 : Etat de l'Ecole de Vaise de 1829-1843 (L'Ecole Vétérinaire de Lyon au XIXème siècle, thèse de Jean Louis Patin, 1980)
- 15 : Plan général de l'Ecole de Vaise en 1864 après les travaux poursuivis par l'architecte Chabrol (L'Ecole Vétérinaire de Lyon au XIXème siècle, thèse de Jean Louis Patin, 1980)
- 16 : Vue de Wadham College à Oxford, construit en 1610-1613 (Loggan, *Oxonia Illustrata*, 1675)
- 17 : Vue de Harvard College, vers l'Est (gravure par William Burgis, 1726)

- 18 : Halle Victor Hugo, détails au 1/10, élévation de la façade principale, janvier 1889, Galinier, AMT, 5M305/1
- 19 : Cartouche des plans de l'Ecole de La Juncasse par Charles Lemaresquier, extrait des plans disponibles aux Archives Municipales de la Ville de Toulouse sous la côte 4D887
- 20 : Détail des plans de la façade du bâtiment central, bas relief composé de bovins
- 21 : Détail des plans de la façade du bâtiment central, bas relief composé de chevaux
- 22 : Détail des plans de la façade du bâtiment central, bas relief composé d'ovins
- 23 : Détail des plans de la façade de la salle de réunion, chapiteau représentant des chats
- 24 : Détail des plans de la façade sur le jardin d'honneur, chapiteaux composés de tête de chevaux et de bovins
- 25 : Détail des plans de la façade sur le jardin d'honneur, chapiteaux composés de tête de chevaux et de bovins
- 26 : Détail des plans de la façade sur le jardin d'honneur, bas relief composé de chevaux
- 27 : Détail des plans de la façade sur le jardin d'honneur, bas relief composé de bovins
- 28 : Plan de la façade des hôpitaux
- 29 : Détail des plans de la façade des écuries
- 30 : Détail des plans de la façade de l'étable
- 31 : Détail des plans de la façade de l'étable
- 32 : Détail du bâtiment d'évacuation, rideau de fer
- 33 : Détail du plan du bâtiment d'évacuation, ventilation
- 34 : Détail du plan du bâtiment d'évacuation, quai de chargement
- 35 : Perspective de la façade de l'Ecole de la Juncasse
- 36 : Vue aérienne de l'Ecole de la Juncasse
- 37 : Plan d'ensemble de l'Ecole de la Juncasse
- 38 : Plan d'ensemble de l'Ecole des Capelles
- 39 : « Projet d'Agglomération » (1995) in : Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, T. LVIII, page 254-255 [en ligne]

Disponible sur :

http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/memoires/T_58/cop002.htm (consulté le 18/10/10)

- 40 : Logo ENVT : [en ligne] disponible sur tumor.free.fr (consulté le 18/10/10)
- 41 : blocs marques INPT et ENVT accolés

Avec logo INPT: [en ligne] disponible sur chedd.mines-albi.fr (consulté le 18/10/10)

42 : Logos PRES, Agreenium et logo 100% nature

Avec

Logo PRES : [en ligne]

Disponible sur w3.crefi.univ-tlse2.fr (consulté le 18/10/10);

Logo Agreenium : [en ligne]

Disponible sur diplomatie.gouv.fr (consulté le 18/10/10);

Logo Enseignement Agricole, 100% nature : [en ligne]

Disponible sur agriculture.gouv.fr (consulté le 18/10/10).

Toulouse, 2011

NOM: ABDESSELAM Prénom: Marion

<u>TITRE</u>: Histoire de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse dans ses relations avec l'urbanisme toulousain

RESUME: La première école vétérinaire toulousaine établie à Matabiau dès 1825 selon les plans de Jean-Pierre Laffon est un exemple remarquable d'édifice public néoclassique approuvé par le Conseil des bâtiments Civils, dans le respect de la structure largement employée du collège jésuite de la Contre-Réforme. Sa position centrale au sein d'une métropole régionale en plein essor limite ses persepectives d'expansion et est très vite remise en question par les édiles toulousains dans le cadre des projets d'urbanisme successifs. Le transfert prévu en 1939 vers le plateau de Jolimont dans des bâtiments de style Art Déco dessinés par Charles Lemaresquier ayant échoué, c'est après une longue attente qu'un campus américain de structure pavillonnaire établi à Lardenne, planifié par Noël Lemaresquier et Paul De Noyers, accueille en 1964 étudiants et chercheurs dans des conditions plus adéquates, position entérinée depuis par les projets d'urbanisme.

<u>MOTS-CLES</u>: école vétérinaire de Toulouse, urbanisme, architecture, Matabiau, Lardenne, Lemaresquier, Laffon, néoclassicisme, Art Déco, campus américain

ENGLISH TITLE: History of the Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse and town planning in Toulouse

ABSTRACT: The first veterinary school established in Toulouse was built in 1825 following Jean-Pierre Laffon's plans: this outstanding example of neoclassical public building was approved by the Conseil des Bâtiments Civils (Council of Civil Buildings) and respected the architectural style imposed by the Jesuits (Counter-Reformation period). Its central position within a regional booming metropolis limited its prospects for expansion and was soon challenged by Toulouse's city fathers throughout successive town planning projects. The expected transfer in 1939 to the plateau of Jolimont in art deco style buildings designed by Charles Lemaresquier having failed, an American-style campus planned by Noël Lemaresquier and Paul De Noyers was built in Lardenne in 1964 in order to accommodate students and researchers in more adequate conditions, this position being then ratified by town planning projects.

<u>KEYWORDS</u>: veterinary school, Toulouse, town planning, architecture, Matabiau, Lardenne, Lemaresquier, Laffon, neoclassicism, art deco, American-style campus